

750^{ème} Séance
Séance Publique
du mardi 17 décembre 2013

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 7 NOVEMBRE 2014 (N° 8.198)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DESIGNATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL NATIONAL AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (p. 9004).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014 (p. 9005).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2013

—
Séance Publique

du mardi 17 décembre 2013
—

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

—
Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mme Mariam COLOMBO-PASTORELLI, Rédacteur Principal ; Mlle Héloïse CROZET, Suppléante ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Monsieur COLLE,

Madame ROSABRUNETTO, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Madame le Conseiller GRAMAGLIA va nous rejoindre dans, je pense, une petite heure.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**DÉSIGNATION DE LA DÉLÉGATION DU
CONSEIL NATIONAL AUPRÈS DE
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

M. le Président.- Avant de commencer l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2014, le premier point de notre ordre du jour appelle le renouvellement de la délégation du Conseil National auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Si, traditionnellement, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue en même temps que l'élection de tous nos délégués dans les Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe demande que la composition de sa délégation soit communiquée par année civile. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

Notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe est actuellement présidée par M. Jean-Charles ALLAVENA et composée de Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Déléguée, ainsi que de MM. Christian BARILARO et Bernard PASQUIER, Délégués suppléants. Ces membres ont fait connaître à Monsieur le Secrétaire Général leur souhait d'être reconduits dans ces fonctions.

Y a-t-il d'autres candidatures supplémentaires sur le siège ? Non.

S'il n'y a pas d'autre candidature, je vais demander à Monsieur le Secrétaire Général, formellement, de lire la liste définitive des candidats.

M. le Secrétaire Général.-

Président de la Délégation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : M. Jean-Charles ALLAVENA

Déléguée : Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Suppléants : M. Christian BARILARO et M. Bernard PASQUIER

M. le Président.- Merci.

Je vous propose de renouveler cette Délégation.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 - S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 - et Famille Princière	10.910.000
--------------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel.....	1.692.400
-----------------------------------	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Nous en arrivons maintenant au point principal de notre ordre du jour, à savoir :

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014

M. le Président.- Hier soir, au terme de notre séance qui s'est terminée à plus de minuit vingt, nous avons terminé l'examen de la partie des « Recettes » de ce projet de Budget Primitif 2014. Nous reprenons donc nos travaux à la Section 1 – Dépenses de Souveraineté, page 5 du fascicule budgétaire.

Je me permets une recommandation : celle d'être le plus concis possible afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Primitif et que nous ne terminions pas trop tard dans la nuit.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres du Budget Primitif consacrés aux Dépenses Ordinaires de l'Etat.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 - Frais de personnel.....	1.927.700
103.020 - Frais Etudes & Formation.....	2.750.000
103.030 - Frais de fonctionnement.....	2.190.000
	<u>6.867.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel.....	333.600
104.030 - Frais de fonctionnement.....	135.600
	<u>469.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CHANCELLERIE ORDRES PRINCIRS

106.030 - Frais de fonctionnement.....	125.000
--	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel.....	4.854.500
-----------------------------------	-----------

107.030 - Frais de fonctionnement.....	15.396.000
--	------------

	20.250.500
--	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel.....	1.517.600
-----------------------------------	-----------

201.030 - Frais de fonctionnement.....	2.059.200
--	-----------

201.040 - Achat & Entretien matériel.....	40.000
---	--------

	3.616.800
--	-----------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

On note une augmentation très importante du poste « Missions et Etudes » par rapport au budget 2013 + 35 %, et notamment + 65 % pour le poste « Consultations Diverses et Contrats de Communication » qui passe de 74.000 € à 122.000 € et de 37 % pour le poste « Consultations Juridiques » qui passe de 103.000 € à 141.000 €.

De quoi s'agit-il ? Ces consultants ont-ils préparé des rapports ? Sinon, que font-ils ? Sont-ils à temps plein ou à temps partiel ? Disposent-ils de bureaux au sein du Conseil National ? Travaillent-ils pour le Cabinet du Président ou bien pour l'ensemble des élus ?

Si la réponse concernant les rapports est affirmative, je vous serais reconnaissant d'en transmettre une copie aux membres de l'opposition comme le stipule le Règlement Intérieur du Conseil National. Car nous n'avons jusqu'à présent reçu aucun rapport.

Que de tels rapports existent ou non, je vous saurais gré, Monsieur le Président, d'expliquer aux Monégasques qui nous suivent dans cette salle et sur internet quel est le domaine d'intervention de ces consultants ainsi que le rôle que jouent ces consultants dans la vie du Conseil National.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie de votre question Monsieur PASQUIER, je vous rappelle qu'il y a eu deux réunions ; il y a eu une réunion au mois de juin avec l'ensemble des Conseillers Nationaux, une réunion privée et également une Commission Plénière d'Etude fin juillet pour vous présenter le budget du Conseil National avant que nous ne recevions le projet de Budget Général de la part du Gouvernement, ce qui se fait pour la première fois parce que normalement il était présenté au mois d'octobre chaque année. J'ai décidé avec l'accord de M. BURINI de présenter avec pratiquement deux mois d'avance puisque, normalement, l'élaboration du budget est demandé par M. le Ministre d'Etat et ses Services relativement tôt, à partir de la fin du mois de mai.

Donc, je voudrais, pour la parfaite information de nos collègues, informer tout le monde qu'il y a eu deux réunions privées auxquelles vous n'avez pas assisté mais était présent, je crois, M. GRINDA pour la minorité. Ces deux réunions ont été longues, elles ont été parsemées d'un certain nombre de questions,

où je me suis exprimé avec le Secrétaire Général sur le détail des lignes qui avaient changé, certaines avaient augmenté. Il ne nous a pas échappé que vous citez, effectivement, des lignes en matière de contrats de communication et de consultants qui ont fortement augmenté. Je rappelle également que les lignes des permanents et des fonctionnaires, elles, sont restées stables dans la mesure où il y a eu pourtant une augmentation de l'effectif, avec deux personnes supplémentaires. Il y a une baisse également de prime concernant les membres du Cabinet précédent puisqu'à ce jour il n'y a pas de Cabinet structuré tel qu'il était prévu auparavant.

Ensuite, concernant les contrats auxquels vous faites référence, je crois vous avoir déjà répondu de façon très précise, Monsieur PASQUIER. Vous souhaitez en faire état en Séance Publique, c'est parfaitement votre droit. Toutefois, vous pouvez également faire référence aux deux Commissions Plénières d'Etudes dont vous avez reçu les procès-verbaux, validés par un membre de votre groupe qui est M. GRINDA, à la fois du mois de juin et du mois de juillet.

(M. PASQUIER intervient sans micro, inaudible).

M. Bernard PASQUIER.- ... concernant les rapports des consultants, je pensais que les règles du Conseil National faisaient que les consultants qui étaient employés par le Conseil National, leurs travaux étaient mis systématiquement à la disposition de tous les Conseillers Nationaux. Moi, je n'ai rien vu donc je me demandais s'il y avait des rapports. S'il n'y en a pas, il n'y en a pas.

M. le Président.- Vous demandez aujourd'hui en Séance Publique en essayant, Monsieur PASQUIER, de mettre en cause les rapports des différents consultants. Si vous voulez les voir ils sont parfaitement consultables au Secrétariat Général. Vous avez souhaité regarder les contrats des différents consultants, la possibilité vous a été donnée au mois de septembre, ce n'est jamais arrivé dans l'histoire du Conseil National, nous l'avons décidé et c'était tout à fait naturel. Donc nous n'avons aucun problème sur ce sujet.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je l'avais effectivement déjà souligné en séance privée, moi, je considère que nous n'avons pas des

ressources suffisantes pour travailler concrètement sur l'ensemble des projets de loi, des propositions de loi. Le risque est que finalement nous raisonnions sur les propositions de loi avec l'aide, évidemment, de nos juristes à l'intérieur du Conseil National mais je crains que l'on travaille trop en terme d'émotion et en terme de ressenti et je pense que nous devrions avoir des ressources complémentaires même si elles ne sont pas prévues aujourd'hui au budget. Il me semble quand même que nous sommes légers en termes de ressources.

M. le Président.- C'est un sujet, Monsieur BOERI, effectivement qui est tout à fait fondé. Nous avons commencé à en parler d'ailleurs dans la commission de M. RIT dans le cadre de la loi d'organisation. Cela concerne, à terme, la possibilité pour les groupes politiques d'avoir un attaché parlementaire ou en tous les cas d'être aidés. Je vous rappelle également – et Monsieur le Ministre est à côté de moi – que nous avons cette année, dans le cadre d'une maîtrise budgétaire, demandé un budget du Conseil National qui est en augmentation, je crois, de 3 %, ce qui est relativement raisonnable pour une nouvelle législature, parce que nous essayons, nous aussi, d'appliquer le principe de la maîtrise budgétaire. Les discussions concernant les attachés parlementaires, ou en tous les cas les personnes pouvant être à disposition des groupes politiques, est un sujet que nous avons déjà abordé dans le cadre de l'étude du texte de la commission de M. RIT et que nous allons reprendre, effectivement, début janvier puisque cette loi d'organisation est une de nos priorités, bien entendu.

Monsieur GRINDA ?

*(Plusieurs personnes parlent
en même temps, inaudible).*

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste répondre à mon collègue Bernard PASQUIER. Je comprends que vous souhaitez être rendu destinataire des rapports en question, pour cela je partage tout à fait votre avis. En revanche, là, il me semble que nous sommes en train d'examiner du Budget Primitif 2014, donc les rapports qui sont dans cette ligne vous ne les avez pas eus, c'est normal. C'est un budget qui est pour la prochaine année donc vous serez certainement destinataire de tout le travail inclus dans ce budget.

M. Bernard PASQUIER.- Je vous remercie, Madame, pour cette remarque d'une profondeur extrême.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai une question à poser et une déclaration à faire.

Une question très courte. La ligne des traitements des non-titulaires est en augmentation de 44 %, cette augmentation est sans doute en partie compensée par la baisse de 15 % de la ligne consacrée aux titulaires. Ma question est très simple. Que fait-on aujourd'hui pour la titularisation des personnels concernés ?

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président qui est également membre du bureau va vous répondre.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je dois dire qu'en ce qui concerne la titularisation et l'histoire des attachés parlementaires – et c'est sur ce sujet que je voulais rebondir tout à l'heure – les attachés parlementaires, Monsieur le Ministre, est un problème qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui doit remonter à la révision constitutionnelle de 2002. C'est un problème complexe et l'on en avait d'ailleurs parlé avec M. BURINI pour voir si des étudiants qui étaient formés dans des écoles politiques, pourraient être intéressés à faire des stages au Conseil National et assurer la fonction d'attaché parlementaire à titre provisoire. Pour cela il faudrait qu'il y ait une convention de stage. Or, je crois que le Conseil National n'a pas la personnalité morale qui lui permettrait de mettre en place ces contrats. Quelle pourrait être la position du Gouvernement sur ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- La position du Gouvernement sur ce sujet doit s'inscrire dans la réflexion et l'échange général sur cette loi d'organisation. A titre personnel moi je suis plutôt favorable aux groupes parce que cela facilite la vie « démocratique », de même que les relations entre le Conseil National et le Gouvernement, mais sur ce point je n'engage que moi parce que nous n'avons pas eu une réflexion interne au sein du Gouvernement sur le sujet. Cela ne paraîtrait pas surprenant ou choquant que chaque groupe ait le soutien d'un collaborateur. Reste à savoir à partir de combien d'élus

on peut faire un groupe, évidemment, mais la discussion est ouverte.

Quant à accueillir des étudiants, l'Etat peut tout à fait signer une convention de stage, cela nous arrive assez régulièrement de prendre des étudiants en stage dans les Services de l'Etat.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur GRINDA attend sa réponse sur les titularisations.

M. le Président.- La réponse est simple, Monsieur GRINDA, vous étiez d'ailleurs là fin juillet, mais je vais répéter ce que nous avions dit et M. le Secrétaire Général était d'ailleurs à votre disposition pour ce type de questions.

Un certain nombre de personnels dans cette Institution ont été recrutés il y a maximum un an, un an et demi. Or, la titularisation prend un certain temps et ce n'est pas parce que des jeunes fonctionnaires sont entrés au Conseil National que le processus va beaucoup plus vite au titre de l'équité. Donc, c'est normal. Nous avons cette année deux postes supplémentaires, dont un qui a été attribué à une personne qui est rentrée lorsque M. ROBILLON était en poste, je crois au mois de septembre/octobre l'année dernière. Les choses prennent du temps, d'autant que nous avons trouvé un certain organigramme. Je rappelle également pour ceux qui nous écoutent que lorsque nous avons gagné les élections il y a de cela neuf mois, personne, personne des permanents n'a été remercié sauf les gens qui étaient directement autour du Président et qui ont souhaité partir. Je le dis puisque ce n'est jamais arrivé ! Nous avons souhaité conserver l'ensemble des permanents du Conseil National qui depuis, d'ailleurs, certains ont eu également un certain nombre d'avancements en interne. Voilà. Je ne vois pas pourquoi je ne le dirais pas, c'est également un choix de la majorité, le même d'ailleurs, qui a consisté à apaiser la population après les élections et après la campagne désastreuse que nous avons connue – mais je vois que vous êtes toujours sur le même terrain – nous avons voulu rendre plus paisible Monaco et les Monégasques dans leur ensemble.

Monsieur GRINDA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie Président et je suis tout à fait satisfait de votre réponse, effectivement, sur les titulaires.

Je voudrais maintenant faire une déclaration et je demande à mes collègues d'écouter avec attention. Puisque nous parlons du budget du Conseil National qu'il me soit permis de préciser mes propos tenus hier soir lors de ma déclaration de politique générale.

Le groupe UM s'est, à de nombreuses reprises, préoccupé de la nature même des contrats de consultants voulus par le Bureau du Conseil, vous vous en êtes expliqué tout à l'heure. Il nous aura fallu sept mois néanmoins pour pouvoir enfin accéder à ces contrats et constater de nombreuses irrégularités, que vous pouvez de toute façon contester, je ne le nie pas.

Ces irrégularités sont manifestement connues de tous, en dedans et en dehors du Conseil National. Les réponses apportées ne nous ont pas donné satisfaction et nous ont conforté dans notre certitude qu'il y avait un problème réel et grave. Je le dis ici solennellement toutes les démarches, je dis bien toutes, ont été effectuées pour ne pas en arriver à l'extrémité annoncée hier soir, à savoir, le dépôt auprès du Procureur d'un signalement pour des faits susceptibles de constituer des infractions pénales. Je ne fais que répéter ce que j'ai dit hier soir.

Tout ceci est extrêmement pénible et grave et nous attendons donc avec la plus grande vigilance la suite que la justice donnera à cette regrettable affaire.

Merci.

M. le Président.- Bien. Monsieur GRINDA je vois effectivement que vous tentez tout, tout ce qui est possible d'ailleurs, je vous donnerai la parole après, mes chers collègues, vous tentez neuf mois après l'élection de février dernier parce que vous n'avez pas eu la confiance des électeurs et vous essayez de récupérer ce que vous n'avez pas eu dans les urnes, par d'autres moyens. Ces moyens on les a connus il y a neuf mois, ils m'ont concerné personnellement, ils m'ont sali personnellement, et donc vous continuez aujourd'hui par ce même biais. Vous avez eu accès à ces contrats, ce qui ne s'est jamais fait au Conseil National, en matière d'opacité j'ai montré l'exemple parce que cela ne s'était jamais fait auparavant. Je n'ai et nous n'avons rien à cacher. Vous considérez qu'il y a un certain nombre d'irrégularités, c'est votre droit, mais de jeter l'opprobre et de décider en Séance Publique budgétaire, du budget de l'Etat qui porte sur

près de 970 M€, de jeter l'opprobre sur l'Institution Conseil National, aujourd'hui, c'est votre responsabilité, les Monégasques jugeront, je n'ai rien à rajouter et je vous rappelle également, en vertu de l'article 48 du Règlement intérieur que quand je considère qu'on est suffisamment informé sur le sujet, on passe à un autre sujet...

Vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suppose que vous considérez que tout le monde est suffisamment informé. Je vous remercie.

M. le Président.- ...non, je vous le dirai, c'est moi qui décide !

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je suis stupéfait par ce genre d'intervention parce que véritablement on pourrait se passer de ce genre de discussion... si on ne vous répond pas... qu'est-ce que vous avez Monsieur ROBILLON... vous ne me montrez pas du doigt s'il vous plaît...

(Brouhaha, inaudible).

M. Claude BOISSON.-très bien, merci Monsieur.

Je pense que dans cette Assemblée, on était parti pour avoir des relations très cordiales et là, vous relancez des polémiques. Vous pensez bien qu'on ne peut pas vous laisser dire de pareilles choses.

Tout d'abord j'invite M. PASQUIER et M. GRINDA à se renseigner auprès de M. ROBILLON qui était Président du Conseil National. Vous semblez ignorer les pratiques, des pratiques qui existent depuis des années mais demandez-lui ce sont celles qu'il a pratiquées jusqu'alors... Oui, Monsieur, vous aviez des situations identiques, vous aviez des conseils, ce n'est pas nouveau, vous avez un déni de ce qui existe, très bien... On ne va pas rentrer dans les détails mais vous pouvez toujours vous justifier.

Par contre, j'aimerais bien savoir, Monsieur GRINDA, lorsqu'on porte de telles accusations, de quelles irrégularités parlez-vous ? Parce que personnellement, je ne les connais pas ! Donc, veuillez m'informer Monsieur parce que là vous portez une accusation qui est très grave.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous réponds... Vous permettez ?

M. le Président.- Oui, oui je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous réponds, le Procureur a été saisi et je ne dirai pas un mot de plus ici, c'est clair, net et précis. C'est inutile de sourire, je crois que ce n'est pas drôle du tout, au contraire. Donc, le Procureur a été saisi et ceux qui doivent savoir quelque chose le savent très bien.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je suis tout à fait stupéfait que M. BOISSON, qui est un expert dans ces manigances, ait pris la parole. Je me permets de vous signaler....

M. le Président.-... expert dans ces manigances, cela veut dire quoi Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.-... manifestation juridique....

M. le Président.- ... je vous rappelle que c'est une attaque personnelle et que c'est interdit par le Règlement intérieur....

M. Jean-François ROBILLON.- ... non, ce n'est pas une attaque personnelle du tout...

M. le Président.- ... expert en manigance, cela veut dire ce que cela veut dire.

M. Jean-François ROBILLON.- ... oui, il peut porter plainte s'il le veut de toute façon, on n'est plus à ça près...

M. le Président.- ... non mais personne n'a porté plainte, moi je n'ai jamais porté plainte contre personne Monsieur...

M. Jean-François ROBILLON.-... On m'a déjà envoyé au tribunal pour un sondage donc un de plus un de moins ce n'est pas un problème...

M. le Président.- ... Monsieur ROBILLON...

M. Jean-François ROBILLON.- ... je peux finir ?

M. le Président.- ... Allez-y terminez, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

J'ai été personnellement attaqué par M. BOISSON sur ma gestion du Conseil National. Je ne voulais pas intervenir à ce niveau mais je voulais préciser à Monsieur BOISSON que tous les contrats de consultants ont été présentés, pas écrits, mais présentés dans leur but et dans l'idée de prendre des consultants, au Conseil National, devant les Conseillers Nationaux, en Commission Plénière d'Etude, pendant les trois ans où j'ai été Président, tout a été présenté. Toutes les personnes qui ont été choisies comme consultant ont fait l'objet d'une description de leur personne, description de leur travail et des buts pour lesquelles on les avait employées. Vous pouvez regarder tous les procès-verbaux des C.P.E. qui ont été faites, les consultants ont systématiquement été présentés. Les contrats étaient accessibles, il n'y a aucun souci, comme il est normal me semble-t-il et je trouve que c'est dommage qu'on ait mis tant de temps pour les avoir mais peu importe. Je ne voulais pas intervenir ce soir, mais vous m'y forcez. Vous pouvez vérifier que tous les consultants, tous les buts ont été précisés en Commission Plénière d'Etude et validés en Commission Plénière d'Etude. Merci.

M. le Président.- Oui, effectivement, Monsieur ROBILLON, comme cela a été le cas fin juillet, l'ensemble des consultants, l'ensemble de leurs missions a été présenté en Commission Plénière d'Etude le 31 juillet. Vous n'y étiez pas, je suis désolé ! M. GRINDA était là, chacun nommément, quant à vos déclarations de tout à l'heure vous avez dit que vous aviez mis sept mois pour accéder aux contrats, c'est assez extraordinaire vous avez pu les voir le 1^{er} septembre et je crois que vos différents mails datent de juillet, il y en a un du mois de juin, l'autre juillet

et vous avez pu les voir au retour de Monsieur le Secrétaire Général.

Maintenant je considère que nous avons été suffisamment informés...

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. le Président.- ... vous avez consulté les contrats au mois de septembre mais je ne pense pas que cela intéresse beaucoup les compatriotes d'autant plus que nous avons eu deux Commissions Plénières d'Etudes, en privé, entre nous, le budget du Conseil National vous a été présenté deux mois avant par rapport aux autres années. Bien entendu, vous trouverez toujours quelque chose à redire et votre démarche, tout le monde la connaît, consiste à mettre en cause les gens et à me mettre en cause personnellement et à l'heure actuelle tout le monde le suit.

Pardon, Monsieur RIT, je suis désolé de ne pas vous avoir donné la parole mais je crois que ce n'est qu'équité. Compte tenu que vous êtes Président de la Commission en charge de la révision de la loi électorale effectivement, vous souhaitez dire un mot, je vous en prie, sans polémique, comme d'habitude.

M. Jacques RIT.- C'est avant que « le mobile Conseil National » ne s'embourbe et ne laisse une roue dans le caniveau que j'allais faire mon intervention qui portait sur un sujet nettement moins polémique, sujet qui a donné lieu à des débats animés mais au demeurant mystérieusement sereins, dans l'ensemble de la commission que j'ai l'honneur de diriger.

Il s'agit donc du thème des attachés parlementaire. Au stade actuel de nos débats nous sommes consensuellement tous certains du grand intérêt que représenterait et même de la nécessité que représente pour les élus de pouvoir s'adosser au travail d'attachés parlementaires. Nous avons tous mesuré la difficulté du problème, nous sommes vingt-quatre, la solution simple d'un attaché parlementaire par élu ferait sourire, donc nous n'avons même pas longtemps débattu là-dessus. Après il y a effectivement la notion de groupe et d'attaché parlementaire. Un attaché parlementaire peut être une entité complète ou un individu désossé.

Bien sûr, il y a des avantages et des inconvénients dans les deux cas, et, c'est une des voies que nous explorons de répartir en divisant par vingt-trois, (non pas que je veuille soustraire le Président à ce nombre, mais il s'agit des personnes qui ne peuvent pas

s'appuyer directement sur un collaborateur), donc en divisant par vingt-trois les sommes éventuellement allouées de manière à avoir des temps d'attachés parlementaires.

Après il y a la complexité des contrats. On sait à quel point la matière est quelque part à manier avec tact et discrétion. Donc un individu lambda venu de l'extérieur ne peut être envisagé comme attaché parlementaire qu'à partir du moment où, effectivement, une certaine forme de contrat le lie avec l'établissement, avec l'Institution. Ce sont les multiples points sur lesquels nous avons longtemps débattu mais je dois dire que je ne désespère pas d'arriver à voir la commission trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des élus, au-delà des séparations de partis ou d'opinion.

M. le Président.- Je vous fais confiance, merci beaucoup, Monsieur RIT.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais redire à Monsieur RIT que le Gouvernement est ouvert sur cette question et que je ne doute pas que nous trouvions facilement un terrain d'entente sur ce sujet.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Louis GRINDA, B. PASQUIER
et Jean-François ROBILLON votent contre ;*

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

Eric ELENA, Alain FICINI,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,

MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA,

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel.....	324.800
202.030 - Frais de fonctionnement.....	60.100
	<hr/>
	384.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement.....	46.000
--	--------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.010 - Frais de personnel.....	88.300
204.030 - Frais de fonctionnement.....	197.800
	<u>286.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 - Frais de personnel.....	508.100
205.030 - Frais de fonctionnement.....	141.300
	<u>649.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Maintenant que Monaco a récemment décidé de son intention de signer l'accord de l'O.C.D.E. sur l'échange automatique d'informations, tous les observateurs semblent d'accord. Le succès de la place financière

monégasque dépendra plus qu'auparavant de sa capacité à fournir à ses clients des services et des produits de qualité.

Ces services sont en particulier fournis par les sociétés de gestion qui sont supervisées par la Commission de Contrôle des Activités Financières, à la différence des banques qui sont sous la supervision de la banque de France.

L'un des défis auquel nous sommes confrontés est de convaincre les résidents monégasques à placer une plus importante proportion de leurs actifs dans les

institutions financières de la Principauté car les chiffres montrent bien que seul une partie relativement faible de leurs avoirs réside à Monaco.

Ce que les investisseurs recherchent c'est une place transparente et bien supervisée comme l'a souligné hier très justement le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

Dans ce contexte ce budget alloué à la C.C.A.F. semble faible et le nombre d'emplois insuffisant pour donner le gage de sécurité que les investisseurs recherchent. Ceci est particulièrement frappant quand on considère que Monaco à environ 100 Milliards d'euros de dépôts et tous ne sont pas sous gestion, bien évidemment.

Ceci est aussi frappant lorsqu'on compare le budget de la C.C.A.F. avec celui, par exemple, de la C.C.I.N. qui lui est de 66 % supérieur. Quant au nombre des employés de la C.C.I.N. il est de 42 % supérieur à celui de la C.C.A.F.

N'est-il pas temps d'investir dans un organisme de régulation plus pointu afin de donner confiance aux investisseurs ? De l'autre côté je ne ferai pas de commentaire sur la C.C.I.N., les récentes décisions de justice la concernant ainsi que les bandes dessinées que nous recevons par courrier montrent à mon avis suffisamment clairement que leur budget est excessif.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel.....	464.500
206.030 - Frais de fonctionnement.....	577.300
	<hr/> <hr/>
	1.041.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Bien.

Le Gouvernement ne souhaite pas faire de remarque.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président juste pour signaler que pour des raisons évidentes je m'abstiendrai sur cette ligne.

M. le Président.- Absolument.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;
M. Christophe STEINER s'abstient).*

*(Adopté ;
M. Bernard PASQUIER vote contre).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS, LIBERTÉ ET À LA MÉDIATION

206.010 - Frais de personnel.....	225.000
206.030 - Frais de fonctionnement.....	130.000
	<u>355.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.030 - Frais de fonctionnement.....	10.000
--	--------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 - Frais de personnel.....	2.818.100
301.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	155.000
301.030 - Frais de fonctionnement.....	730.000
301.040 - Achat & Entretien matériel.....	54.000
	<u>3.757.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je voulais poser une question au Ministre d'Etat, parce qu'hier on a appris que les 20 M€ qui vont être obtenus à partir des actions S.B.M., l'échange entre le Fonds de Réserve et le budget, vont être affectés directement à certains travaux. Je croyais qu'en comptabilité publique il était très difficile ou carrément impossible d'affecter directement des crédits.

M. le Ministre d'Etat.- Lorsque vous votez un budget vous affectez des crédits et donc on prévoit cette affectation et la cession des actions interviendra après. De toute façon la cession tombe dans le pot commun des crédits et ensuite on l'affecte.

(M. Jean-François ROBILLON intervient hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- ... vous le mettez sur la ligne budgétaire que vous allez voter, mais le crédit n'existe pas réellement tant que l'action n'a pas été vendue. A partir du moment où l'action est vendue, l'action tombe dans les recettes de l'Etat et là elle va sur la ligne que vous avez votée.

M. le Président.- Mes chers collègues juste le Secrétaire Général a fait une petite erreur, c'est-à-dire que vous savez que conformément au nouveau mode d'analyse du budget nous passons, après les Corps Constitués, à la Section 7, et là nous avons commencé la Section 3. Donc, si cela ne vous dérange pas Monsieur POYET nous reviendrons tout à l'heure sur votre question concernant le Ministère d'Etat. J'ai bien fait de ne pas faire voter le chapitre, donc nous passons à la Section 7, page 59.

M. le Secrétaire Général.- Merci, Monsieur le Président.

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902	- Frais études urbanisme & grands travaux.....	3.080.000
701.907	- Amélioration sécurité tunnels routiers.....	1.400.000
701.908	- Tunnel descendant.....	27.000.000
701.911	- Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	2.000.000
701.9131	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia / Grimaldi	1.000
701.9132	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III	100.000
701.9133	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	10.000.000
701.9134	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	1.000.000
701.9135	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto	60.000
701.9136	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	2.390.000
701.9137	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur	10.000.000
701.914	- Transport collectif & Funiculaire.....	1.000
701.997	- Amélioration Réseau ferroviaire.....	1.000
		57.033.000

M. le Président.- Je salue l'arrivée de Madame GRAMAGLIA qui a eu une journée compliquée, nous sommes avec vous Madame le Conseiller.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre des Grands Travaux et de l'Urbanisme ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais aborder la question du tunnel descendant qui figure effectivement au chapitre 1.

Combien de fois dans l'histoire contemporaine de Monaco a-t-on eu à regretter d'avoir fait un peu trop grand ? La réponse est pour ainsi dire jamais ! En

matière de parking on ne peut en général que déplorer de n'avoir pas prévu une capacité d'accueil plus importante, le monumental ascenseur de Ste Devote est une aubaine, tant pour héberger dans sa galerie sous-terrain l'hôpital de première ligne du Grand Prix Automobile et permet sur la base d'un flux considérable lors de manifestations attirant un important public, d'évacuer les visiteurs vers la gare ferroviaire. La salle des Princes du Grimaldi Forum se montre régulièrement pleine jusqu'au dernier strapontin, et même le Stade Louis II risque fort de se remplir régulièrement si les affaires du football monégasque continuent à progresser.

La dorsale est dans son ensemble conçue comme une voie de circulation à haut débit. Envisager le percement du tunnel descendant ouest sur la base d'une seule voie de circulation constituerait une irréparable erreur. Irréparable car la complexité et les coûts d'une reprise de l'alésage de la galerie dans les années futures seraient rédhibitoire. En effet, une telle action nécessiterait, semble-t-il, la destruction initiale suivie de reconstruction ultérieure du revêtement de cette galerie qui traverse, comme nous le savons, certaines zones géologiques difficiles.

Selon nos informations, la réalisation d'un tunnel maximalisé avec deux voies de circulation de 3,25 mètres de large chacune et avec la possibilité d'inverser de manière alternée, bien sûr, le sens de circulation, représenterait un surcoût qu'on nous dit être de l'ordre de 20 %.

La majorité du Conseil National considère qu'il n'y a pas d'autre alternative raisonnable que celle du choix du projet offrant pour les années futures la plus grande versatilité et invite le Gouvernement à conclure dans ce sens les réflexions qu'il nous a dit avoir d'ores et déjà entamées sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Je crois que le Gouvernement souhaite réagir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout d'abord, excusez-moi de mon retard, je prends le train en route.

Alors, ce tunnel descendant qui a fait parler beaucoup de lui et dont je rappelle la vocation. Ce tunnel a pour but de relier l'entrée de la Principauté

au niveau du Jardin Exotique au Boulevard Charles III à sa sortie vers Cap d'Ail et cela constitue un accès direct pour les véhicules légers et notamment pour les poids lourds, au quartier de Fontvieille.

Alors, pourquoi ce tunnel n'a pas été imaginé en double sens dès le départ. Il répondait à un schéma de circulation très important élaboré par la D.P.U.M. et venait en continuité avec l'existence du tunnel Charles III qui est un tunnel sortant. Donc, il n'y avait pas de nécessité de faire un autre tunnel montant puisqu'il y avait déjà le tunnel Charles III. Ensuite, on avait imaginé ce tunnel avec la possibilité de faire deux voies dans le même sens et il y a eu les problèmes que nous connaissons tous de dangerosité du tunnel Mont Blanc avec le fameux accident et incendie très important. Là, toutes les règles de sécurité exigées par la France ont été complètement modifiées et des impératifs techniques beaucoup plus importants avec des largeurs de voies beaucoup plus importantes, des bandes d'arrêts d'urgence ont été imposés à tous les tunnels, sachant que la France, maintenant, hésite de plus en plus à faire des tunnels.

Donc, comme nous étions en négociation, on avait engagé la déclaration d'utilité publique, cela a duré plus de dix ans pour obtenir les autorisations afin déréaliser le tunnel tel qu'il est projeté aujourd'hui. Pour faire un tunnel avec une double voie, il fallait recommencer toute la D.U.P. et perdre le bénéfice des accords déjà trouvés. Deuxièmement, ce tunnel est un tunnel essentiellement descendant. Essentiellement descendant cela veut dire que pour des raisons de sécurité et pour une raison de pente, nous n'avons pas pu faire un tunnel qui va directement du Jardin Exotique vers Fontvieille, il a fallu partir très loin et creuser 1.700 mètres de tunnel pour faire une grande boucle qui passe en France afin d'éviter une pente trop importante. Je rappelle que ce tunnel sera principalement emprunté par des grands camions, il ne faut donc pas que la vitesse soit trop excessive en pente descendante. Il est apparu très dangereux, de surcroît pour mes Services, après des études très techniques, de donner la possibilité de doubler en sens descendant dans ce tunnel où l'on veut justement limiter à maximum 50 Km/heure la vitesse.

Par contre s'est posée la question, effectivement, de savoir si on ne pouvait pas inverser ponctuellement le sens de ce tunnel et cela nécessite de faire des travaux supplémentaires, travaux que j'ai proposé de faire l'année dernière au Gouvernement. J'ai exposé au Gouvernement les travaux d'encorbellement qu'il était nécessaire de faire à l'entrée du tunnel au niveau du boulevard du Jardin Exotique et ce dernier a pris

la décision d'investir plus puisque ces travaux supplémentaires ont bien sûr un coût pour permettre de rendre ce tunnel ponctuellement en sens montant sans couper la circulation à l'entrée de la Principauté.

Il faut savoir aussi que si vous avez un double sens, soit montant, soit descendant, dans ce tunnel il arrivera de toute façon à proximité du rond-point de l'hôpital qu'il conviendra également, en accord avec la France, d'améliorer, car le fait que deux voies de circulation se jettent sur ce rond-point ne donne pas un résultat très satisfaisant.

C'est pour toutes ces raisons que ce tunnel sera avec une seule voie puisque même si les voies sont assez larges il faut créer des bandes d'arrêt d'urgence. On pourra ponctuellement inverser le sens de ce tunnel.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.
Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie, Madame.

Je pensais à des véhicules lents par exemple et également à des véhicules arrêtés, c'est tout ce qui fait craindre, effectivement, un tunnel à voie simple.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait. Donc, pour qu'un tunnel soit à double voie dans le même sens il faut trois voies. Nous avons une double voie, effectivement, pour toutes ces raisons de sécurité, comme vous le dites, si jamais il y a un véhicule qui tombe en panne, il faut que l'on puisse contourner ce véhicule et donc la voie d'arrêt d'urgence est obligatoire.

Si jamais on avait voulu le double sens, je le répète, il aurait fallu au minimum trois voies.

Il y a encore une précision que je peux vous apporter, on a prévu une largeur suffisante lorsqu'on a exproprié le tréfonds puisqu'on ne sait pas exactement la nature du terrain que l'on va rencontrer. Dans ces cas-là, et sans entrer dans les détails, une technique de clouter les parois va être adoptée, c'est-à-dire que l'on va mettre des sortes de grands tirants sur les parois du tunnel et cela implique que l'intérieur des parois nous appartient et ne soit pas dans le domaine privé. Donc, nous avons également exproprié une certaine largeur pour pouvoir en cas de nécessité faire

tous ces cloutages pour maintenir la paroi. Si on creuse maintenant une voie supplémentaire et que l'on se trouve confronté à un problème de roche et d'éboulement, on ne pourra pas se servir du tunnel.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais ajouter, Madame GRAMAGLIA, que de toute manière je vais demander à vos Services de vérifier ce qu'autorise la déclaration d'utilité publique. Il est même certain que la déclaration d'utilité publique n'autorise pas à faire plus large que ce qui est prévu dans la déclaration d'utilité publique. Donc, il y a effectivement une voie qui descend et une voie d'arrêt d'urgence ou de ralentissement.

Le choix est clair, tout ce que vous avez dit, Docteur RIT, nous le partageons, mais le problème est que nous ne sommes pas en train de décider le début d'une préparation ou d'une décision de tunnel, cela a été pris il y a plus de dix ans.

Aujourd'hui abandonner la déclaration d'utilité publique pour redemander une nouvelle déclaration d'utilité publique, c'est fini, nous n'aurons jamais de tunnel...

« Gouverner – comme le disait le Général De GAULLE – c'est choisir entre le « désagréable ».

M. le Président.- Merci beaucoup.
Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que je vais vous dire ce soir, Monsieur le Ministre, je vous l'ai déjà dit. Lorsqu'on joue aux machines à sous, plus on joue à la machine, plus on a des chances de gagner. C'est arrivé avec la rue Caroline, un budget de 500 000 €, c'est tombé, 2 M€. Aujourd'hui elle est complètement refaite ce n'était pas gagné ! Voilà.

Encore une fois, l'organisation commerciale ne fonctionne pas, ce n'est la faute de personne ou la faute de tous, une faute collective, mais aujourd'hui on ne peut pas se satisfaire de ce qui se passe sur l'Allée Lazare Sauvaigo, ni aux Jardins d'Apolline ou encore sur l'Ilot Canton. Je ne connais pas la genèse du projet mais cette discontinuité commerciale entre le rond-point Aurégia jusqu'au Centre Commercial de Fontvieille n'est pas bonne pour le commerce. Tout le monde vous le dira ou vous l'aurait dit si vous

aviez pris la peine, ce n'est pas vous en tant que personne que j'accuse, mais si l'Etat avait pris la peine de consulter les professionnels. Il aurait fallu au minimum prévoir des surfaces commerciales sous l'Ilot Canton pour que l'on fasse le lien entre le Centre commercial, l'Ilot Canton et les Jardins d'Apolline. Imaginez le touriste qui remonte depuis le Centre commercial, il est complètement perdu il perd le bénéfice des Jardins d'Apolline et celui qui est aux Jardins d'Apolline, il n'a pas la possibilité de savoir ce qui se passe au rond-point Aurégia.

Par ailleurs, vous le savez comme moi, on a un certain nombre d'attributaires qui au bout d'un moment ne s'en sortent plus et qui viennent vous réclamer de l'argent. Voilà le problème.

Alors aujourd'hui, encore une fois, il est temps de se doter d'un organe, je ne sais pas exactement comment on peut l'articuler. Un organe ou une personne qui s'occuperait réellement du commerce en collaboration avec les Services de l'Etat, avec la D.P.U.M. ou un autre Service et qui s'occuperait véritablement d'organiser le commerce, les surfaces commerciales domaniales. On a un coup à jouer, peut-être unique au monde, à Monaco on a la possibilité de réguler grâce à ce système. Alors je regrette encore, ce qui est fait, mais pour les futures opérations j'aimerais que cela soit fait autrement.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, merci. Le Gouvernement partage votre préoccupation, ce que je voudrais dire simplement, c'est que c'est ce Gouvernement qui a ressuscité la Commission de Commerce, c'est ce Gouvernement qui fait de la concertation permanente, vous le savez, Monsieur CLERISSI, c'est même cette Commission de Commerce étendue à l'urbanisme commercial qui a discuté à deux ou trois reprises de la taille de l'extension, de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille, du positionnement du Centre Commercial de Fontvieille. Je suis obligé de dire, Monsieur CLERISSI, qu'il y a quand même une concertation permanente, je ne parle pas de la rue Caroline, je ne parle pas de la darse Sud, puisque nous lançons les travaux de rénovation du Larvotto, nous allons mettre en place, aussi, une instance de concertation avec les commerçants.

Mais la question que vous posez est plus compliquée parce que l'Allée Lazare Sauvaigo, effectivement, moi, la première fois que j'y suis allé, peu de temps après l'ouverture, accompagné du prédécesseur de Mme GRAMAGLIA, nous n'avons pas été très optimistes, évidemment.

Ecoutez, parlons-en à la Commission Commerce en réfléchissant à la création éventuellement d'un observatoire permanent, pourquoi pas.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je voudrais également rappeler que toute cette démarche d'urbanisme commercial a modifié la rue Princesse Caroline que vous avez, effectivement, transformée mais également on vous a parlé dans les séances privées de l'échangeur Ste Dévote qui ne nous paraît pas à la hauteur et du Larvotto aussi qui est très important et qui est également une vitrine dans cette avenue l'une des plus belles avenues du monde. Donc je tiens quand même à dire que M. CLERISSI est notre spécialiste en la matière, nous progressons et nous allons dans le bon sens, n'est-ce pas Monsieur CLERISSI ?

M. Philippe CLERISSI.- J'en profite également pour dire que le Gouvernement est dans de très bonnes dispositions, on est sur la même longueur d'onde depuis un moment. En effet, moi je ne lâche pas parce que ce qui est fait peut être amélioré. Donc, l'idée de l'observatoire du commerce à mettre en place, c'est une très bonne chose.

M. le Ministre d'Etat.- Oui. Mais, Monsieur CLERISSI, je ne prends pas votre remarque comme une agression vis-à-vis du Gouvernement, pas du tout.

Un mot sur le Larvotto, nous l'avons annoncé en conférence de presse, la presse n'a pas tellement repris l'information, mais c'est une information d'envergure, cela veut dire qu'après la Darse Nord ou en même temps que la Darse Nord d'ailleurs, nous allons refaire, un peu sur le modèle de la rue Caroline, avec un paysagiste, en concertation avec les commerçants, la promenade du Larvotto qui est quand même une promenade emblématique de Monaco et qui ne pouvait plus rester dans l'état où elle est actuellement.

M. le Président.- Merci beaucoup. La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN qui l'attend depuis un moment.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire comme M. CLERISSI et rejouer en intervenant une nouvelle fois pour attirer votre attention

sur les problèmes de circulation et notamment l'accès à Monaco.

Ce problème, avouons-le, est aujourd'hui une faiblesse considérable pour notre pays et force est de constater que nous avons pris beaucoup de retard pour mettre en œuvre des solutions efficaces. Il n'est peut-être pas trop tard pour démontrer qu'avec du courage et de la volonté politique des solutions existent, qu'elles nécessitent des investissements humains, stratégiques, financiers et visionnaires.

Pour l'équilibre de notre système de retraite dans le secteur privé, nous l'avons évoqué hier, il faudra que Monaco atteigne 100.000 salariés en 2050. Je me tourne vers vous, Madame et Messieurs les Conseillers, est-ce que vous pensez vraiment que nous sommes préparés à accueillir autant de salariés en Principauté ?

Aujourd'hui déjà, le tunnel de Monaco ferme un matin sur deux pendant au moins une heure en cumulé obligeant les véhicules à sortir à la Turbie allongeant le temps de trajet professionnel. Les accès sont bloqués, basse Corniche, à l'Est, à l'Ouest.

Concernant les parkings de dissuasion, des projets sont à l'étude mais rien de concret. La coopération transfrontalière avec les collectivités locales voisines semblent timides pour dessiner les contours de projets d'envergure seuls capables de répondre par anticipation au défi de demain.

Les transports en commun ? Que dire de la façon dont la S.N.C.F. traite un pays qui lui a fourni plusieurs rames neuves il y a quelques années, que nous retrouvons au-delà de Cannes et qui n'a pas permis ni de trouver un cadencement nécessaire dès aujourd'hui, ni de rajouter des wagons pour permettre aux salariés amassés sur les quais de pouvoir entrer dans un train qui, par chance, celui-là, n'aurait pas été supprimé sans explication. Je ne parlerai pas ici des grèves.

Régler le problème des accès à Monaco c'est mettre tout en œuvre pour regarder plus loin, pour viser plus haut, pour anticiper, pour prévoir dans le même état d'esprit que pour le logement, pour les grands travaux ou pour le développement économique.

Il n'y a pas une solution mais un ensemble de solutions qui doivent être mises en musique rapidement pour ne pas que ce problème altère pour les pendulaires une attractivité qui est toujours globalement de mise pour le secteur privé monégasque.

Monsieur le Ministre, nous avons reçu les syndicats, l'U.S.M. et la F.S.S.M. et la Fédération patronale, ils sont tous d'accord il faut le souligner, ce n'est pas toujours le cas, ils sont tous d'accord sur ce besoin déterminant pour le développement de notre économie.

Alors seriez-vous favorable, Monsieur le Ministre, pour organiser une réunion qui pourrait s'appeler les Assises de la Circulation et de l'Accès à Monaco, qui réunirait tous les acteurs concernés et évoquerait toutes les solutions envisageables ? Pour en citer quelques-unes : l'ouverture d'une sortie à Beausoleil sur l'autoroute, car elle existe, la construction d'un parking de dissuasion au Jardin Exotique

(Sonnerie).

.... Les aménagements des sorties des gares, le téléphérique ou le funiculaire en provenance de la Turbie, pourquoi pas des accès maritimes en provenance des ports de Nice ou du côté italien ?

M. le Président.- Merci.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

La politique en matière de mobilité en Principauté fait l'objet d'études très importantes de la part de mes différents Services et notamment de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. Vous avez parlé – et cela je vais l'aborder rapidement pour exclure le sujet – de la bretelle de l'autoroute de Beausoleil. Effectivement, nous y travaillons mais c'est un territoire qui se trouve 100 % en France. Le Ministre d'Etat à plusieurs reprises a saisi les plus Hautes Autorités de la France afin d'essayer de faire avancer ce dossier pour un accès sur la Principauté de Monaco.

Au niveau des infrastructures à Monaco, nous avons un schéma directeur des infrastructures urbaines qui définit l'implantation de toutes les voies de circulation en Principauté de Monaco, des projets structurants comme le tunnel descendant, la dorsale, c'est une réflexion d'ensemble. Je vais vous présenter rapidement toutes les réflexions qui ont été menées en matière d'amélioration de la circulation. Donc, le tunnel descendant, je viens d'en parler ; nous avons également mis en place le nouveau schéma de circulation de Fontvieille avec le désenclavement de Fontvieille par

la liaison Marquet qui a largement contribué à améliorer la circulation entrante et sortante en Principauté de Monaco. La réflexion qui a guidé l'ensemble de la démarche des services du Gouvernement avait pour objectif de répondre aux déplacements des trois profils d'usagers majoritaires dans ce secteur : les résidents, les salariés pendulaires et les industriels. Des usagers avec des contraintes et des besoins différents. ce nouveau schéma de circulation a pour objectif de faciliter la circulation, en orientant les flux directement vers leur destination. Une politique de développement également des parkings en infrastructure. Je rappelle qu'aujourd'hui le Service des Parkings Publics gère plus de quarante-cinq parcs de stationnement, cela représente plus de 17.000 places de parking de véhicules légers et nous sommes en train d'étudier un nouveau parking de dissuasion à l'entrée Ouest de la Principauté de Monaco au niveau du Jardin Exotique, parking qui devrait comprendre entre 2.000 et 2.500 places ; nous travaillons aussi sur un parking de dissuasion à l'entrée Est de la Principauté de Monaco, parking qui est à Roquebrune, projet commun avec le Maire de Roquebrune. A cela s'ajoute dans le cadre de l'opération Testimonio II, en plus du parking nécessaire à la réalisation d'une opération immobilière, la création d'un parking de dissuasion. Toujours en matière de stationnement je rappellerai que la politique tarifaire des parkings publics a été revue en 2009 pour satisfaire tous les objectifs de la Principauté liés à la mobilité durable, par la création des tarifs petits rouleurs, des forfaits futés, l'organisation du co-voiturage. Sans oublier les subventions pour l'acquisition de véhicules électriques qui bénéficient d'une gratuité de stationnement sur la voie publique et de tarifs préférentiels dans les parkings de la Principauté.

Toujours dans le but de réduire la circulation à Monaco, notamment celle des poids lourds, la Principauté s'est dotée en 1989 d'un centre de distribution dans la zone «J» de Fontvieille qui a permis de grandement fluidifier le flux de camions. Je vous rappelle que ce centre de distribution urbaine occupe 1.320 m² au 3^{ème} sous-sol des Terrasses de Fontvieille. Ce centre devenant insuffisant, nous sommes en train de réfléchir à réaménager sur l'Ilot Charles III un centre de distribution urbaine plus important.

Nous travaillons également et là, je crois que je vais vous faire plaisir, sur un projet de téléphérique qui est au stade de l'étude, qui prévoirait une liaison entre le Jardin Exotique et la Place du Canton.

Les transports en commun sont également un des axes de notre politique de déplacements en Principauté de Monaco. La Compagnie des Autobus a enregistré en 2012 plus de 7 660 000 passagers. La politique mise en place par la Compagnie des Autobus de Monaco est une politique très dynamique qui s'adapte à tous les nouveaux développements urbanistiques de la Principauté. Lorsque nous avons eu un problème avec les parkings de l'hôpital, nous avons mis en place de nouvelles lignes de bus, donc c'est une politique très réactive de la C.A.M. en collaboration avec le Gouvernement.

Dans les projets également les transports en commun en site propre, c'est-à-dire ma mise en place d'un système capacitaire, à fort encadrement, bénéficiant d'un site propre, et desservant l'ensemble du territoire. Son inscription au précédent Plan de Déplacements Urbains a déjà permis un certain nombre d'actions concrètes :

- réservation d'emprises dans l'ensemble des opérations d'urbanisation des anciens terrains S.N.C.F. ;

- lancement d'études d'opportunité et de tracé.

Le tracé le moins contraints traverserait l'ensemble du territoire d'Ouest en Est, le long d'un axe médian, en alternant les passages au sol et en enterré. Il apparaît qu'en dehors des emprises déjà réservées, la définition de tracés techniquement réalistes et cohérents avec les secteurs que l'on cherche à desservir s'avère délicate du fait de contraintes liées à la topographie, à l'occupation des sous-sols, à la largeur des voies en surface, ou encore à l'insertion dans le site. Je vous rappelle qu'une étude avait été menée par un bureau d'études techniques spécialisé. Toutes les pistes sont explorées. Il y a une difficulté, c'est-à-dire qu'il faut se rendre compte qu'il y a une très grande complexité de la topographie monégasque, une très forte densité du bâti et une très forte densité d'utilisation de tout l'espace public qui rend ce transport en commun en site propre assez difficile, mais c'est une piste qui a été explorée et qui n'est pas définitivement écartée.

En matière de train, en matière d'accès à la Principauté de Monaco, également, nous avons contribué à l'achat de cinq rames de T.E.R. pour améliorer l'accès en Principauté de Monaco. Actuellement, le matin aux heures de pointe nous en avons quatre qui s'arrêtent en Principauté. Nous voudrions que ce chiffre atteigne six arrêts, six passages de trains aux heures de pointe en Principauté de Monaco et cela devrait se faire d'ici deux ou trois ans, toujours grâce à la contribution de la Principauté des études que fait R.F.F. et la S.N.C.F.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller, mais excusez-moi je suis désolé de revenir à la question de Mme ROUGAIGNON-VERNIN, êtes-vous d'accord sur le principe de la tenue d'une....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors voilà, j'allais arriver à cette question. Je voudrais dire que la Principauté a une politique assez globale, complète et en amont de la circulation, mais il faut quand même bien se rendre à l'évidence, que compte tenu du kilomètre carré, effectivement, il y a des problèmes de circulation et si vous désirez que nous tenions une réunion l'année prochaine sur toute la politique de mobilité de la Principauté, je suis, bien sûr, à votre disposition, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais ajouter que nous sommes en discussion active avec des collectivités territoriales avoisinantes pour l'achat de deux grands terrains qui pourraient servir de parkings de dissuasion.

Comme nous sommes en Séance Publique je préfère ne pas en dire plus mais nous pourrions en parler lors de la Commission des Grands Travaux au début du mois de janvier où je pourrai vous faire un point d'actualité sur ces deux sujets.

Ce n'est que lorsque nous aurons la possibilité de construire des parkings de dissuasion hors de la Principauté que l'on pourra envisager des liaisons expresses en sachant quand même que le coût d'une liaison expresse d'un métro par exemple, est un coût énorme. Aujourd'hui, c'est un débat théorique parce que nous n'avons pas de point de départ et le but est d'essayer d'avoir un point de départ.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur BARILARO a demandé la parole et ensuite MM CROVETTO et ALLAVENA.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir un petit instant sur le problème de la circulation et éventuellement aborder à nouveau

le problème du tunnel que je ne vais pas appeler descendant, on a dit que ponctuellement on pouvait envisager d'inverser le sens de circulation de ce tunnel. Donc, si c'est ponctuel cela veut dire que c'est faisable. Est-ce que puisque l'on a des problèmes de circulation qui sont récurrents et parfois même insolubles, ne pourrait-on pas faire un sens descendant le matin lorsque les gens rentrent et un sens montant lorsque les gens sortent de la Principauté, avec des heures bien définies. De telle heure à telle heure, on fait dans le sens descendant pour les gens qui viennent en Principauté et à partir de telle heure, on va dire 17 heures, c'est le sens inverse qui est mis en place puisque sécuritairement, apparemment, c'est possible, afin que les gens puissent plus librement sortir de la Principauté et évacuer les pendulaires. C'est ma première question.

La seconde question concerne l'Ilot Pasteur. Il y a une prévision avec une ligne budgétaire de 10 M€, une C.P.E. Grands Travaux est prévue le 13 janvier date à confirmer avec le Gouvernement Princier, est-ce qu'à ce moment-là on pourra avoir une étude un peu plus poussée sur le Collège Charles III puisque pour l'instant on a une vague structure sur les documents que vous nous avez adressé, est-ce qu'au niveau architectural quelque chose de plus précis est déjà dans l'idée du Gouvernement et est-ce que dans ces 10 M€ qui sont prévus, l'essentiel est consacré à ce collège ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En ce qui concerne l'Ilot Pasteur nous sommes en train d'étudier l'avant-projet qui nous a été remis par les deux architectes avec qui un contrat a été signé pour faire cette opération. La priorité est bien sûr le collège qui devra être réalisé avant la partie hôtel/bureaux.

L'autre question concernait le tunnel descendant, et oui, je pensais que j'en avais déjà parlé, je m'étais exprimée là-dessus notamment en conférence de presse. Inverser le sens du tunnel sera donc possible grâce aux travaux que nous sommes en train de réaliser qui permettront, de façon ponctuelle au départ, d'inverser le sens du tunnel si par exemple il y avait un accident dans le tunnel Rainier III ou si Fontvieille était saturé. On pourrait, dans un premier temps, le faire à titre expérimental. Si l'on s'aperçoit qu'il n'y a aucune difficulté, il pourrait être effectivement envisagé de mettre ce tunnel en sens descendant le matin aux

heures de pointe comme vous l'avez précisé et en sens montant le soir.

M. Christian BARILARO.- C'est une bonne nouvelle. Merci.

M. le Président.- C'est une très bonne nouvelle, merci, Madame le Conseiller, on en avait parlé en C.P.E. Grands Travaux.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire un mot sur le collège parce que la question de M. BARILARO fait écho à l'inquiétude manifestée par Mme ROSSI hier dans son intervention. Je voudrais dissiper tout malentendu ou toute interrogation. Le collège sur l'Ilot Pasteur est confirmé. La capacité du collège est actée. Les crédits de 10 M€ qui sont prévus au Budget Primitif sont dédiés au socle parce qu'avant de construire le collège il faut construire le socle. Le programme architectural du collège a déjà été étudié par les Services de l'Education Nationale et j'ai demandé à M. MASSERON de veiller à ce que les équipes éducatives soient associées à la finalisation de l'intérieur du collège et j'ai une certaine expérience du sujet.

M. MASSERON peut confirmer, y compris les délais.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, tout à fait. D'ailleurs, nous en avons discuté en Comité de l'Education Nationale il y a quelques jours. Nous sommes tout à fait en phase pour construire au plus vite ce nouveau collège de 1500 places. Je l'ai bien dit puisqu'aujourd'hui le Collège Charles III accueille quasiment 1200 élèves. Nous avons prévu, comme nous l'avons fait pour le Lycée Technique et Hôtelier, une capacité supplémentaire compte tenu du développement futur de la Principauté de Monaco. Bien entendu, les Services de Mme GRAMAGLIA associent les Services de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports à la définition concrète de cet établissement de manière à ce qu'il réponde aux besoins comme nous l'avons déjà fait (nous en avons eu l'expérience) pour le Lycée Technique et Hôtelier qui, je crois, est une réussite.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur CROVETTO et ensuite M. ALLAVENA...

Oui, Madame ROSSI ?

Mme Valerie ROSSI.- Oui, j'aurais souhaité que M. MASSERON me précise un délai de livraison.

M. le Président.- 2019 ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* oui 2019.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La livraison est prévue 2019/2020. Nous avançons le plus rapidement possible puisque nous sommes déjà sur les études d'avant-projet. Je vous en dirai plus lors de la C.P.E. des Grands Travaux.

M. le Président.- Bien.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Bien entendu, Monsieur le Président, pour répondre également aux questions qui n'ont pas été posées par vos collègues, mais je sais qu'ils y pensaient, il y aura piscine et gymnase à l'intérieur de ce futur collège.

M. le Président.- Merci. Alors, mes chers collègues pour que l'on puisse avancer et être à la fois concis, précis et percutant, il y a M. CROVETTO qui souhaite prendre la parole, MM. ALLAVENA, BOISSON, CLERRISSI, BOERI, CUCCHI, STEINER et vient de se rajouter M. PASQUIER. Donc, je vous demande sur le chapitre 1 d'intervenir. Si cela concerne le tunnel descendant nous en avons déjà parlé, si cela concerne la circulation si vous pouviez regrouper les sujets. Cela groupe aussi les chapitres 1 et 2 de toute façon qui portent sur les équipements routiers, parce qu'après nous passons aux ports. Monsieur CROVETTO, sur la circulation, je vous en prie.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Comme la pénurie de logements, les problèmes de circulation existent et ne vont aller qu'en s'empirant si on ne fait rien avec, on l'espère, l'accroissement du nombre de salariés à Monaco. Le problème n'est pas simple et vous avez exposé des pistes de réflexion,

Madame le Conseiller. Pour élargir le débat je voulais présenter le choix de certaines villes pour fluidifier la circulation. Péage urbain cela a été le cas à Milan, cela a été le cas à Londres, à Stockholm ; parkings de dissuasion avec vignettes de stationnement résidentiel, c'est le cas au Luxembourg ; gratuité des transports en commun pour les clients des hôtels voyageurs arrivant par avion, c'est à Genève et tous ces choix se sont faits sans engendrer de bouchon à l'entrée des villes, sans réduire leur attractivité ou pénaliser leurs résidents.

A Monaco, pour le moment, on fait le choix de réfléchir et ce depuis des années, d'augmenter le prix du bus, de refuser la gratuité du bus pour les scolaires Monégasques. Nous espérons des choix cohérents à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Alors mes chers collègues, moi je veux bien qu'on parle des bus mais si on parle des bus on n'en parlera pas demain dans les interventions publiques sur la ligne de la C.A.M.. Donc, il faut choisir. Je pense qu'on est sur les équipements, on garde pour demain si vous en êtes d'accord la C.A.M. pour que cela soit un peu plus cohérent.

Qui souhaite intervenir sur la circulation de manière à ce que l'on groupe une réponse du Gouvernement ? Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais voulu intervenir derrière Mme ROUGAIGNON-VERNIN parce qu'effectivement tout ce qu'elle a précisé tout à l'heure c'est juste, et on a de cesse de vous le signaler, depuis des années.

Mme ROUGAIGNON-VERNIN abordait essentiellement les accès, vous, vous avez tout mélangé mais cela dit on a bien compris de quoi il retourne mais il n'y a rien de vraiment nouveau dans ce que vous proposez, on connaît tout cela. Bien entendu les rames T.E.R. depuis des années on en parle, le tunnel descendant évidemment, les parkings, les tarifs des bus, les parkings de relais ou de dissuasion, tout cela c'est bien.

En revanche, on parle aussi de la politique de la C.A.M. encore une fois, le débat est ouvert et cela

fait plusieurs fois que je le souligne, on ne pourra *ad vitam aeternam* augmenter le nombre de bus dans la Principauté, cela devient insupportable compte tenu de la topographie de la Principauté, avec ses infrastructures particulières avec un certain nombre de tournants entre 60 ou 90 degrés, imaginez les bus la difficulté qu'ils ont à tourner à ces endroits-là. Déjà les ronds-points ont amélioré un certain nombre de choses, il y a beaucoup moins de feux tricolores, cela dit vous nous avez parlé lors, je crois, des débats budgétaires précédents, au Rectificatif, d'un projet original, totalement innovant, que vous aviez dans les cartons. Qu'en est-il aujourd'hui ? Vous m'aviez même laissé supposer que peut-être la C.A.M. participerait à ce projet. Aujourd'hui il n'en est plus question, le T.C.S.P....

M. le Président.- Le T.C.S.P. c'est le Transport en Commun en Site Propre.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, pardon. Le transport en commun en site propre, je ne vois pas comment aujourd'hui on pourrait échapper à un mixte électrique et thermique alors qu'on aurait pu envisager, comme dans un certain nombre de villes, un moyen de transport d'avant-garde. Tout cela m'échappe aujourd'hui... vous voyez de quoi je veux parler ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le projet dont vous parlez est le projet du téléphérique de Monsieur de RECHNIEWSKI. Je viens d'en parler me semble-t-il, en disant que nous étudions et que nous réfléchissons même à ne pas entraver l'éventuel passage de ce téléphérique qui partirait du Jardin Exotique pour arriver à Canton par les constructions prévues sur les délaissés Pasteur.

M. Philippe CLERISSI.- Excusez-moi, c'est moi qui l'ai « zappé » tout à l'heure, je n'ai pas entendu.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'en ai parlé dans la présentation.

M. Philippe CLERISSI.- Je n'ai pas entendu, désolé...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous ai peut-être un peu noyé dans toutes les informations que je vous ai données, mais j'en avais parlé, effectivement.

M. le Président.- Monsieur BOISSON sur la circulation.

M. Claude BOISSON.- Merci.

C'est vrai qu'on revient un peu sur le même sujet mais pour bien comprendre, je rebondis sur l'intervention. Pouvez-vous nous préciser, clairement, s'il va y avoir ou pas un transport en commun en site propre entre la frontière Est et IM2S puisqu'il y a une bande qui a été prévue ? Et si c'est le cas, de quelle sorte parce que vous avez répondu en parlant du téléphérique.

En ce qui concerne le téléphérique, moi je veux revenir sur l'idée de Mme ROUGAIGNON-VERNIN parce que le jour où j'ai entendu parler d'un téléphérique entre la Turbie et Monaco j'étais très content parce que j'avais l'impression de délirer tout seul lorsque j'en parlais. Je pense que, peut-être, ce sera quelque chose de beaucoup plus facile que le funiculaire, cela mérite en tout cas une étude. J'ai bien entendu la bonne nouvelle, un téléphérique entre le Jardin Exotique/le Canton, je crois Mme ROUGAIGNON-VERNIN que vous, vous parlez d'un téléphérique entre la Turbie et Monaco. Evidemment cela pose le problème d'abord de gérer le stationnement de deux ou trois mille places à la Cruella ou la Scoperta, on sait que c'est très compliqué, que tant que cela n'est pas géré il est inutile de l'imaginer.

Par contre lorsque je vois qu'il y a 1.000 € de frais d'étude, j'ose espérer qu'en 2015 ou bien alors même au rectificatif, les frais d'étude seront beaucoup plus conséquents et correspondront vraiment à une étude soit pour un funiculaire, soit pour un téléphérique et j'appuie l'idée de la bretelle de l'autoroute. J'ai tellement entendu, pendant des années, discuter du projet du péage de Laghet. On voit la multitude de voitures qui y passent si cela peut vous aider pour rassurer la France et d'ailleurs, à l'époque, c'était Escota qui ne voulait pas du tout la sortie de Beausoleil. En tout cas je pense qu'elle peut avoir une rentabilité non négligeable sur cette sortie donc, je me permets, en effet, d'insister sur ce point.

Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser Mme GRAMAGLIA répondre sur le T.C.S.P.

Sur la sortie de Beausoleil, nous avons fait plusieurs démarches communes avec les élus français voisins. Le sujet est compliqué parce qu'il y a dans le dossier un rapport d'inspection d'un inspecteur général de l'équipement, datant d'il y a longtemps, qui a conclu que cette bretelle n'était pas aux normes pour l'ouvrir à la circulation.

Le Maire de Roquebrune, pour ne pas le citer, considère que l'Inspecteur Général s'est trompé de bretelle... Donc, on a saisi à la fois le Ministère, celui qui s'occupe des routes, et la Direction Générale des Autoroutes et des Routes. Nous sommes en échange d'informations là-dessus.

M. Claude BOISSON.- Merci de ces précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier sujet, Monsieur BOISSON, moi je suis d'accord avec Mme ROUGAIGNON-VERNIN. Je veux simplement attirer votre attention sur le point du départ du téléphérique. Si on le met là-haut, il ne peut s'aménager qu'en concertation étroite avec la collectivité locale concernée. Le Maire, quel qu'il soit, de cette ville ne se contentera pas d'un parking avec un départ de téléphérique. Il aménagera sa zone avec des bureaux et un centre commercial.

Donc, réfléchissons bien avant d'avancer des idées séduisantes sur le papier. Si on se fait de la concurrence à nous-mêmes en facilitant l'installation d'un centre commercial à la Turbie que fréquentera l'ensemble de nos salariés... je pose la question. En tout cas, anticipons cette question.

M. le Président.- Absolument.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Et posons-nous aussi la question de savoir qui le Maire de la commune en question sollicitera pour l'aider à construire son immeuble de bureaux, parce qu'il n'a pas le début du commencement du moindre sou pour son centre commercial.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA pour la réponse concernant le transport commun en site propre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cette liaison du T.C.S.P. doit être en jonction avec la gare S.N.C.F., avec les lignes de la C.A.M. et avec toutes les lignes interurbaines. Toutes les technologies sont étudiées actuellement, que ce soit le bus, le tramway, le métro, le monorail. Il faut savoir que le T.C.S.P. s'inscrit, lui, dans une logique d'ensemble qui est complémentaire avec le bus et dont la réorganisation des lignes va permettre un maillage nouveau, efficace pour ce territoire puisqu'il devra permettre aux usagers de rejoindre directement, à partir de cette liaison expresse, leurs destinations qui sont principalement les différents parkings de la Principauté...

M. le Président.- ... Non mais d'accord Madame, mais est-ce qu'il aura lieu ou pas ? Va-t-il être lancé ? Quand ? Comment ?...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Je suis en train de préciser que nous ne savons pas encore si nous allons faire quelque chose à scénario enterré, aérien, un scénario mixte et que nous sommes toujours au stade des études. L'inscription de ce mode de déplacement dans l'ancien plan de déplacement urbain avait déjà permis de prendre des actions concrètes et de réserver certaines emprises dans l'ensemble des opérations d'urbanisation des anciens délaissés S.N.C.F.. Donc, il est toujours envisagé mais l'étude n'est pas entièrement finalisée. Nous prenons toutes les mesures nécessaires au fur et à mesure de l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. pour laisser la possibilité à ce T.C.S.P. de voir un jour le jour.

M. le Président.- D'accord.

M. Daniel BOERI.- Je peux intervenir maintenant ?

M. Claude BOISSON.-...Une phrase Monsieur le Président...

M. le Président.- Non, s'il vous plaît M. BOERI attend depuis un moment et en plus il est le doyen de l'Assemblée....

(Rires et brouhaha).

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président, surtout est-ce sans doute pour dire une bêtise mais vous voyez juste le fait de dire ça, compte tenu du faible niveau de rémunération que nous avons tous, nous avons déjà consommé le budget de transport collectif du funiculaire 1.000 € et consommé l'amélioration du réseau ferroviaire 1.000 €. Si nous voulons faire des études prospectives, je comprends bien que nous ne puissions pas, qu'il y a des contraintes ailleurs, mais si nous ne mettons pas une prospective, un budget pour mener ces études, je ne vois pas comment elles aboutiraient un jour sauf au coup par coup et de côté pragmatique donc. On a 2.000 € pour le funiculaire et le réseau ferré, je pense que ce n'est vraiment pas suffisant.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Chers amis, je pense que maintenant je dois donner la parole au Docteur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président, je suis patient vous le savez.

J'apprends cette nouvelle concernant la possibilité de mettre un téléphérique du Jardin Exotique jusque sur les délaissés, à mon sens, cela veut dire que le Gouvernement étudie également la possibilité de mettre un parking de dissuasion à côté du téléphérique, sinon il n'a aucun intérêt.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, j'ai précisé tout à l'heure également, que nous étudions la création, à l'entrée Ouest du Jardin Exotique, d'un parking entre 2.000 et 2.500 places et que nous avançons fortement sur ce sujet, me semble-t-il.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Donc, dans ces conditions je pose la question : si on fait un grand parking relativement grand, il risque de descendre relativement bas, peut-être au niveau de l'hôpital voire plus bas. Si on fait un téléphérique qui descend jusqu'aux délaissés et qu'on sait que de là, il y a des liaisons mécaniques avec Fontvieille, est-ce que ça vaut toujours la peine de réaliser le tunnel descendant, dont le but était de dévier le flux des gens allant à Fontvieille, et aboutissant sur l'absence de parking à son arrivée ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous rappelle que l'intérêt principal du tunnel descendant était quand même de dévier le flux des poids lourds qui continueront à descendre à Fontvieille.

M. le Ministre d'Etat.- On voit que vous n'habitez pas au boulevard du Jardin Exotique.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est exact. Ce que je veux dire c'est que dans ces conditions il serait réservé quasiment aux poids lourds, puisque les autres véhicules auront intérêt à aller au parking de dissuasion....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il a principalement été imaginé pour les poids lourds, effectivement.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Alors, s'il ne va servir qu'aux poids lourds, je vous le dis tout de suite, il ne va absolument pas résoudre le problème des bouchons et de la circulation de l'entrée Ouest de Monaco le matin. Il y a certes des poids lourds, mais pas à cette heure-là et la majorité des bouchons sont créés par les voitures.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a plus de 1.300 poids lourds par jour qui descendent et qui traversent la Principauté de Monaco. Donc ce tunnel a été imaginé à l'origine pour les poids lourds mais, bien sûr, également pour les véhicules légers. Tandis que le problème du téléphérique ne pourra pas résoudre le problème des poids lourds. Donc, si nous additionnons le tunnel descendant plus le téléphérique, nous avons déjà fait un grand pas en avant en matière d'accessibilité de la Principauté de Monaco.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je pense que pour les poids lourds, ce n'est pas mal, mais il me semble qu'à 7 heures du matin ils n'ont plus le droit de circuler et la queue elle, commence à peu près vers 7 heures 30, 8 heures au plus tard. Un des défauts que j'ai maintes fois signalé du tunnel descendant, c'est l'absence de parking de dissuasion directement

à son abouchement et cela, aujourd'hui, je ne vois pas comment le résoudre. Donc j'encourage vivement le Gouvernement à travailler l'hypothèse d'un téléphérique ou autre, mais en tous les cas l'hypothèse de pouvoir mettre un parking de dissuasion le plus grand possible à l'entrée Ouest de Monaco et des liaisons de quelle que nature que ce soit entre ce parking et le centre-ville.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Donc vous rejoignez l'idée qu'a eu le Gouvernement et je vous en remercie.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, j'ai été un peu long à la réaction parce que je voulais parler juste après M. RIT, mais quelque part cela tombe bien puisqu'il y a eu l'intervention de M. BARILARO. Un mot préliminaire sur le téléphérique parce que j'entends Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller, les arguments que vous évoquez et qui sont de bon sens immédiat mais je pense que cela mérite de dépasser quand même l'étude du feeling parce que Monaco est un vrai problème de desserte et que peut-être que les avantages sont supérieurs aux inconvénients, ou pas. Si on peut mettre en route, comme le suggère M. BOERI, ces éléments d'études précises, je pense qu'on a tout à y gagner.

Sur l'autre point concernant l'échange entre Jacques RIT, Christian BARILARO et Madame le Conseiller, sur le tunnel descendant, je vais mettre en parallèle mon intervention d'hier sur ce thème du dialogue et de l'échange. Ce tunnel descendant cela fait un nombre respectable de fois que l'on en parle, rien que depuis que nous sommes élus, au moins une ou deux Commissions Plénières d'Études, des séances privées préparatoires des budgets, et à chaque fois on y revient et si on y revient à chaque fois c'est qu'on n'a pas eu les informations, c'est qu'on n'a eu qu'une partie des informations, que ce n'est pas convaincant. Ce soir pour la première fois, je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais j'ai l'impression qu'on a fait un tour de la question clair, précis, les arguments sont sur la table. Je pense que vous nous avez, sans doute, convaincus. Alors, pourquoi a-t-on mis neuf mois pour en arriver là ? C'est bizarre, je souhaitais le dire et maintenant j'espère qu'on travaille sur le sujet du tunnel.

M. le Ministre d'Etat.- Il est assez difficile, lorsqu'on est à Monaco, d'imaginer ce que représente une déclaration d'utilité publique dans le pays voisin. Pour une modification dans le tunnel descendant il faut changer la D.P.U. et cela signerait la fin du tunnel... On n'en voit pas le bout....

M. Jean-Charles ALLAVENA.- D'accord, Monsieur le Ministre, mais cela vous le saviez il y a neuf mois ! Et ce soir Mme GRAMAGLIA nous a donné des arguments techniques, clairs, complets. C'est le sens de nos échanges qui me semblent un bon exemple.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA, vous avez raison, mais le Conseil National est déterminé et patient et donc ce soir nous avons obtenu un certain nombre d'éléments.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Monsieur le Président je voulais rebondir sur l'intervention de Mme ROSSI, sur l'éducation, mais si vous préférez je la fais dans la section éducation, c'est comme vous voulez.

M. le Président.- C'est peut-être mieux, effectivement, qu'on en parle dans la partie éducation, cela me paraît plus cohérent.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Puisque personne n'a soulevé le sujet, même si c'est quelque chose de compliqué pour le Gouvernement, nous continuons à garder l'espoir qu'il puisse y avoir un rond-point à Cap d'Ail. On sait que c'est difficile dans les négociations avec la France mais s'il n'y a pas cette solution, on a beau avoir les entrées sur Monaco, tout restera bloqué à ce niveau-là.

Je sais, vous n'avez peut-être pas de solution aujourd'hui, cela prend du temps, mais il faut continuer dans ce sens.

M. le Ministre d'Etat.- Avant les municipales à Cap d'Ail... c'est peut-être un sujet que l'on peut garder pour nos prochains débats...

Mais, je dis quand même, sous le contrôle de Mme GRAMAGLIA, que c'est Monaco qui contrôle les feux

tricolores et vous avez pu remarquer d'ailleurs que lorsqu'on descend de la Turbie pour prendre la route on attend quand même plus longtemps que si on est sur la voie descendante.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN vous souhaitiez intervenir ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci. C'était juste une question. Qu'est-ce que le réservoir « Terragna » à Beausoleil ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La capacité des réservoirs d'eau alimentant Monaco étant insuffisante, la Principauté a étudié avec son concessionnaire la création d'un nouveau réservoir de 1.500 m³. Deux sites potentiels sont envisagés :

- sur un terrain à proximité de la source de « Fondivina » (moyenne corniche-accès Vistaéro) – Terragna ;

- sur une parcelle appartenant à la Principauté à côté du réservoir de « Saint-Roch » (au-dessus du terrain du Devens – route de Beausoleil à proximité du chemin romain du Ténao).

Le planning de l'opération prévoit, avant la fin de l'année 2014, la réalisation de la première tranche de la phase de doublement des réseaux Est, dans sa portion située en galerie technique sur environ 490 m. Il s'agit des travaux les plus rapides à mettre en œuvre par rapport au doublement en tranchée nécessaire sur le reste du linéaire sur environ 580m.

Le choix définitif de l'emplacement du futur réservoir est lié au coût d'acquisition des parcelles du site de Terragna. Sur le plan de la fonctionnalité du réservoir, une préférence en faveur du site de Terragna.

M. le Président.- Il y a eu un reportage d'ailleurs l'autre jour avec une photo très étonnante....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce n'étaient pas les mêmes... C'étaient des réservoirs d'eau qui étaient situés en Italie, alors

que « Terragna » ce sont des réservoirs d'eau qui sont situés à Beausoleil.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Et ils doivent être rénovés, parce que je vois qu'il y a une ligne de 2 M€.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non...

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903	- Voies Publiques - Mobilité durable.....	3.950.000
702.907	- Prolongement Boulevard de France	1.000
702.921	- Amélioration parking - garages publics.....	1.950.000
702.943	- Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	315.000
		6.216.000

M. le Président.- Nous en avons également parlé, nous avons groupé les interventions sur les deux chapitres.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté
Sont absents de l'Hémicycle :
Christian BARILARO et Christophe STEINER).*

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- On attend la réponse sur les réservoirs.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En fait, nous avons des réservoirs d'eau sous le stade des Moneghetti et comme cela ne suffit pas pour approvisionner la Principauté, nous sommes en train de créer sur un autre terrain deux nouveaux réservoirs, c'est à Beausoleil, mais ce ne sont pas les mêmes que ceux des Moneghetti. Cela fait plusieurs années que nous voulons les créer.

*(Adopté
Sont absents de l'Hémicycle :
MM. Christian BARILARO et Christophe STEINER).*

Avant de passer au port, je voulais livrer une précision pour les membres de la Commission des Concessions. Le Gouvernement a proposé deux dates, donc voilà la confusion des différentes réunions, rattrapée à ce moment. Voilà pour votre information.

Nous passons donc au chapitre 3 concernant l'Équipement portuaire.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants	200.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis Epi Central.....	500.000
703.903	- Superstructures Digue Nord & Sud	7.000.000
703.904	- Superstructures Digue flottante.....	390.000
703.906	- Aménagement Avant-port	6.000.000
703.934	- Réaménagement port Fontvieille	300.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	1.000.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	30.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes	4.000.000
		19.420.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Alors, je suis très satisfait de ce chapitre, bien évidemment, de la tournure que prennent les évènements, cela fait un certain nombre d'années que l'on demande à ce que les ports, aussi bien le port Hercule que le port de Fontvieille, l'un soit terminé et l'autre soit réaménagé.

Madame le Conseiller pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, je voudrais savoir en ce qui concerne le port de Fontvieille, au vu de la toute petite inscription, est-ce qu'il s'agit des jardinières que vous mettez en place actuellement ? C'est cela, tout de suite avant la Capitainerie ?

Ensuite, je voudrais savoir aussi ce qu'il en est de l'aménagement de la digue. Je vois qu'elle a été nettoyée mais ce n'est pas encore satisfaisant. Il faudrait vraiment un travail complet de rénovation pour ce port, encore une fois pour qu'il devienne, comme l'autre d'ailleurs, un endroit où les touristes puissent se promener. Qu'en est-il exactement de cet aménagement ? Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour le port de Fontvieille, effectivement, ce sont des petits travaux d'embellissement qui sont faits au niveau des peintures. Nous allons également modifier l'enclos de récupération des huiles qui va être remplacé, son coût sera pris en charge par la

Société d'Exploitation des Ports. La barrière d'accès au bout du quai Jean-Charles REY a été remise en service aussi depuis quelques mois, et nous sommes en train de réfléchir à une réfection du port dans son ensemble afin de pouvoir faire des travaux plus importants. Mais nous favorisons, pour l'année 2014, les gros travaux qui sont actuellement en cours au port Hercule, avec ce que vous venez de dire, donc tout l'aménagement des abords devant le Yacht Club, avec les deux digues Nord et Sud, les travaux de la darse Nord et l'élargissement du quai.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Vous savez que sur le port de Fontvieille, j'en ai fait un peu une affaire personnelle, parce que l'on ne peut pas, décemment conserver cette entrée du port de Fontvieille, ce n'est pas digne d'ailleurs d'aucune ville humainement construite, c'est un dépôt, c'est sale, c'est rouillé, c'est affreux. Donc je vous le demande, je vous l'avais déjà demandé dès notre élection il y a maintenant sept ou huit mois, je vois qu'il y a une inscription minime qui est prévue, qui n'est vraiment pas très importante, 300.000 € c'est une rigolade, je vous demande de faire en sorte que cette entrée du port de Fontvieille soit normale et acceptable.

Alors, je comprends bien que vous souhaitiez rénover les digues et l'aspect esthétique, mais il y a une chose que personne ne comprend, vous avez fait une Capitainerie – enfin, vos prédécesseurs – absolument superbe et devant cette Capitainerie il y a un alomat, on se demande pourquoi. On ne va pas faire un débat ce soir là-dessus mais je vous l'ai dit plusieurs fois en séance privée, certes ce n'est pas de votre fait, vous ne pouvez pas tout régler en deux ans avec une baguette magique je le comprends très bien,

mais objectivement on ne peut pas rester dans cette situation et s'il faut voter des crédits dans le cadre du Budget Rectificatif 2014 sur l'aménagement et, notamment, l'entrée du port de Fontvieille, il faut le faire et le Conseil National est prêt à le faire.

Je sais bien que souvent je m'immisce dans des débats peut-être intergouvernementaux qui ne me regardent pas, mais souvent vous êtes proactifs pour proposer des rénovations. Des arbitrages gouvernementaux ne peuvent pas toujours nous être favorables, mais sur ce sujet e maintien ma demande.

M. le Ministre d'Etat.- C'est la ligne 703.934 ?

M. le Président.- Oui, Monsieur le Ministre, c'est 300.000 €. Avec 300.000 €, vous faites quoi ? Si vous voulez, on va tous les deux à l'entrée du port de Fontvieille et on voit ce que cela donne. C'est immonde ! Voilà.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une petite précision, Monsieur le Président, effectivement, entre 2013 et 2014 je vous avais dit qu'on allait remplacer l'enclos de récupération, vous avez parlé des bungalows donc là nous allons enlever les anciens bungalows de la S.E.P.M., cela va être fait prochainement, nous allons reprendre également tous les bétons dégradés et peindre le mur des alvéoles et les deux phases du musoir Nord/Ouest et Sud/Ouest ce qui permettra d'avoir une arrivée sur le port de Fontvieille. On va changer le garde-corps à minima côté terre entre le musoir et les escaliers côté hélicoptère, plus dans les escaliers du musoir et le revêtement du sol.

M. le Président.- Bien. Merci beaucoup, ce sont de bonnes nouvelles.

Mes chers collègues, concernant non pas le port de Fontvieille mais le port Hercule, y a-t-il des interventions, puisqu'il y a eu des décisions importantes de la part du Gouvernement ? Plus précisément sur l'équipement du lancement des travaux de la darse nord qui est une très bonne chose, nous l'avons souligné et Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale l'a souligné dans son rapport, disant que c'était une très bonne nouvelle. Enfin les travaux ont commencé, on le voit sur place, également sur le quai Hirondelle, il y a eu des projections, Madame, que nous avons vues dans

la presse qui ont l'air effectivement tout à fait belles et qui s'inscrivent très bien dans le site devant le Yacht-Club qui est quasiment terminé.

Donc, sachez que concernant le port, Monsieur le Ministre, et cela je tiens à le dire ce soir, vous avez fait un pas de géant depuis six mois. Vous avez pris des décisions, vous avez lancé des travaux, vous les avez validés complètement et l'Assemblée est totalement derrière vous puisque, vraiment, toute la population et les résidents de Monaco attendent que ces travaux du port s'arrêtent le plus rapidement possible, puisque cela fait pratiquement onze ans que c'est éventré. Je voulais saluer votre démarche proactive, je crois que vous avez vraiment pris le taureau par les cornes.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, merci de votre remarque qui touche le Gouvernement. Lorsque le Gouvernement avait annoncé que 2013 serait l'année du port, il y avait quand même un certain nombre de sourires, au moins pour les plus anciens qui sont ici, personne ne croyait trop à cette annonce. En réalité 2013 est bien l'année des décisions qui permettent d'enclencher la finition du port Hercule.

Je remercie le Conseil National d'avoir au fond dépassé le doute pour servir d'aiguillon à la prise de décisions et à la mise en œuvre de ces décisions qui sont extrêmement importantes ; la darse Nord, le quai et la fin du Yacht-Club, je pense que l'année prochaine on ne reconnaîtra plus le port, du moins cette partie du port. En tout cas merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Lorsque le Conseil National note effectivement qu'il y a de fortes avancées, de surcroît rapides, je ne vois pas pourquoi il ne le dirait pas et c'est mon rôle au nom des élus, de tous les élus dans cette salle, de vous le dire.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai un problème sur ce chapitre parce qu'évidemment sur toutes les lignes, sauf une, je suis tout à fait d'accord et satisfait...

M. le Président.- ... Je vois de quoi vous allez parler.

M. Jean-Michel CUCCHI.-... Juste une petite ligne, Monsieur le Président, qui me pose un problème. C'est la dernière, la 703.9405 – Urbanisation en Mer – Etudes. Alors, Monsieur le Ministre, je n'ai pas été tout à fait convaincu de la façon dont vous avez décidé de mener ce projet. Certes, la première partie m'a tout à fait satisfait à savoir, en effet, qu'il fallait vérifier la qualité technique et financière des équipes qui pouvaient présenter et postuler pour ce genre de projet. Pour cela, je suis tout à fait d'accord, cette partie-là ne me gêne pas, mais je suis un peu surpris malgré tout que sur un projet d'une telle envergure et qui est quand même réalisé dans un pays qui est mondialement connu, seulement quatre équipes – et on va dire finalement que deux crédibles – aient postulé. Et une fois que cela a été fait, ce qui me gêne d'autant plus c'est de dire : « voilà, nous sommes sûrs qu'il y a deux équipes qui ont la capacité de le faire en terme techniques », on va commencer par en choisir une et puis une fois qu'on l'a choisie on travaille un an avec elle et on voit ce que cela donne ! Cela m'embête et je préfère le dire en amont parce qu'au moins je serai plus tranquille pour le dire après. Imaginez que cette équipe fasse un projet et qu'on le trouve bien mais sans plus. Que va-t-on faire, Monsieur le Ministre ? On va être pessimiste en disant : « Houlà, l'autre va être pire » et on choisit celle-là ou on va être optimiste et on va dire : « mais non, l'autre sera certainement mieux ! » et on ne choisit pas la première. Je ne voudrais pas que l'on se retrouve dans cette situation. Donc, je suis embêté parce que je ne veux pas voter contre le chapitre 3, je ne veux pas voter contre l'extension en mer, donc je m'abstiens symboliquement sur cette ligne.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI de vos explications.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet évidemment majeur pour l'avenir de la Principauté. Ce sujet, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire a été traité de la façon que vous avez décrite et qui a pu surprendre. Mais la volonté du Gouvernement était d'être certain, avant de commencer à discuter, pas seulement du projet d'ailleurs parce que ce que vous

dites Docteur, c'est un peu réducteur, parce que la décision du choix du partenaire privilégié du premier du classement qui va durer un an, le second étant en attente, cette discussion ne va pas brutalement porter sur un projet dessiné. Il y a des étapes. La première étape qui sera imposée à ce partenaire c'est la manière de construire la plateforme et les garanties de protection de l'environnement, de solidité de la plateforme etc.. donc, cela va nous prendre plusieurs mois, il n'y aura toujours pas de projet. Je pense que l'expérience de l'extension en mer de 2008 a porté ses fruits et le Gouvernement a préféré faire cette démarche qui est une démarche prudente sur laquelle je peux vous confirmer qu'une information complète et préalable à toute décision sera donnée début de l'année 2014.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Il n'empêche que je pense qu'en un an, à la rigueur comme vous le dites parce que c'est un projet très compliqué, on aura fait la partie socle au maximum et qu'on ne sera toujours pas dans la situation de pouvoir être persuadé que le premier est meilleur que l'hypothétique second, et cela me gêne.

M. le Ministre d'Etat.- Le cahier des charges prévoit une prolongation possible de six mois mais parallèlement aux propositions de travaux pour le socle il y aura, évidemment, un travail d'urbanisme. Cela veut dire qu'au fil de l'année on comprendra comment le socle est construit, après on verra comment est aménagée la plateforme et ensuite les études d'urbanisme arriveront. A mon avis c'est après l'été 2014, avant la fin de l'année 2014 que l'on aura déjà les premières esquisses. Mais, aujourd'hui, nous n'en sommes pas là du tout, nous en sommes à choisir le premier partenaire et pour être tout à fait complet, le choix n'est pas fait et vous savez qu'il sera fait ...

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne remets pas en doute le choix, Monsieur le Ministre, soyons bien clairs, c'est la méthode.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Outre le manque d'informations préalables de la Haute Assemblée pour la construction d'un nouveau quartier, je ne suis pas convaincu par la méthode retenue. On choisit le groupement et ensuite on aura le projet, il n'y aura donc pas de comparaison possible et c'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur le chapitre.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot, Monsieur le Président.

Monsieur CROVETTO je comprends tout à fait votre interrogation. J'espère que lorsque vous aurez entendu dans une commission du début de l'année les experts qui nous accompagnent là-dessus, vous aurez une autre vision des choses.

M. le Président.- Merci.

Monsieur RIT souhaite prendre la parole.

M. Jacques RIT.- Merci.

Vous allez trouver, Monsieur le Ministre, une certaine similitude dans l'argumentation, ce n'est pas forcément une répétition, c'est un « j'enfonce le clou » probablement.

Un projet dans le domaine des grands pour ne pas dire des très grands travaux est actuellement en phase d'étude, il s'agit bien sûr de l'extension territoriale en mer. Ce projet ayant fait l'objet d'un arbitrage du Prince Souverain, je n'aborderai pas dans cette intervention le débat sur les différents moyens susceptibles de répondre à l'indispensable recherche de surfaces constructibles supplémentaires afin de trouver des solutions à l'angoissante quadrature du cercle que constitue l'exiguïté de nos limites territoriales.

A l'inverse, j'avoue ma perplexité, perplexité partagée par de nombreux conseillers de la majorité, face au mode opératoire très inhabituel adopté pour la sélection du groupe susceptible de réaliser cet ouvrage.

Sélectionner un opérateur sur sa capacité à mener à bien un projet de cet envergure et me basant sur les explications du Gouvernement en Commission

Plénière d'Etude sans avoir de représentation du projet final, c'est à cette échelle de grandeur, du jamais vu.

Une telle procédure est l'antithèse du principe quasiment général d'appel d'offres, de mise au concours d'architectes et d'ingénieurs suivi de la désignation d'un lauréat. A titre d'exemple, la sélection du groupe de constructeurs et des architectes d'un projet de même ampleur financière actuellement en construction, celui de la Tour Kingdom à Jeddah, cette tour de plus de 1.000 mètres de haut, comme vous le savez, pour un coût de 900 M€, s'est faite sur examen de plans, de devis et de maquettes, présentés par les différents compétiteurs devant un jury souverain.

Dans le cas du projet de l'extension en mer du Portier, j'avoue ne pas avoir été vraiment convaincu par les arguments fournis par le Gouvernement au sujet du choix de ce mode opératoire hors norme.

L'autre point que je souhaite aborder n'est pas un sujet de perplexité mais plutôt de mécontentement. Il s'agit de l'absence d'information du Conseil National au sujet de l'impact budgétaire annuel récurrent que les coûts d'entretien du socle et de la dalle vont générer, et cette absence d'information est probablement expliquée par la non définition initiale du projet architectural propre à la procédure adoptée. Pourtant dans le cadre de cette plateforme de 6 hectares, ces coûts risquent d'atteindre pour le bailleur de fonds qui sera responsable de sa maintenance, des montants considérables et lorsqu'on décrypte le journal de Monaco l'Etat est désigné comme l'heureux propriétaire de cette plateforme qui doit, en effet, lui être restituée par les promoteurs dès l'achèvement de sa construction. Devenu propriétaire de l'objet, c'est donc *a priori* l'Etat qui devra assumer tout ou partie des sommes nécessaires à sa maintenance et les faire voter au budget. Et c'est donc bien ce même Conseil National qui s'étonne, et même s'indigne, d'avoir été à ce jour maintenu à l'écart de l'ensemble des réflexions préalables au lancement de ce projet, qui sera bien forcé de voter les fonds publics indispensables à l'entretien ou à la réfection de ce socle géant, je devrais plutôt dire « condamné » à voter car peut-on, en élu responsable, refuser ce qui est indispensable à la sécurité et à la bonne conservation d'une portion bâtie du territoire national...

(Sonnerie).

... Dans une telle situation, Monsieur le Ministre d'Etat, si l'information du Conseil National a été postérieure à la décision de réaliser l'ouvrage, l'élu que je suis ne se sent plus libre de ses opinions et de ses votes, en dépit de l'article 23 de notre

Constitution. Pour cette raison, je m'abstiendrai également.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur RIT.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne voudrais pas polémiquer, Monsieur RIT, mais il n'y a pas, aujourd'hui, d'objet à l'information préalable. D'abord, la décision n'est pas encore prise. La décision de principe est prise mais la décision du choix du groupement n'est pas encore prise. Après, la question précise que vous soulevez sur l'entretien de la dalle, cela fait partie de la discussion juridique et financière que l'Etat va entreprendre avec le lauréat. Donc, rien n'est décidé et dès que la décision sera prise, le Conseil National disposera de toute l'information disponible à ce moment-là. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Avant de donner la parole à M. PASQUIER, ensuite à M. BOISSON et Mme ROUGAIGNON-VERNIN, vous avez bien compris que sur ce sujet, non pas sur les autres lignes du chapitre 3 de l'Équipement Portuaire où j'ai dit un mot pour appuyer, effectivement, votre démarche depuis neuf mois, qui a consisté à débloquer un certain nombre de sujets, il ne vous a pas échappé que concernant l'extension en mer, le Conseil National est inquiet. Inquiet non pas sur le principe qui a été décidé par le Prince Souverain qui est, sur le plan de la symbolique et sur le plan de la confiance, une bouffée d'air frais pour les vingt-cinq ans qui viennent, mais nous sommes inquiets parce que nous ne sommes pas tout à fait convaincus par la démarche et par le fait – c'est un petit peu ce que j'ai expliqué dans mes propos hier soir – que pour nous, le politique vient avant la technique. Nous avons l'impression que sur ce sujet c'est un peu l'inverse qui est favorisé et nous sommes inquiets, non pas sur la capacité de Monaco à recréer et à reconstruire et à refaire une autre extension en mer comme cela a été le cas de Fontvieille, mais cela fait partie de nos prérogatives puisqu'il faut une désaffectation du domaine public maritime et une loi qui dépasse le cadre d'une loi simple. C'est une loi cadre, c'est une loi complète, difficile, qui doit se pencher sur toutes les conditions juridiques, financières, environnementales et finalement les conditions politiques d'une extension comme celle-ci qui a été décidée par le Prince Souverain. C'est une très bonne

décision, nous allons totalement dans Son sens, mais la représentation nationale doit être totalement rassurée, or, sur ce sujet-là, aujourd'hui, et symboliquement vous allez le comprendre, elle ne l'est pas. J'espère que là encore, comme nous avons pu le faire sur d'autres sujets, dans les mois qui viennent, ces doutes seront dissipés.

Je tenais juste à vous dire ces quelques mots avant de passer la parole à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai fait, hier, une déclaration dans mon intervention liminaire sur l'extension en mer, inutile donc de la répéter. Je suis simplement content que plusieurs de mes collègues de la majorité m'aient rejoint sur ces positions ou les partagent, certains les ont même développées, comme M. RIT et M. CUCCHI.

Je voulais simplement vous dire que le Groupe Union Monégasque s'abstiendra sur le chapitre 3.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Effectivement, sur le sujet de l'extension en mer, depuis de nombreux mois, voire depuis la décision du Prince Souverain, nous avons toujours eu une ligne directrice très précise et nous n'avons pas varié.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, ma principale crainte dans ce projet c'est qu'avec la méthode que vous utilisez, le groupement qui sera choisi *a priori* se donnera moins de mal pour présenter un projet qui soit beau, voire exceptionnel, que s'il était en concurrence avec un autre groupement où là, vraiment, il se serait démené pour amener des projets exceptionnels comme nous avons eus auparavant.

Alors, je comprends l'idée de ne pas léser le second qui aurait beaucoup travaillé, mais un projet de cette ampleur vaudrait peut-être même le coup que l'on dédommage le second.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas d'accord du tout avec ce que vous venez de dire parce que les choses ne vont pas se passer comme cela.

Les choses vont se passer par étapes. Il n'y a rien de pire dans un projet comme celui-là que de choisir sur un dessin d'architecte ou sur une maquette alors que vous ne savez pas, d'abord, si vous pouvez construire sur la mer, comment vous allez pouvoir construire en protégeant l'environnement.

Donc, l'étape n'est pas commencée, je le répète, le Souverain a pris la décision de principe et nous attendons la décision de choix du groupement. Une fois que cette décision sera arrêtée, nous procéderons à l'information totale préalable à toute décision suivante en vous proposant une Commission Plénière d'Etude, évidemment confidentielle. La première chose à faire ce n'est pas de regarder si c'est joli, ce n'est pas de regarder si le Jardin Japonais reste là où il est, face à la mer, ou ailleurs. La première décision à prendre c'est d'être sûr que l'interlocuteur avec lequel on parle est capable de construire à - 50 mètres une plateforme accueillant des immeubles d'habitations, c'est-à-dire des immeubles assurables, vendables. C'est celui-là le premier sujet de discussion et cette étape va commencer en début d'année 2014, lorsque l'on connaîtra le lauréat du groupement. On ne choisit pas un projet comme celui-là sur une maquette, sur un dessin.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Donc, en fait, vous venez de dire que sur cette extension il n'y aura que des immeubles d'habitations ?

M. le Ministre d'Etat.- Cela fait partie de la discussion que l'Etat devra avoir avec le lauréat numéro un du concours. Aujourd'hui, rien n'est décidé.

M. Marc BURINI.- Alors, je vais un peu plus loin.

C'est un projet qui va s'étendre sur des années, est-ce qu'on a une vision de ce dont Monaco a besoin en termes de développement et d'extension de son territoire sur vingt à trente ans : trois, quatre, cinq hectares en plus ? Est-ce réellement la surface dont nous qu'il a besoin ? Est-ce qu'il y a d'autres équipements publics sur cette extension ? Sera-t-elle

composée de 60 % d'immeubles d'habitations, de 40 % de bureaux ? J'ai bien compris la technique mais qu'est-ce qu'on veut réellement faire ? Est-ce une finalité sans fin ? Ou est-ce que vous avez une idée d'avenir ? Est-ce que vous avez une vision vraiment prospective en fait ? Parce que c'est un grand projet qui engagera notre Pays sur des années et il ne faudra pas se tromper.

M. le Ministre d'Etat.- Six hectares ce n'est pas très grand quand même, c'est évidemment grand par rapport au territoire, mais ce n'est pas Fontvieille, si vous voulez assurer l'équilibre économique de l'opération ou alors on casse tout le Fonds de Réserve Constitutionnel pour payer la dalle, on casse la tirelire et après, effectivement... ça c'est l'hypothèse écartée. Donc, l'équilibre économique c'est que le groupement construit la dalle, remet la dalle en propriété à l'Etat et l'Etat concède des droits à construire sur la dalle. Donc le groupement se rembourse sur les logements construits sur la dalle. Voilà le schéma général du système.

Quand vous faites cette remarque, cela vous montre qu'il ne nous reste plus tellement d'espace très disponible. Donc, ce sujet n'est pas tranché, il est ouvert à la réflexion et nous débattons volontiers.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Ministre, plus je vous écoute et plus j'ai l'impression que vous confortez mon opinion. Je suis tout à fait d'accord qu'il fallait être certain que les gens qui postulent sont capables de faire, mais cela est une étude préalable et un choix préalable, on va dire un « pré-choix ». Mais une fois que cela est fait, le Gouvernement doit lui dire ce qu'il veut et une fois qu'il a dit ce qu'il veut on voit si on peut le faire. Parce qu'aujourd'hui, la situation telle qu'elle est, c'est qu'on va construire une dalle, une fois que la dalle sera construite forcément il faudra donner la concession à la personne qui l'a construite. L'intérêt de ce groupement-là va être évidemment à un moment différent, et je dirai plus ou moins fortement, de celui de l'Etat. Lui, il aura des intérêts financiers à construire, des structures économiques viables le plus rapidement possible qui lui permettront de rentrer dans ses frais et l'Etat n'aura peut-être pas du tout le même intérêt. Pourquoi attendre

pour discuter de ces sujets, qui sont la base de tout. Je pense que cette discussion doit avoir lieu en amont.

M. le Ministre d'Etat.- Mais Docteur, on n'attend pas, c'est dans un but pédagogique que j'ai expliqué qu'il y avait plusieurs phases en début d'année 2014. Mais évidemment en même temps que la discussion sera technique sur les capacités de construire une dalle assurable, respectant l'environnement marin...

M. le Président.- ... Avec un coût ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Avec un coût évidemment, que la discussion s'entamera sur l'aménagement de la dalle et donc nous aurons les réponses aux questions que vous vous posez. Mais on ne va pas attendre deux ou trois ans après s'être mis d'accord sur la dalle pour savoir ce que l'on va y mettre dessus, donc c'est en même temps et cette discussion n'est pas encore commencée. J'ai passé ma matinée avec Mme GRAMAGLIA et M. CASTELLINI à discuter avec nos conseils, à la fois techniques et juridiques justement, de la manière d'engager la discussion avec le lauréat à venir. On n'a pas de retard là-dessus pour vous informer.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI pour la réponse.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis vraiment désolé d'insister mais je trouve que c'est un sujet tellement important pour l'avenir de Monaco. Aujourd'hui est-ce que vous êtes en train de nous dire que si le groupement « 1 » qui sera choisi a les capacités techniques, je dis bien techniques, puisque maintenant financières, elles sont vérifiées – enfin je l'espère puisqu'on élimine ceux qui ne les avaient pas, donc ceux qui sont restés par défaut doivent avoir les capacités financières et techniques de faire le projet tel que défini dans le cahier des charges déposé par le Gouvernement – aujourd'hui nous en sommes à une phase un peu plus avancée que vous nous avez expliquée et que je comprends très bien. Est-ce que si le Gouvernement est convaincu que le groupement qui a été retenu en premier a la capacité de faire la dalle dans les conditions de respect de l'environnement, etc... dans ce cas-là il éliminera le second avant même d'imaginer ce que l'on fait dessus ou pas ? Parce que si c'est le cas, ça je peux le comprendre et je vous

dis dans ce cas-là pourquoi en choisir deux ? Choisissons-en un et cela résout le problème une fois qu'on sait que techniquement il peut le faire.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est non. Pour la vérification des capacités financières, effectivement, deux ont été éliminés parce que manifestement ils n'avaient pas les capacités financières. Sur les deux qui restent et même dans le cas du premier, il restera à prouver ce qui est dans le dossier. Donc, c'est vraiment un dossier très compliqué, pour des raisons de confidentialité je ne veux pas en dire plus et je trouve que j'en ai déjà beaucoup dit et donc, si vous vous abstenez, et bien vous vous abstenez sur la ligne.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Deux petits mots, je ne vais pas utiliser les trois minutes. Je voudrais juste revenir et soutenir, d'une part, l'idée de M. BURINI qui en fait pose la question de ce que l'on veut avoir sur cette dalle et comment on se projette sur nos dix prochaines années voire même plus. Ce point nous concerne tous.

D'autre part, pour appuyer aussi les propos de Mme ROUGAIGNON-VERNIN. Je pense que l'idée qu'il y avait derrière cette consultation était cette notion de concours. Je comprends très bien, Monsieur le Ministre, tous les principes et les précautions que vous avez mis en avant, je les partage complètement. Il est vrai que lorsqu'on sait que la personne a la capacité technique à mener à bien le projet, la notion de concours est le fait de pouvoir juger peut-être effectivement des dessins, mais aussi et surtout de laisser place à une certaine imagination. L'objectif alors est l'émulation entre deux groupes qui vont proposer plus que s'il y en avait juste un, même si on sait qu'il sait faire mais qu'il va faire une seule proposition.

M. le Ministre d'Etat.- D'abord, le groupe lauréat avec lequel nous allons discuter une fois qu'il sera désigné, l'Etat ne va pas lui demander un projet mais plusieurs projets. Deuxièmement, le second, il est aussi capable que le premier de construire, je dis bien de construire, après de commercialiser, la garantie financière, c'est peut-être autre chose, mais en tout cas il n'y a pas beaucoup de chantiers de cette ampleur en Europe aujourd'hui et donc on a toujours la

possibilité, si les discussions s'enlisent avec le premier ou si le premier a des prétentions exorbitantes, de dire qu'on va voir le second.

Voilà, je m'arrête là, je ne veux plus en parler. Réunion privée en tout début d'année.

M. le Président.- Merci.

M. BOISSON et ensuite M. RIT et ensuite mes chers collègues nous passerons au sujet suivant.

M. Claude BOISSON.- Mes questions se rapprochent un peu de l'intervention de M. POYET. Permettez que ma question soit candide, je ne connais pas tous les paramètres. J'ai bien compris, vous avez retenu aujourd'hui deux lauréats qui ont les capacités techniques et financières. Ma question : pourquoi ne serait-il pas possible que les deux candidats soient mis en concurrence pour présenter le processus en cours. Ce serait là aussi une émulation et peut-être que l'un des deux pourrait sortir un projet plus intéressant que l'autre parce qu'apparemment là il n'y en a plus qu'un qui est retenu. Peut-être avez-vous des raisons, je ne sais pas.

M. le Président.- Je crois que Monsieur le Ministre souhaite ne plus s'exprimer sur le sujet.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Ministre, je pense que nous devenons franchement pesants, probablement, par nos questions, mais l'abondance de ces questions n'existe que par rapport à la rareté des explications en amont. J'enfonce à nouveau le fameux clou qui n'a pas le temps de rouiller en ce moment.

Je voudrais poser deux questions, la première s'adresse à Monsieur CASTELLINI, parce que je crois me souvenir d'un article dans presse locale dans lequel il avait fourni un certain nombre d'éléments, je crois qu'il s'agissait du nombre approximatif, bien sûr, de mètres carrés d'appartements que l'on attendait par rapport à la valorisation ultérieure. Vous aviez donné un chiffre.

M. le Ministre d'Etat.- A 40.000 € le mètre carré, il faut 60.000 mètres carrés pour équilibrer le coût (Suite de l'intervention du Ministre d'Etat hors micro, inaudible).

M. Jacques RIT.- Voilà, j'avais retenu, effectivement, ce chiffre de 60.000 mètres carrés. Ma deuxième question, je ne sais pas si je dois m'adresser à vous-même Monsieur le Ministre ou à Madame GRAMAGLIA, on a évalué à la louche le nombre de mètres carrés supplémentaires justement, que la Principauté doit générer chaque dix ans approximativement au niveau de la prospective, c'est 350.000. C'est cela ? Donc, j'en tire ma conclusion. Désolé je suis obligé de tisser moi-même ma toile actuellement mais sans me transformer en araignée assurez-vous. C'est donc effectivement une surface qui reste, à tout prendre, et malgré l'immensité de ce projet, dérisoire par rapport à ce besoin, malgré tout sur un projet qui va quand même se construire sûrement pas en trois ans, allez on va dire sur une décade par exemple. Donc, pour conclure j'en déduis que ce projet n'est pas considéré par le Gouvernement comme une réponse, même partielle. C'est une toute petite réponse aux besoins d'expansion démographique de Monaco. Est-ce que je suis à peu près dans le vrai ?

M. le Ministre d'Etat.- On peut dire ça. On peut dire que l'objectif est plutôt d'améliorer l'offre immobilière à Monaco.

M. Jacques RIT.- Attention, là, c'est purement informatif pas polémique, c'est simplement parce que de ce genre de projet Monaco en a parfaitement besoin mais...

M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez, sans entrer trop dans les détails, vous savez que le Prince Souverain m'avait demandé en 2010 d'étudier deux possibilités d'extension. Une extension à Fontvieille et/ou une extension au Larvotto. L'extension à Fontvieille aurait été, sans doute, je pense d'une autre nature. Mais pour des raisons techniques la constructibilité d'une plateforme au large de Fontvieille n'est pas complètement assurée aujourd'hui puisque les profondeurs sont beaucoup plus importantes qu'au Larvotto. C'est pour cela que la seconde hypothèse qui était celle du Larvotto a été privilégiée.

Enfin, pour terminer, jamais je ne trouve les questions des Conseillers Nationaux pesantes...

M. Jacques RIT.- ... Trop aimable.

M. le Ministre d'Etat.- ... Cela ne me gêne pas, vraiment pas, simplement je ne voudrais pas que l'on en dise trop.

M. Jacques RIT.- D'accord, je comprends les problèmes de confidentialité, mais par contre cela m'amène à une conclusion : cela laisse la porte ouverte à une réflexion à laquelle peut-être le Conseil National pourrait cette fois être associé, qui serait celle de creuser des solutions, car c'est là un problème éminemment difficile, pour le vrai problème de l'extension territoriale en fait. Voilà, c'était ma réflexion.

M. le Ministre d'Etat.- Mais par exemple, la réflexion que nous menons dans la Commission des Grands Travaux et que nous allons mener de plus en plus au fur et à mesure que nous approchons de l'Ouest des délaissés, la réflexion sur l'immeuble Charles III, de l'Ilot Charles III avec des possibilités d'extension dans la zone économique de Fontvieille avec des immeubles tiroirs, cela est un sujet qui permettrait de gagner beaucoup de milliers de mètres carrés et pour cela, la réflexion est sur ces points vraiment ouverte.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais juste une question pour le Ministre d'Etat, ne faites pas cette tête

(Rires).

... Si je comprends bien, on va partir du fond de la mer et on va monter à 50 mètres. Donc, on va construire la dalle 50 mètres au-dessus du fond de la mer qui est un domaine qui appartient à l'Etat, le fond marin. Puis on va arriver à un endroit (la dalle) à partir de laquelle on va faire des surélévations et je voulais savoir si les immeubles qui vont être construits sur la dalle vont avoir un droit de surélévation à partir de la dalle ?

M. le Président.- ... Monsieur STEINER...

(Rires).

Merci.

Je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Vingt-trois abstentions

Le chapitre 3 est rejeté.

(Rejeté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,

Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER, Pierre SVARA

et Laurent NOUVION, s'abstiennent.

Mme Sophie LAVAGNA, vote pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- Energie électrique 3 ^e Poste source	14.130.000
704.906	- Extension Réseaux Urbains.....	1.450.000
704.907	- Gal. stockage prod. radioactifs	500.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification	1.350.000
704.920	- Egouts	1.850.000
704.9281	- Héliport extension (Rénov.)	3.000.000
704.950	- Signalisation routière	326.000
704.983	- Télésurveillance	185.000
704.9831	- Télésurveillance extension.....	150.000
704.985	- Aménagements jardins.....	365.400
704.9852	- Aménagements jardins Fontvieille.....	1.000.000
704.988	- Cimetière de Monaco	300.000
704.991	- Réservoir Terragna Beausoleil	2.000.000
704.993	- U.I.R.U.I. - Epuration fumées	300.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables	658.000
704.9941	- Marché de performance énergétique	214.000
		27.778.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais moi aussi souligner que ce Budget Primitif 2014 n'est pas un budget comme les autres. On obtient des choses pour lesquelles on a lutté pendant des années. Un exemple – et le Président en sait quelque chose – c'est la rénovation de l'héliport. Elle est inscrite ici avec 3 M€ cela veut dire que c'est une rénovation conséquente, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, Madame le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme ? Mais encore une fois, tout cela va dans le bon sens, comme pour le port Hercule, le port de Fontvieille, on arrive à quelque chose de concret aujourd'hui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, c'est une grande opération, nous sommes en train d'affiner un projet qui avait été élaboré il y a quelques années, de le remettre au goût du jour et si vous voulez, je vous ferai une présentation sur le projet parce qu'il est trop détaillé. Nous ne l'avons pas complètement affiné et

je n'ai pas le détail de l'opération ce soir, mais si vous le souhaitez je pourrai venir vous présenter ce projet avec le Directeur de l'Aviation Civile qui travaille activement avec les autres Services sur la rénovation de cet Héliport, enfin c'est plus qu'une rénovation, c'est un grand projet.

M. le Président.- Merci, Madame.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame GRAMAGLIA j'ai bien compris que nous allons avoir une présentation plus détaillée, en revanche, j'ai juste une petite question parce que je suis assez concernée par la thématique du maintien du cadre de vie idéal. Est-ce que, dans ce projet, vous avez pensé au mur anti-bruit pour tous les résidents qui se trouvent à proximité de l'héliport ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, bien sûr, le mur anti-bruit fait partie des études. Maintenant on essaie de l'inclure dans toutes les différentes constructions lorsque c'est en

site contraint ce qui est présentement le cas. Le mur anti-bruit est également prévu pour l'hôpital.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je profite de la ligne « Epurateur Fumée » pour faire un petit rappel sur l'usine d'incinération. Nous étions d'accord, Monsieur le Président et c'est vous qui le souhaitiez également et moi, évidemment, en tant que Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, je souhaiterais rappeler que nous sommes en attente d'une C.P.E. consacrée exclusivement à la future usine d'incinération...

M. le Président.- ... C'est fait, Monsieur GRINDA, c'est dans le calendrier prévisionnel que vous avez reçu depuis vendredi dernier, elle est prévue, je crois, de mémoire, début février, Monsieur le Secrétaire Général.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie beaucoup, je ne l'avais pas vue.

M. le Président.- Les calendriers ne sont pas simples, je sais qu'un certain nombre de Conseillers Nationaux s'en sont émus. Les dates ont été arrêtées entre le Secrétariat Général et le Secrétaire Général du Ministre d'Etat, il faut savoir ce que l'on veut – le 6 février, voilà – et nous avons souhaité, cela nous paraissait plus utile et plus astucieux d'organiser toutes ces C.P.E. et ces réunions avec le Gouvernement sur divers sujets du début janvier à pratiquement fin mars, plutôt que d'avoir tout en même temps et d'essayer de l'étaler par rapport aussi au travail législatif des commissions qui est très fourni. Je reconnais que nous avons un mois de janvier chargé mais c'est normal, le Conseil National est là pour cela.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL

705.904	- Etablissement enseignement F.A.N.B. Roqueville.....	1.350.000
705.905	- Opération L'Engelin.....	3.000.000
705.912	- Opération Tamaris.....	2.530.000
705.920	- Opération du Devens.....	75.000
705.9301	- Centre Gérontologique - Centrale d'énergie.....	1.500.000
705.9307	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Maintien à niveau.....	12.400.000
705.9321	- Réhabilitation/Reconstruction Cap Fleuri.....	7.000.000
705.946	- Opération Testimonio.....	14.000.000
705.950	- Relogement du Foyer de l'Enfance.....	1.000
705.954	- Opération 21-25 rue de la Turbie.....	50.000
705.982	- Acquisition terrains - immeubles.....	5.750.000
		47.656.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat je voulais féliciter le Gouvernement des réponses qu'il nous a apportées hier concernant la demande du Conseil National sur les infrastructures sportives dans le futur Collège/Lycée F.A.N.B..

Monsieur MASSERON m'avait fait l'honneur et le privilège de me prévenir de ces décisions lors du Comité de l'Education Nationale du 12 décembre dernier, je pense que c'était quelque chose d'essentiel pour éviter de trop faire déplacer les jeunes élèves.

En revanche, puisque l'on parle d'établissements et d'infrastructures sportives, même si nous sommes en Séance Publique et sans trahir de secret, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les négociations éventuelles avec la ville de Beausoleil sur le futur du Stade des Moneghetti qui devrait être transformé, selon la décision du Maire de cette ville, en parking public ?

M. le Ministre d'Etat.- Je peux redire ici ce que j'ai dit publiquement, après avoir quand même déploré que sans prévenir la Principauté, la commune procède à l'expropriation d'un terrain qui appartient à la Principauté. Ce terrain des Moneghetti est fréquenté par 60.000 adultes et jeunes chaque année pour y faire du sport. Soit du sport scolaire, soit du sport des équipes de l'A.S. Monaco et toutes les équipes sportives. Parmi ces 60.000 personnes il y a évidemment de nombreux jeunes, de nombreuses personnes qui habitent Beausoleil et donc la position du Gouvernement est simple comme tout, cette opération ne peut s'envisager que si pendant les travaux, une solution provisoire est trouvée pour permettre l'exercice de ces activités sportives et qu'ensuite le terrain revient là où il est. La discussion n'est pas rompue avec le Maire de Beausoleil mais, imaginez Monsieur BARILARO, que le Gouvernement ait décidé d'accepter l'expropriation que diriez-vous chacun d'entre vous aujourd'hui ? Que le Gouvernement est irresponsable, qu'il prive du terrain des Moneghetti tous les sportifs de la Principauté et les scolaires...

M. le Président.- Mais nous n'avons rien dit, Monsieur le Ministre !

M. le Ministre d'Etat.- Oui, parce que le Gouvernement a refusé, mais je dis imaginons, dans l'absurde...

M. Christian BARILARO.- ... Sauf votre respect, Monsieur le Ministre, ce n'est absolument pas ce que j'ai prétendu...

M. le Ministre d'Etat.- Non, non...

M. le Président.- Il posait la question des discussions.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, je vais aller plus loin dans ma réponse. J'ai mal compris un certain nombre d'accusations faites au Gouvernement de ne pas bien gérer ce dossier. Donc, je le dis, ce dossier a été géré dans l'intérêt des scolaires et des sportifs de la Principauté et le Gouvernement ne prendra pas la responsabilité de donner son accord à un projet étranger qui aurait pour but de priver les sportifs et les élèves de la Principauté d'un terrain de sport. Voilà.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie, c'est la réponse que je voulais entendre, merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- C'est parfait.

M. le Président.- Sur ce sujet sur Beausoleil, qui souhaite intervenir ?

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- J'ai raté le début, mais c'est ma faute, je ne crois pas en entendant la fin que ce qui vous a été reproché c'est de mal gérer le dossier Beausoleil. Ce qui vous a été reproché par certains, c'est peut-être un dialogue déficient, au moins vu de l'extérieur et tant mieux si le dialogue a repris et s'il avance, cela est un avis purement personnel. Mais c'était peut-être une vision purement extérieure de la situation et pas forcément juste, nous en convenons cela s'est avéré, peu importe, tant mieux si le dialogue avance.

Ce que je veux simplement dire, ne parlez pas à notre place ni imaginez ce que nous pourrions dire un jour à nos électeurs parce qu'un jour ou l'autre ce dossier il faudra le traiter. Que ce soit parce que Monsieur le Maire de Beausoleil veut le traiter ou parce que Monaco voudra un jour refaire l'Herculis, on ne pourra pas y échapper, ce n'est pas forcément

demain matin, c'est peut-être dans cinq ou dix ans, donc ce dossier dans tous les cas un jour il faudra le traiter. J'admets volontiers, comme M. BARILARO, qu'on n'est pas prêt aujourd'hui, qu'on n'a pas de transition, qu'on a des difficultés de relais, donc la critique ce n'est pas celle-là, mais on ne peut pas imaginer *ad vitam aeternam* que l'Herculis restera dans cet état sans être antisismique, etc... et donc un jour ou l'autre il faudra bien assumer le fait que 60.000 personnes iront faire du sport ailleurs pendant au moins deux ans, trois ans ou quatre ans et je ne dis pas que c'est un dossier facile, une fois de plus.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ALLAVENA, du côté de la Principauté le dialogue n'a jamais été interrompu et d'ailleurs de l'autre côté non plus, donc, le dialogue a toujours été en cours. Simplement lorsque vous dialoguez et que vous apprenez que vous êtes expropriés sans avoir été avertis c'est quand même une méthode qui n'est pas parfaite !

Le relogement provisoire pendant les travaux n'est, aujourd'hui, pas finalisé du tout. Il peut l'être, mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Donc, pour l'instant la position du Gouvernement est ferme, nous n'accepterons jamais l'expropriation et j'utiliserai tous les recours possibles politiques, juridiques, pour empêcher cette décision si l'on n'a pas trouvé le moyen de gérer l'activité sportive des scolaires et des sportifs de Monaco pendant les travaux.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Il n'y a aucun problème avec cela. Défendre les intérêts de Monaco n'est pas contre notre vision, je dis simplement que c'est effectivement étonnant, dans la mesure où vous dites que le dialogue n'a jamais été rompu, qu'un jour il passe par cette phase-là. Vu de l'extérieur c'est pour le moins étrange et je pense réellement qu'il doit être poursuivi parce qu'au-delà du cas du Stade des Moneghetti je pense qu'on a énormément de choses à discuter, à faire et à vivre avec notre voisin et qu'un certain nombre de ces éléments – on parlait tout à l'heure du téléphérique – impliquent la commune de Beausoleil, quoi qu'il en soit. Donc, celui-là ou les autres...

M. le Ministre d'Etat.- La discussion se prolonge et même sur d'autres sujets que celui-là et je n'ai pas polémique avec le Maire de Beausoleil, je ne le ferai pas ce soir.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur BURINI souhaitait intervenir sur un autre sujet portant sur ce chapitre.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

De façon générale, ce que l'on fait depuis hier et jusqu'à demain, avec un final jeudi soir, le vote d'un budget, c'est permettre des ouvertures de crédits et des engagements de paiements, notamment, c'est ce que l'on est en train de voir ici à la section 7. Mais ce que l'on oublie quelquefois aussi c'est que le vote du budget, c'est aussi le vote du triennal – ces grandes opérations d'investissements qui peuvent durer plus de dix ans – et je tenais à rappeler ici qu'elles se montent cette année à 3 Milliards d'euros, ce n'est pas rien !

Dans ces opérations on a l'opération « Testimonio 2 le retour » parce que moi j'ai connu Testimonio 1. Vous nous avez expliqué que cette opération pouvait coûter à l'Etat entre 0 et 100 M€ or, elle est inscrite au triennal pour la somme de 100 M€. Moi je me demande si vous voulez réexpliquer pourquoi c'est entre 0 et 100 M€, pourquoi en votant le budget on va engager un paiement de 100 M€ ? Ou alors quelle est la philosophie du triennal et l'image fidèle de notre budget ?

M. le Président.- Il faut préciser, Monsieur BURINI, sur le chapitre 5, que cela porte déjà sur une enveloppe de 14 M€, ce qui est très substantiel.

M. Marc BURINI.- Le rapport dit bien qu'on ne remet pas en question, justement, cette enveloppe de 14 M€.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser s'exprimer Mme GRAMAGLIA, si vous me permettez, Monsieur le Président...

M. le Président.- Je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- ... donner les détails. Ces 14 M€ ce sont 14 M€ de précaution. Si d'ailleurs nous n'avions rien mis ou si nous n'avions pas mis plus que la Villa l'Engelin, vous auriez largement critiqué. Donc, l'inscription de 14 M€ est la preuve que le Gouvernement s'engage pour l'opération Testimonio, laquelle est plus avancée que la Villa l'Engelin évidemment et qui justifie aussi les 3 M€ de la Villa l'Engelin.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, effectivement, entre 0 et 100 M€. 100 M€ c'est le coût de l'opération totale (avant passage à 1358 logements) c'est pour cela que c'est inscrit au triennal au cas où, pour être sûr de ne pas perdre de temps. Ces 14 M€ sont prévus si cette opération nécessite un financement partiel de l'Etat compris entre 0 et 100 M€. De plus nous devons affiner certaines études de protection des sources – parce que vous savez que sur Testimonio il y a des sources – afin de prendre toutes les précautions possibles pour que ces sources ne soient pas impactées par cette construction.

M. Marc BURINI.- Mais cela je l'avais bien compris...

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller. C'est l'objet de notre réunion du 13 janvier.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment, les trois projets seront présentés aux membres de la C.P.E..

M. Marc BURINI.- Je ne suis pas fan des reports de crédits non plus.

M. le Président.- La parole est à Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans un passé récent nous avons vécu la fermeture de la moitié des lits du Service de Pneumologie au plus fort de l'hiver, pour des problèmes d'étanchéité de la toiture d'un bâtiment réputé provisoire. Il a donc fallu construire une toiture pour recouvrir le Pavillon Constantinescu, les équipements médicaux et techniques d'un hôpital nécessitent des mises à niveau et des

remplacements réguliers. Le nouvel hôpital ne sera pas livré, au moins en partie, avant 2022, dans l'intervalle il faudra procéder à de nombreux travaux de rénovation ainsi qu'au remplacement de nombreux équipements. Les crédits alloués au maintien du niveau du C.H.P.G. font tous les ans l'objet d'arbitrage entre le Département des Finances et le Département des Affaires Sociales et de la Santé et je voudrais, ce soir, encourager le Gouvernement à ne pas mésestimer l'importance de ces investissements pour une politique de santé qui se veut ambitieuse car ceci conduirait à une dégradation des performances de la qualité des soins et, bien sûr, de l'attractivité du C.H.P.G.. Aussi, je suis ravi de voir que cette ligne est maintenue à niveau et je souhaite que, même dans des considérations de maîtrise budgétaire, on épargne la santé dans ce domaine.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste quelques mots en réponse au Docteur ROBINO.

Merci, pour cette intervention, je peux dire que le Gouvernement la partage pleinement. On fait même un peu mieux cette année, puisque vous avez vu que nous sommes à 12,4 M€ pour le maintien à niveau de l'hôpital pour une moyenne ces dernières années de 10 M€. Autre bonne nouvelle, et j'en remercie le Ministre d'Etat, mes collègues des Finances et de l'Équipement et tous mes collègues du Gouvernement, c'est que nous avons obtenu depuis l'année dernière la triennialisation des dépenses d'équipement de l'hôpital. Donc, la même règle que pour le budget national et c'est très important, parce qu'à l'hôpital parfois aussi, un certain retard est pris sur les chantiers et donc jusqu'à présent on perdait les crédits. C'est-à-dire qu'on faisait voter 10 M€ et, malheureusement, lorsque les travaux d'un Service n'avaient pas avancés suffisamment, eh bien l'année d'après on perdait les millions que vous aviez votés et qui n'avaient pas été dépensés. Donc, désormais nous avons – c'est un plus je tiens à le souligner qui va dans le sens que vous souhaitez – les moyens du maintien d'un hôpital de grande qualité jusqu'à l'ouverture de notre futur hôpital, Monsieur ROBINO. La livraison de la première tranche pour le moment, c'est la date annoncée par le Gouvernement et le Département de l'Équipement, c'est 2021, or vous avez dit 2022. Il n'est certes jamais

impossible que sur un chantier de cette ampleur, à la fin, vous puissiez avoir raison, mais pour aujourd'hui notre objectif c'est 2021. Donc, il est très important, jusque-là, que nous soignons dans les meilleures conditions possibles d'hospitalisation, les patients de la Principauté et de la zone de patientèle définie.

Nous devons, vous avez raison, rénover un certain nombre de Services, la pneumologie en fait incontestablement partie, il y en a d'autres, l'orthopédie notamment et pour cela, nous avons besoin, effectivement, d'opérations tiroirs, ce qui m'amènera éventuellement à vous parler de Tamaris et je ne doute pas que des questions vont porter sans doute sur ce sujet, car nous avons besoin de ce bloc « C » des Tamaris pour pouvoir dégager les espaces nécessaires au maintien à niveau de tous ces Services, en faisant des opérations tiroirs.

La triennalisation de ce budget d'équipement et le maintien à un très haut niveau de ces dépenses d'investissement, me permettent de vous dire ce soir que le Gouvernement ira dans le sens que vous attendez et que jusqu'à la livraison de ce futur hôpital ultra moderne, oui, nous aurons un hôpital de qualité en fonctionnement dans l'actuel C.H.P.G..

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Mes chers collègues, il est 20 heures 45, d'ici quarante minutes nous irons dîner. Je ne voudrais pas que les débats soient prolongés après minuit trente, il faut terminer ce soir, comme vous le savez, la section 7, et il faut commencer les Dépenses Ordinaires parce que demain nous avons encore une soirée longue, donc je vous demande d'être concis, précis s'il vous plaît, nous sommes beaucoup intervenus, ce qui est tout à fait normal. Le Gouvernement nous a donné beaucoup de réponses mais je vous demande d'accélérer un peu le rythme s'il vous plaît. Je vous remercie.

La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je vais revenir en arrière, je suis désolée. Je vais rebondir sur l'intervention de M. BARILARO qui concernait les infrastructures qui vont être faites sur le futur site de F.A.N.B. pour réitérer mon souhait afin que toutes les infrastructures sportives qui vont être faites, que ce soit à l'Ilot Pasteur comme sur le site F.A.N.B. soient données aux associations sportives de Monaco qui manquent, pour l'instant, cruellement de salles. Je

pense que cela pourrait être un joli geste pour ces associations sportives. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur MASSERON, je vous en prie.

M. Paul MASSERON.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est bien évident que nos installations sportives servent en priorité à nos scolaires mais, bien entendu, dans la mesure où des créneaux sont disponibles et c'est le cas, évidemment, les associations sportives sont les bienvenues c'est ce que nous essayons de faire avec beaucoup de difficultés parfois, parce qu'effectivement, il y a de plus en plus d'associations sportives et les créneaux sont ce qu'ils sont. Mais, avec l'ouverture prochaine de nouveaux équipements, notamment à la Z.A.C. St Antoine, je pense que l'on pourra améliorer la situation.

En tout cas, Madame le Conseiller National, je vous assure que nous ferons en sorte d'équilibrer les choses entre les différentes associations, en dehors de la priorité qui est accordée, bien entendu, aux scolaires pendant la période scolaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

Vous allez entrer dans le vif du sujet, Monsieur CUCCHI ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je voulais vous demander, Monsieur le Président, est-ce que vous voulez qu'on parle du logement au chapitre 5 ou bien en parler plus tard au titre du logement domanial ? C'est vous qui décidez.

M. le Président.- Si vous en êtes d'accord, concernant le logement domanial, je vous propose, mes chers collègues, c'est une bonne suggestion de M. CUCCHI, que nous ne traitons pas dans le chapitre 5 les trois lignes concernant le logement domanial, en particulier la Villa l'Engelin, Tamaris et autres. En revanche on avance. On remettra ce chapitre 5 au vote, cela nous permet d'avancer et de traiter les Equipements Culturels et Divers, parce que si on commence le sujet du logement à l'heure actuelle, je pense qu'on ne pourra pas aller dîner dans quarante minutes, ce qui est tout à fait normal.

Je pense que l'on peut toutefois aborder le sujet de la Villa Ida avant d'aller dîner, qui ne figure pas au chapitre 5 mais qui est indirectement liée, comme vous le savez, à un équipement à la fois pour les enfants du pays et pour les propriétaires sur place. Je voudrais dire, Monsieur le Ministre, nous l'avons dit hier, que vous avez effectivement repris notre suggestion d'inclure dans la réflexion la construction d'une école maternelle et primaire sur ce site, qui est d'environ un demi-hectare, en pleine Condamine, et vous avez également pris l'engagement hier de relancer, si cette option n'était pas conservée par le collectif de propriétaires, de reprendre votre bâton de pèlerin pour relancer la réflexion, ce dont je vous remercie, je crois que l'on est tous unanimes ici.

Uniquement sur la Villa Ida, Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Une question pour être bien sûr d'avoir compris votre proposition, Monsieur le Président. Est-ce que cela veut dire qu'on discute sur le chapitre 5 de tous les articles hormis le logement domanial, et donc on continue la discussion sur le chapitre 5, ou est-ce que c'est le chapitre 5 que l'on décale après le dîner ?

M. le Président.- C'est le Chapitre 5 que l'on décale et je pense qu'après le dîner on consacrerait notre réflexion au logement domanial, si cela vous convient mes chers collègues ?

Je ne sais pas si vous souhaitiez intervenir dessus, Monsieur ROBILLON ?

M. Jean-François ROBILLON.- Cela concerne le logement domanial.

M. le Président.- Madame ROSSI, je vous en prie.

Mme Valérie ROSSI.- La ligne 705.9321 prévoit une augmentation de + 140 % des sommes allouées à la réhabilitation-reconstruction du Cap Fleuri par rapport au Budget Primitif 2013. Pourriez-vous nous indiquer comment sera répartie cette somme entre la réhabilitation du Cap 1 et du Cap 2, où en sont les discussions avec la commune de Cap d'Ail quant à l'aménagement du rond-point ? Par ailleurs étant donné l'augmentation de l'espérance de vie de la population et donc le besoin de lits supplémentaires à l'avenir,

ne pourrions-nous pas augmenter la capacité prévue au Cap 2 ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Sur le plan des délais, des budgets, c'est bien sûr ma collègue de l'Équipement qui est responsable des travaux et qui va vous répondre.

Par contre, sur le dernier point qui est celui de la capacité, c'est une question qui concerne mon Département. Ce projet vient de loin, cela fait plusieurs années qu'il a été réfléchi et pensé, dans le cadre de la création d'une filière gérontologique complète qui, après l'ouverture de « A Qietüdine », qui est la maison de retraite peu médicalisée pour personnes relativement en bonne santé, a vu récemment, en février 2013, l'ouverture de notre grand hôpital gérontologique, le centre de gérontologie clinique Rainier III avec 210 lits et qui verra, dans une troisième phase, la reconstruction du Cap 2 et réhabilitation en profondeur du Cap 1.

La capacité repose sur un projet médical qui a été préparé par des gens compétents, coordonné par le Professeur Alain PESCE, qui est le chef du Service de gérontologie de notre hôpital public, en concertation avec la DASS. Il a été validé par la Commission Médicale d'Établissement, par le Conseil d'Administration du C.H.P.G. et par le Gouvernement Princier. Alors, on peut toujours dire qu'on peut faire plus, mais il arrive un moment où il faut aussi prendre des décisions. Choisir, c'est aussi renoncer, parce que l'on choisit en fonction du budget, en fonction des délais. Plus c'est grand, plus c'est cher et plus c'est long. Donc on a retenu 148 lits pour le Cap Fleuri, (les deux bâtiments compris) de maison de retraite en chambres seules et cela j'insiste, parce que c'est capital pour la qualité de vie des résidents. D'ailleurs, le nouvel hôpital Princesse Grace ne sera composé aussi que de chambres individuelles, ce sera pareil pour le Cap 1 et ce sera pareil pour le Cap 2. Donc, 148 lits, 60 lits sont prévus au Cap 2, ce sera la partie qui accueillera les malades les plus lourdement dépendants, même si ce n'est plus au Cap Fleuri qu'on trouvera, vous le savez, les plus dépendants, c'est au Centre Rainier III, mais disons les moins valides et les moins bien portants du Cap Fleuri seront au Cap 2, le Cap 1 avec 88 lits accueillant les moins médicalisés.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'après les débats qui ont eu lieu sur la capacité et ce projet médical, tous ont été relativement unanimes. J'ai ici les débats et les votes. La Commission Médicale d'Établissement a validé ce programme. C'est quand même l'ensemble

des Chefs de Service du C.H.P.G., c'était le 17 avril 2012. D'ailleurs les trois médecins présents ici, Conseillers Nationaux, Chefs de Service de l'hôpital, y participent et ont voté en faveur de ce projet médical. Le programme technique détaillé, mais qui reprend évidemment la capacité, a été voté le 25 juin 2013 à la quasi-unanimité du Conseil d'Administration de l'hôpital, avec seulement une voix contre. Le Professeur PESCE et la Direction de l'hôpital me confirment que ceci répond pour plusieurs décennies aux besoins. Maintenant, moi je veux bien, parce qu'on peut toujours faire plus, demander qu'on regarde encore et pourquoi pas ajouter des chambres au Cap 2 qu'on reconstruit, mais cela veut dire plus d'argent parce qu'après on va parler budget et vous nous direz, à juste titre, qu'il ne faut pas non plus que ce soit des sommes déraisonnables pour le budget national et ensuite on va parler délais, parce que si on ajoute des chambres, on ajoute du temps.

Donc, aujourd'hui, *a priori*, ce projet médical est satisfaisant, c'est ce que me disent les spécialistes et notamment le Professeur PESCE et son équipe. On répond aux besoins pour les prochaines décennies en lits de maison de retraite semi-médicalisés. Rappelons que le Cap Fleuri va devenir un établissement pour personnes âgées dépendantes, relativement médicalisé, mais pas un hôpital gériatrique, puisque c'est le Centre Rainier III qui joue ce rôle.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Actuellement, à Cap 2 il y a combien de lits ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Le Cap 2 est fermé actuellement...

Mme Valérie ROSSI.-... Il y en avait combien avant ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... désormais il est fermé dans l'attente de sa démolition et reconstruction, et je pense qu'il y avait environ une soixantaine de lits, de mémoire...

Mme Valérie ROSSI.- ... donc on a augmenté un petit peu ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, nous avons revu la capacité à la hausse, effectivement pour l'ensemble de la filière gériatrique mais pas au Cap Fleuri, car nous supprimerons les chambres à deux lits et il faut aussi savoir que le Cap 2 était en fait une partie de ce qu'est aujourd'hui le service long séjour du Centre Rainier III de gérontologie clinique. Ce ne sera plus du tout la même destination, ce ne sera plus les mêmes malades. On peut dire que les personnes vraiment lourdement dépendantes ne seront plus au Cap 2. Donc, on ne peut pas vraiment comparer les lits d'avant et d'après la construction, puisque ce sont des lits qui vont avoir une autre destination dans la restructuration. Aujourd'hui le chiffre de personnes accueillies est zéro, puisque le Cap 2 est fermé. Donc 60 lits de plus que l'on va ajouter à l'offre de soins pour nos personnes âgées, dès que le bâtiment sera terminé et uniquement des chambres individuelles de grande qualité.

Les autres questions concernent Mme GRAMAGLIA, Président, pour les délais et les budgets.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En matière d'équipement de santé, le programme du Cap Fleuri comprend la remise à niveau de la résidence vis-à-vis des standards modernes d'accueil, à savoir : chambres individuelles avec salle de bain.

- CAP 2 : déconstruction-reconstruction sur un parking souterrain d'environ 130 places et création de 3 unités de vie de 20 lits.

- CAP 1 : rénovation du bâtiment et création de 4 unités de vie de 22 lits environs, dont une unité Alzheimer.

- Création d'un giratoire sur l'avenue du 3 Septembre.

Le budget de l'opération est de 102,5 M€ T.T.C. avec des délais de livraison de 3 ans pour le CAP 1 et de 5 ans pour le CAP 2. A l'origine, on avait démarré des réflexions – mais je pense que M. VALERI, puisque je me suis absentée, a dû vous l'expliquer –

sur un problème capacitaire un peu plus important et M. VALERI a dû vous exposer le programme médical qui a finalement été retenu et qui a été évalué à 102,5 M€ hors aléas, bien sûr, géologiques.

Madame ROSSI, votre proposition de faire plus grand rejoint la proposition de l'architecte que nous avons désigné puisque nous lui avons demandé un projet bien précis et il a imaginé un projet plus important qui va un peu impacter les délais. Nous lui avons demandé de retravailler ce projet d'autant que nous attendions ce projet finalisé pour pouvoir aller voir l'architecte des bâtiments de France pour discuter du problème de la façade. Le fait d'avoir rajouté un étage au projet que nous lui avons demandé, va, je pense, rallonger un peu les délais. Nous travaillons activement à une redimension de ce projet tel que nous l'avions demandé.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur POYET sur le Cap Fleuri, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, c'est un sujet que j'avais évoqué au Budget Rectificatif et que je me permets d'évoquer à nouveau au Budget Primitif. Vous savez que je représente le Conseil National à l'Office de Protection Sociale. Il y a deux sujets : est-ce que déjà vous avez une vision plus précise de ce qui se passe du côté de Cap d'Ail, des autorisations administratives par rapport à cela ? Je voulais aussi saluer d'autant plus la position du Gouvernement de faire ce rond-point et de faire ce giratoire pour sécuriser l'accès, cela est un point important que l'on n'a pas évoqué à ce moment-là. Le parking est aussi quelque chose de tout à fait positif.

Ensuite c'est un point que j'ai envie d'évoquer mais pour lequel vous n'avez peut-être pas le détail aujourd'hui, M. VALERI ou Mme GRAMAGLIA, qui concerne la manière dont les travaux seront effectués pour la rénovation de tout ce qui concerne le Cap 1, puisque dans les discussions que nous avons eues au sein de l'O.P.S. il était question de réhabiliter le bâtiment et on ne savait pas si on y laissait les patients à l'intérieur ou pas ? C'est un des points qui reste pour ma part en suspens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On va d'abord commencer par la démolition/reconstruction du Cap Fleuri 2 qui permettra de déménager les patients du Cap Fleuri 1. Ensuite, en vue de compléter le dernier étage, on va récupérer la zone terrasse et on va généraliser la toiture.

En ce qui concerne les travaux du rond-point, ils vont commencer incessamment, et ces travaux du rond-point vont, bien sûr, servir grandement lorsque le nouveau Cap Fleuri, avec son parking, sera créé. Il servira également dans le cas actuel du Cap Fleuri puisque cela évitera que l'on coupe la circulation, ce qui était un point dangereux et qui ralentit la circulation. Donc, dans les deux cas, même avant que le parking ne soit rendu, ce sera un plus pour la circulation et pour l'accès au Cap Fleuri.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Sur le sujet du C.H.P.G. Monsieur RIT vous intervenez.

(M. RIT intervient hors micro, inaudible).

M. Jacques RIT.-... Je vous parle peut-être simplement des Tamaris ici.

M. le Président.- D'accord, merci beaucoup...

M. Jacques RIT.-... Parce que sans cela ça va être contracté dans deux sujets qui...

M. le Président.- ... Excusez-moi mais étant donné le nombre d'élus qui veulent intervenir et les nombreux sujets de ce chapitre qui sont très vastes, je suis obligé de faire une sélection. Tout d'abord il faut que chacun essaie de parler et de s'exprimer sur le sujet, que le Gouvernement réponde et cela prend du temps. Peut-être que nos amis de la presse trouvent que c'est long mais, écoutez, c'est un nouveau Conseil National et les élus doivent être tout à fait au fait des sujets.

Je vous en prie, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Au sujet de quelque chose qui est carrément en cours, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, le sait puisqu'il y a des discussions toutes récentes qui ont eu lieu au sujet du Tamaris.

Je voulais insister sur toute l'importance que représente ce projet car, dans un C.H.P.G. qui souhaite du mieux possible rester accueillant et à la hauteur de sa réputation, il est strictement impossible actuellement de se passer de ces mètres carrés supplémentaires. A un tel point que ces mètres carrés supplémentaires, sans dévoiler des discussions récentes, s'avèrent être probablement même un peu insuffisants au point d'envisager d'aller racler les fonds de tiroir. On parle d'opération tiroir, mais il y a également les fonds de tiroir du C.H.P.G. c'est-à-dire les petits restes de réserve foncière du C.H.P.G.. On pensait qu'il n'y en avait plus mais il y en a encore. Donc, c'est très important parce qu'il y a toute une foule de petits et moyens projets qui sont directement liés à cette possibilité de transfert des consultations aux Tamaris.

Le grand, je l'ai laissé pour la fin, c'est la rénovation des Urgences qui n'est possible que dans ces conditions, sans cela il n'y a pas de solution viable. Ensuite il y a un sujet qui tient particulièrement à cœur à notre majorité qui est, effectivement, le Service de soins palliatifs. Sa création n'est possible que par un transfert de certaines consultations du C.H.P.G..

Au-delà, si on veut en plus éviter de tomber dans un traquenard qui consisterait à abriter des consultations dans des locaux trop petits, ce qui générerait des troubles récurrents et permanents pendant une dizaine ou une quinzaine d'années, on doit prévoir, effectivement, des locaux suffisamment vastes et accueillants pour que cela ne ressemble pas à une cage, et que les gens n'errent pas dans une salle d'attente comme des lions en cage. J'insiste beaucoup sur ce point et, je me fais là le porte-parole de pas mal de mes collègues, collègues médecins également du C.H.P.G.. Réellement tout ce qui pourra être fait du côté du Gouvernement pour faciliter ce projet, même si je sais qu'on est loin de l'ambition de très grands projets, sera vraiment très important pour assurer la qualité des soins dans les dix années à venir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Je vous en prie, Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci. Juste un mot, Docteur. Nous partageons avec le Gouvernement la même vision que celle que vous venez d'exprimer. On avance, comme on le fait toujours, dans la concertation avec la Direction du C.H.P.G. évidemment, avec les Chefs de Service concernés et c'est vrai qu'une réunion a eu lieu il y a quelques jours avec, notamment, les Chefs de Service les plus concernés par ce transfert.

Pour résumer, globalement, pour l'information de l'ensemble des élus, nous avons quatre objectifs, vous en avez cité au moins deux déjà. Tout d'abord, améliorer l'attractivité de notre hôpital en transférant l'accueil, les consultations du service d'orthopédie, qui se trouvent à côté des Urgences actuelles et qui nous empêchent, pour l'heure, d'avoir suffisamment d'espace pour créer les conditions d'un accueil de grande qualité, que nous voulons pour l'hôpital dans ce service vitrine des urgences. La majorité des patients qui rentrent à l'hôpital chaque année passent par les Urgences, donc vous vous rendez compte de l'importance de ce service pour l'image de l'hôpital, service « pilier », essentiel en terme de fréquentation. Donc, pour cela il faut déplacer les consultations d'orthopédie. Améliorer l'attractivité c'est aussi créer une Unité de bilan et donc, effectivement, on utilisera Tamaris pour cela.

Deuxième objectif, vous l'avez dit, créer ce Service de soins palliatifs pour des raisons évidentes, pour accompagner le mieux possible ces personnes qui sont dans des situations extrêmement difficiles, pour elles et leur famille. Ensuite, on le disait tout à l'heure, à propos de l'intervention du Docteur ROBINO, permettre de rénover, jusqu'à l'ouverture du nouvel hôpital, les services qui en ont besoin. Pour cela il faut, comme pour le Domanial d'ailleurs, on en parle souvent, pouvoir faire des opérations tiroirs et il faut donc des surfaces disponibles et le seul moyen c'est de libérer le 4^{ème} étage de notre hôpital et pour ce faire, il faut donc transférer un certain nombre de services de consultations et de bureaux de ce 4^{ème} étage vers Tamaris.

Enfin, on veut s'adapter le mieux possible à la T2A qui va arriver en Principauté dans les prochaines années de la part de la Sécurité Sociale française et pour cela il faut développer les Services ambulatoires, ceux où l'on rentre pour quelques heures, le matin pour sortir le soir. Ces services sont rentables. Ils nous permettront de limiter le déficit créé par l'application des nouvelles règles de la Sécurité Sociale française à ses assurés sociaux. Il nous faut par conséquent des

surfaces plus importantes pour de l'ambulatoire et c'est aussi grâce à Tamaris que nous les trouverons. Voilà pourquoi nous nous attachons à tout cela.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, merci, Monsieur RIT d'avoir spécifié tout cela, c'est une position politique du Conseil National et une position parfaitement assumée depuis notre élection d'avoir accepté la proposition du Gouvernement d'affecter un bloc des Tamaris pour l'hôpital, je crois que tout le monde est parfaitement d'accord.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je m'excuse mais sur ce point-là, nous ne sommes pas franchement d'accord. J'ai bien compris les arguments de M. VALERI, je pense que ce qu'il faut voir aussi c'est que ce sont des appartements, c'est vingt familles de compatriotes qui n'auront pas leur appartement et cela est important. La deuxième chose, il ne faut pas oublier que l'hôpital est normalement un hôpital de proximité donc il est vrai que les bilans, c'est très intéressant dans un hôpital qui sera tout à fait restructuré, je pense qu'il y aura des réponses puisque vous avez déjà envoyé votre artillerie lourde pour parler, mais il y aura des personnes qui vont venir de l'extérieur, donc l'unité de bilan c'est pour rapporter de l'argent. Il faut un cadre tout à fait optimal pour cela et ce n'est pas un chantier, un trou béant devant le futur hôpital qui va permettre d'attirer des gens qui vont venir faire leur bilan ici.

Donc, pour ce qui concerne la minorité ici, on pense qu'on aurait pu faire autrement. On avait eu ces discussions il y a bien longtemps et beaucoup de personnes ici étaient à l'époque d'accord. En fait l'hôpital est un hôpital du bassin de la population et on ne fait pas de recrutements sur des personnes qui viennent de Nice ou qui viennent d'ailleurs. Donc cela je crois que c'est important, on a même eu des comptes-rendus qui ont été donnés par le Département pour savoir d'où venaient les gens. Il y a des pathologies comme les cancers, comme les coloscopies, etc... qui viennent en grande partie outre bassin de population. Donc, on est en train de courir après un bassin de population et ce n'est pas comme cela que je vois l'hôpital de Monaco, mais je suis minoritaire ici.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Deux remarques, Président, si vous me permettez.

D'abord je tiens à préciser que dans ce bâtiment, il n'y aura pas de Service d'hospitalisation mais uniquement des Services de consultation, c'est-à-dire que ceux qui vont passer dans ces Services vont passer une demi-heure ou une heure dans la journée et pas davantage. Il y a effectivement trois suites pour l'unité de bilan, mais comme vous le disiez dans une intervention précédente sur le même sujet, Monsieur ROBILLON, le chantier de l'hôpital ne travaille pas la nuit et le bilan, on le fait dans l'hôpital dans la journée et le soir, effectivement, peut-être pour une nuit tout au plus, parce que dans une unité de bilan on ne va pas y passer quinze jours. La nuit, de toute manière, le chantier ne fonctionne pas donc cela ne gêne absolument pas la qualité de l'accueil des suites qui, au dernier étage, ont une vue exceptionnelle. On a pu visiter ce bloc et réellement les derniers étages ont une vue tout à fait exceptionnelle. Donc, on aura là des suites de qualité et il s'agit pour nous, je le répète aussi parce que c'est un sujet qui peut faire polémique, il s'agit d'offrir cette unité de bilan à l'ensemble des assurés sociaux de la Principauté. Donc tous les résidents de la Principauté, tous les Monégasques auront accès, s'ils le souhaitent, à un bilan, de manière coordonnée, de manière systématique et globale, ce qu'ils ne peuvent pas avoir aujourd'hui de manière aussi efficace. Par ailleurs, si on peut attirer des assurés sociaux ou des titulaires d'assurances privées, ce que l'on appelle les V.I.P. qui nous amènent de l'argent en acceptant des tarifs élevés, pour nous aider à affronter le passage à la T2A française qui va quand même nous coûter, rappelons-le une trentaine de millions par an – pour les mêmes prestations, on nous donnera une trentaine de millions d'euros de moins que ce que l'on a aujourd'hui – eh bien tant mieux, je crois qu'on sera tous satisfaits si on compense par des recettes nouvelles, le déficit que va créer la T2A.

M. Jean-François ROBILLON.- Vous n'arriverez pas à me convaincre sur ce dossier, mais de toute façon ce n'est pas moi qui décide et de toute manière comme vous venez de le dire, les gens qui feront leur bilan seront à l'hôpital et dans la nuit ils ne verront rien de la magnifique vue qui leur est offerte. Ensuite, ce qu'il faut voir aussi, c'est que ce n'est sûrement pas pour les gens du pays, assurés sociaux, qu'une unité de bilan est rentable, c'est surtout pour des personnes, effectivement, qui viennent de l'étranger, qui ont des assurances privées.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur ROBINO veut dire un mot, uniquement M. ROBINO parce que sinon ça va être des querelles de médecins. Monsieur CUCCHI, si on part sur Tamaris, moi cela ne me dérange pas mais après il y a le sujet de la Villa Ida et ensuite les logements....

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne peux pas ne rien dire, Monsieur le Président, ce n'est pas possible.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Je serai bref, c'est sur l'objet des Tamaris et je crois qu'il faut bien réaliser que pour l'hôpital on était dans une voie sans issue. La nécessité de trouver des surfaces supplémentaires pour faire face aux opérations de rénovation, à la création d'unités que nous tous nous souhaitons et, notamment, les soins palliatifs, rendent obligatoire le kidnapping de ce bloc « C » des Tamaris afin d'y loger non pas l'unité bilan uniquement mais, comme vous l'avez expliqué, Monsieur le Conseiller, les Services de consultation d'orthopédie, d'ophtalmologie, une partie de la consultation de chirurgie. C'est à ce prix uniquement que l'on pourra trouver des surfaces nécessaires à la création de l'unité de soins palliatifs, nécessaires à l'agrandissement et à l'amélioration de la qualité des Services des urgences, accessoirement à la mise en conformité de l'unité d'hémodialyse qui, depuis sept ans, vit dans des locaux provisoires qui, à l'époque, étaient certifiés par les Services biomédicaux pour six mois, et j'en passe...

Donc, je crois que l'enjeu n'est pas uniquement la création de l'unité de bilan mais créer des surfaces utiles pour la survie de l'hôpital dans les dix ans à venir.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne répondrai pas sur la problématique des logements évoquée par M. ROBILLO. Juste dire qu'évidemment on n'aurait jamais accepté « d'échanger » les Tamaris contre juste un Service bilan pour de riches V.I.P.. Cela nous aidera

à équilibrer les comptes de l'hôpital, il faut savoir que mieux on équilibrera les comptes de l'hôpital, plus il y aura de l'argent pour lui donner de bons équipements. C'est un peu un cercle vicieux. Mais il ne faut pas négliger la majorité de la surface utilisée qui est, premièrement, comme l'a dit mon collègue ROBINO, je ne vais pas y revenir, destinée à permettre des opérations tiroirs indispensables au maintien à niveau de l'hôpital, mais surtout, de ne pas avoir, pour nos compatriotes, à attendre la livraison du nouvel hôpital pour avoir l'unité de soins palliatifs. Je crois qu'il faut remettre les choses dans leur contexte.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur GRINDA, c'est sur ce sujet ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement. Moi, je me souviens d'une intervention de M. CUCCHI – et cela ira dans votre sens d'ailleurs – où il disait : « *je n'imagine pas qu'à terme lorsque l'hôpital sera construit, ce bloc « C » des Tamaris ne retourne pas au logement domanial* », ce sont vos propres mots. Voilà. Mais qui aujourd'hui peut s'engager là-dessus ? Personne. Quelqu'un l'a dit avec beaucoup de cynisme d'ailleurs à ce moment-là : « *on ne sera plus là* ». Voilà, soyons courageux et disons-le tout de suite, ça ne reviendra sans doute jamais.

M. le Président.- ... On verra.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur GRINDA, c'est vous qui le dites ! Aujourd'hui, le but sur la construction du nouvel hôpital c'est que dans l'emprise du nouvel hôpital tout ce dont on a besoin y soit, sinon c'est grave et, à mon sens, garder ce bâtiment qui n'aura pas de liaison directe avec le nouvel hôpital pour faire des choses qui seraient mieux faites ailleurs, c'est-à-dire dans le nouvel hôpital, telles que les consultations, les opérations tiroirs et l'unité V.I.P. qui sera nettement développée à ce moment-là, à mon sens, je ne vois pas ce qu'en ferait l'hôpital lui-même et je pense que ce sera le premier à vouloir s'en débarrasser.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je confirme

cela Président. Alors, avec toutes les réserves qu'impose la prudence, parce que les hommes politiques qui prennent des positions de principe douze ans avant de manière péremptoire, sont parfois démentis par l'histoire. Donc, je n'aime pas faire cela, mais si on me pose une question précise, moi, je dis, aujourd'hui, que le nouvel hôpital étant terminé et contenant tous les services nécessaires, par définition, le Département – que je ne dirigerai sans doute plus dans douze ans – proposera de rendre ce bâtiment pour un autre usage et le Gouvernement décidera à ce moment-là, à la fin du chantier du nouvel hôpital, ce qu'il souhaite en faire. *A priori*, c'est comme cela que ça se passera.

M. le Président.- Monsieur BARILARO, enfin.

M. Christian BARILARO.- Oui, enfin, et désolé de faire un petit intermède par rapport à la Villa Ida mais j'aimerais quand même rappeler que nous sommes dans un hémicycle et pas sur un champ de bataille, que nous sommes élus démocratiquement et qu'il n'y a aucune raison qu'on soit l'artillerie lourde du Président... face aux propos de M. ROBILLON. Moi je n'accepte pas cela à titre personnel, cela n'engage que moi

M. le Président.- ... Oui, oui, d'autant plus que...

M. Christian BARILARO.- ... Mais en tout cas je le dis...

M. le Président.- ... La référence à M. ROBILLON portait, effectivement, sur ...

M. Christian BARILARO.- ... Le fait que j'ai levé la main !

M. le Président.- Voilà, concernant la Villa Ida qui n'avait rien à voir avec son intervention.

M. Christian BARILARO.- Mais puisque nous avons été attaqués là-dessus, je rappellerai à M. ROBILLON, concernant les Tamaris, que je comprends pourquoi il est énervé puisque c'est la seule opération qu'il a obtenue lorsqu'il était Président du Conseil National pour les Monégasques en termes d'appartements domaniaux et on ne voulait pas parler des appartements domaniaux mais maintenant, franchement, je trouve

que la démocratie, cela se respecte et nous ne sommes pas là pour attaquer quiconque. Depuis le début de la soirée, vous attaquez les gens et nous, nous sommes là pour débattre devant les Monégasques et j'estime que c'est absolument inadmissible de comparer un hémicycle élu démocratiquement, avec une majorité forte, à un champ de bataille. Voilà, la parenthèse étant refermée, est-ce que je peux intervenir sur la Villa Ida ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

La Villa Ida, Monsieur le Ministre, c'est au sujet de l'Education Nationale que j'aimerais faire référence et, notamment, à l'école de la Condamine, on va dire quartier supérieur, qui est vraiment quelque chose qui est nécessaire puisque nous avons de nombreux immeubles domaniaux qui sont livrés ou qui vont être livrés et l'école de la Condamine actuelle ne pourra pas absorber tout le monde, l'école de Fontvieille non plus.

Vous avez proposé plusieurs scénarios à la Haute Assemblée sur l'intégration ou non d'une école dans le « grand Ida » qui devrait, un jour, ou pas, voir la faisabilité. Il y a on va dire le scénario optimum, c'est-à-dire le scénario le plus important qui n'intègre pas cette école. J'aimerais que Mme GRAMAGLIA puisse nous dire s'il n'y a vraiment aucune possibilité que le scénario optimum n'intègre pas cette école, parce que de toute façon, il faudra une école. Donc si le projet initial de la Villa Ida était le logement des enfants du pays, ce que nous-mêmes, ici, nous demandons et qu'on l'ouvre ensuite aux nationaux, avec une école, j'aimerais vraiment qu'il puisse, à un moment donné, être envisagé, quel que soit le scénario retenu par le Gouvernement, d'intégrer une école parce que cela devient vraiment indispensable.

M. le Président.- Qui fait défaut dans le quartier depuis maintenant de nombreuses années.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous renvoie à la page 17 de mon discours Monsieur BARILARO où je dis que si on n'arrive pas à intégrer une école dans le projet de « grand Ida », eh bien, on relance les études qui avaient déjà été entamées entre M. MASSERON et Mme GRAMAGLIA pour trouver un endroit pour construire une école primaire.

Lorsque je dis cela, ça ne reporte pas aux calendes grecques, on va être fixé assez vite.

M. Christian BARILARO.- Encore une fois, Monsieur le Ministre, j'ai absolument suivi vos réponses, mais on était sur la Villa Ida et moi je parlais de l'intégration de cette école dans cette Villa Ida, parce que j'ai bien compris que vous suggériez un autre emplacement si cela ne pouvait pas se faire et je vous en remercie. Mais vraiment, ce qui serait bien, c'est de tout mettre à cet endroit puisqu'un des scénarios ne le prévoyait pas et je ne comprends pas pourquoi tous les scénarios ne pensent pas intégrer une école.

Mais j'ai bien lu la page 17 de votre réponse, Monsieur le Ministre, il n'y a pas de problème.

M. le Ministre d'Etat.- Madame GRAMAGLIA va vous répondre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Dans toutes les hypothèses on pourra l'intégrer. Les différentes hypothèses qui avaient été présentées par la Direction de la Prospective tendaient à faire le plus de logements possible. Au cas où, et parallèlement, les Services regardaient où l'on pouvait implanter une école.

M. Christian BARILARO.-...Mais il me semblait que lorsque vous étiez venus en réunion le 12 novembre en C.P.E. Grands Travaux, il y avait le scénario n° 5 qui ne prévoyait pas l'école.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, parce que c'était une des options qui privilégie un maximum de logements. Après, il conviendra de voir quelle solution doit être retenue : soit plus de logements, soit moins de logements et une école.

M. le Président.- Merci. Je crois qu'on est en pleine réflexion sur ce sujet-là.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, effectivement, la Villa Ida remet en fait sur la table la discussion sur la politique du logement. Alors, on ne va pas aborder le domanial et je vous suis, Monsieur le Président, n'ayez crainte, mais assurément oui, la problématique est là, les deux domaines sont réellement liés, le manque de place globalement, le manque de logements, l'opération tiroir que l'on attend aussi pour arriver à développer de l'espace du côté domanial pour pouvoir aussi favoriser le déménagement de la Villa Ida et surtout de la partie « Grand Ida ». C'est bien cela qui nous intéresse, c'est vraiment une problématique sur laquelle nous sommes très attentifs, vous le savez, Monsieur le Ministre, et sur laquelle il va falloir que l'on discute rapidement. En tout cas nous serons vigilants et nous sommes bien là à vos côtés pour discuter et faire un choix courageux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI et ensuite, mes chers collègues, après l'intervention de M. ROBINO, nous irons faire une petite pause.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je suis très satisfait de la partie de vos réponses concernant la Villa Ida et, en effet, je dois reconnaître – et je le fais publiquement très volontiers – que le Gouvernement a joué carte sur table de manière à trouver une solution pour cette opération et nous a écoutés et entendus, ce dont je vous remercie. Mais, de ce que j'ai appris concernant la problématique de l'école, il me semble que cela repositionne le projet de manière différente. A l'origine, ce que j'avais cru comprendre c'est que l'Etat voulait peu ou prou ne pas mettre d'argent. S'il faut faire une école et qu'on peut l'implanter là, bien évidemment, cela change le problème et la vision économique de l'opération.

Alors, est-ce que vous avez pu en parler avec le groupement des propriétaires ? Vous êtes-vous déjà rencontrés ? Y a-t-il déjà eu des avancées ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-*

Déjà je tiens, parce que peut-être eux aussi ont envie d'aller dîner, à saluer les deux membres du collectif qui sont dans l'hémicycle ce soir et qui assistent à nos débats.

Je voulais mentionner, puisque M. CUCCHI évoque la méthode, que nous nous sommes effectivement déjà rencontrés à deux reprises. Une fois avant l'été et une fois à la rentrée avec les membres du collectif, et que nous leur avons fait passer ce document qui s'intitule : « Possibilité constructive autour de la Villa Ida ». Mais à ce stade, il n'a pas encore été abordé ou confirmé d'une manière ou d'une autre, avec eux, la possibilité de l'intégration d'une école sur ce site, aussi souhaitable soit-elle, parce que ce qu'il faut bien voir c'est que dans le scénario qui prévoirait le plus de logements, l'on intégrait aussi la Villa du F.A.R.. On est très loin de considérer que cela est acquis, ce n'est pas en discussion pour le moment. Ensuite, il faut bien se dire que le nombre de logements qui devraient être créés devrait correspondre aux besoins qui s'exprimeraient de la part, justement, de la centaine, peu ou prou, de propriétaires du collectif.

Donc, aujourd'hui cela reste encore ouvert, nous sommes dans l'attente d'un retour de leur part afin de pouvoir avancer sur ce sujet. Je sais qu'ils avaient organisé eux-mêmes une réunion il y a quelques semaines où justement ils avaient pu exposer, peut-être de manière plus précise, aux habitants du quartier quels étaient les tenants et les aboutissants. Aujourd'hui il y a quand même deux questions fondamentales qui se posent. M. POYET évoquait de manière plus générale la question de l'opération tiroir, elle se pose d'autant plus avec vigueur et force dans le cadre d'un remembrement large parce que si on parvenait à se mettre d'accord sur un des schémas, et pourquoi pas justement un schéma qui intégrerait une école, il faudrait bien se dire que pendant la durée des travaux il y aurait des gens délogés qui devront être relogés quelque part et aujourd'hui, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas la solution.

Ensuite, il y a aussi la question de la proposition à leur faire. Aujourd'hui il y a eu un certain nombre de discussions mais il n'y a pas de proposition formelle, formalisée, formatée, quel que soit le terme qu'on emploie où on pourrait leur dire que voilà, pour « X » remembrés, vous obtiendrez « Y » de la part du Gouvernement, dans le cadre de cette opération plus large. Donc, le Ministre d'Etat l'a déjà évoqué, tout est sur la table, tout est ouvert et la discussion continue. Nous nous sommes, évidemment, intéressés et je le dis publiquement devant les représentants, à ce que nous puissions tenir assez rapidement d'autres réunions parce que, là aussi, le temps presse. Nous nous étions engagés à essayer de trouver une solution d'ici la fin 2013. Il est possible, vous l'avez évoqué vous-même, je crois, Monsieur le Président, ou bien le rapporteur dans son discours hier, que peut-être il conviendrait

de s'octroyer un délai supplémentaire. Je pense qu'à dix jours de Noël cela s'impose, on n'a pas réglé la question d'autant que cette question de l'école est, aujourd'hui, assez primordiale.

C'est compliqué, on le sait tous. Une fois encore, il faut aussi saluer la méthode qui a été retenue par le Gouvernement parce que vous vous souvenez, les tous premiers temps, quand nous nous sommes exprimés, je vous le confirme, nous étions à un doigt, une phalange, un ongle, de signer. Lorsqu'on disait que l'opération était bouclée ou quasi bouclée ce n'était pas du bluff. Cela faisait je ne sais combien de mois, voire d'années, que mon prédécesseur avait engagé un certain nombre de discussions. On a entendu les interrogations qui se faisaient jour, on a pu en quelques mois monter cette première réunion avec le collectif qui a tout de suite été, là aussi, disponible et disposé à échanger très librement avec nous. Aujourd'hui on poursuit cette méthode et j'espère que l'on arrivera à une solution qui permettra à la fois au propriétaire du quartier de retrouver des logements – mais se pose encore une fois, vraiment, la question de ce que l'on fera pendant la période de transition – et puis, à ce quartier de compléter intelligemment et avec, on l'a aussi déjà évoqué, malgré tout, une architecture qui soit acceptable par rapport à là où elle se situe. Donc toujours un peu cette idée de l'amphithéâtre par rapport à Apolline devant, Cèdres et Mélézes derrière et Athéna encore un peu plus haut. Donc, il faudra se poser véritablement la question de l'étroitesse de la rue Plati. Il y a plein de questions que nous nous sommes déjà posées et qui ont été envisagées par les Services de Mme GRAMAGLIA et qui, notamment, sont reprises dans ces scénarios afin que l'on puisse, en début de l'année 2014, véritablement, je pense, être plus précis sur l'orientation de cette zone et du quartier de manière plus générale.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Juste pour dire qu'en effet, j'ai apprécié particulièrement la méthodologie utilisée par le Gouvernement et c'est pour cela que publiquement je le remercie aujourd'hui d'avoir su arrêter et remettre en question une opération pour essayer de voir plus grand et mieux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO, pour terminer avant la pause.

M. Christophe ROBINO.- Merci, je serai bref. Dans la mesure où on évoque le projet Grand Ida je voudrais attirer votre attention sur une association qui m'est chère, qui est celle du F.A.R., qui est un mouvement de jeunesse que beaucoup de personnes connaissent et qui est très apprécié. Je pense qu'il faudra prendre toutes les mesures nécessaires, si jamais on devait impliquer la villa du F.A.R. dans ce projet, pour les reloger dans des conditions satisfaisantes.

M. le Président.- Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Par rapport à votre réflexion, aujourd'hui un certain nombre de scénarios préservent le site du F.A.R. tel qu'il existe aujourd'hui. De la même manière que l'on a dit qu'il y a un scénario qui exclut l'école primaire, il peut y avoir un ou deux scénarios qui incluent le F.A.R.. Mais que cela soit bien clair aujourd'hui, nous ne délogeons pas le F.A.R. de son emplacement actuel, cela fait partie des cas de figure qui doivent être envisagés de par la position géographique, de la même manière que nous nous sommes dit que l'on ne pouvait pas faire « Ida » tout seul, que l'on intègre la Villa Ida de manière plus globale.

Vous savez, Monsieur ROBINO, mieux que quiconque – et je vous ramènerai peut-être trente et quelques années en arrière – j'ai été moi-même, avec celle qui est devenue votre épouse entre temps, et avec un certain nombre de pionniers tel que le Père Stéphane Aumônier dans les années 1982/1983, j'ai été un des fondateurs de cette association et donc j'y attache, moi aussi, une importance toute particulière.

M. Christophe ROBINO.- Vous savez, Monsieur CASTELLINI, que j'y étais à l'époque et qu'après la déferlante des scouts, il a fallu évacuer moult gravas des sous-sols de la villa puisque ceux-ci avaient ravagé cet établissement.

M. le Président.- Merci mes chers collègues, nous allons nous restaurer.

Je souhaite reprendre la séance à 22 heures 15 précises s'il vous plaît.

En attendant, bon appétit à tous !

(La séance est suspendue à 21 heures 35).

(La séance est reprise à 22 heures 25).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 5. Je n'accepterai que des questions concernant les opérations domaniales.

Monsieur CUCCHI, je présume que vous souhaitez prendre la parole, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président vous avez bien présumé.

Je suis embêté parce que M. GRINDA n'est pas là... Je voulais revenir sur les paroles prononcées par mon collègue GRINDA hier et je suis heureux qu'il reconnaisse les progrès effectués sur le logement. Je ne peux souscrire à son sentiment quant à la paternité qu'il veut bien m'accorder sur ces avancées car ce n'est ni le fait d'un seul homme ni même d'un parti, la majorité est unie derrière son Président et les résultats que nous avons obtenus, c'est grâce à nous tous. Je voulais commencer par dire ceci.

Maintenant, je vais m'adresser à vous, Monsieur le Ministre, parce que malgré tout dans les propos de M. GRINDA et de l'opposition, il apparaît qu'il y a quand même un accord, un consensus, de tous les Conseillers Nationaux pour reconnaître le problème du logement et du manque cruel d'appartements que nous subissons aujourd'hui et que nous allons subir encore plus dans les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Il me semble donc, ici, à part le Gouvernement peut-être, qu'il n'y a à Monaco que deux Monégasques qui n'ont pas l'air de le savoir parfaitement, l'un c'est Monsieur CHIAPPORI mais il habite à New York, on peut l'excuser, l'autre, c'est mon collègue Christophe, mais je suis persuadé qu'il acceptera très volontiers de fournir en tentes tous les compatriotes que j'ai reçus et dont les demandes justifiées d'appartement n'ont pas été satisfaites.

M. Christophe STEINER.- On ira chez Décathlon !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Plus sérieusement, je ne suis pas là pour entamer une guerre des chiffres, cela n'a pas d'utilité et j'ai bien entendu vos propos, Monsieur le Ministre, mais il faut dépasser cela. Nous nous en sommes rendu compte il y a quelques instants avec les problèmes de l'opération Ida, ou plus loin des Moneghetti et de l'Herculis, on doit rapidement sortir par le haut de la problématique du logement, comme je le disais dans ma déclaration de politique générale. Pour sortir par le haut il faut absolument améliorer la mobilité et revoir fondamentalement les critères du logement ainsi que la politique concernant les appartements. Je pense qu'il faut sortir des F2...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur CUCCHI, étant donné l'importance du sujet je pense que tout le monde est d'accord pour que vous continuiez.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Si personne ne s'y oppose ?

M. le Président.- Y compris la minorité, cela ne vous dérange pas ? Merci.

(M. ROBILLOIN intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- ... Non, je préside dans le cadre des règles qui sont fixées à l'unanimité, au début des débats, Monsieur ROBILLOIN.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Donc je continue, merci.

Il faut sortir de cette logique quantitative pour pouvoir entrer dans une logique qualitative qui nous permettra de pouvoir offrir des logements qui correspondent mieux aux besoins, des logements qui permettent aux gens d'y rester plus longtemps, des logements qui sont plus adaptés aux possibilités financières de nos compatriotes et des logements, également, dont le coût d'amortissement sera *in fine* moins important pour l'Etat parce que je me suis livré à un petit calcul et, aujourd'hui, les appartements de la Tour Odéon, en admettant que le prix du loyer soit celui des Jardins d'Apolline, c'est-à-dire autour des 15 €, 12 €, cela dépendra des étages, nous sommes à ...

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... 8,50 € ? Alors, nous tombons à 90 ans le temps d'amortissement. Je pense qu'en réfléchissant à la base, 27.000 € le mètre carré...

M. le Ministre d'Etat.- Oui mais il y a quand même la T.V.A. que nous allons toucher...

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... Bon, d'accord, mais la T.V.A. s'appliquerait sur d'autres immeubles. Je pense qu'il faut avoir une vision différente de la problématique du logement. Aujourd'hui, l'on touche à une problématique d'un logement qui était, à l'origine, purement sociale. Cette vision doit totalement être dépassée, l'immense majorité des Monégasques habitera ou habite dans les Domaines et il faut s'en réjouir parce que cela veut dire que le secteur privé sera extrêmement demandé par des étrangers qui veulent s'installer chez nous, parce que nous avons gagné le combat de l'attractivité et dans ce cas-là, forcément, c'est une question de vases communicants, le nombre de compatriotes dans le secteur privé ne fera que diminuer.

Afin de pouvoir mener à bien toutes ces opérations y compris de rénovation, y compris de remembrement des quartiers, et on le voit avec l'opération de la Villa Ida qui est j'espère la première d'une série, il nous faut une réserve foncière, il nous faut offrir à nos compatriotes la possibilité d'avoir des appartements qu'ils peuvent acheter et tout cela nécessite de dépasser la vision purement comptable et donc de voir ensemble, Monsieur le Ministre, parce que l'on ne pourra régler cette problématique qu'ensemble, le plus rapidement possible, voir comment accéder à cette réserve. J'espère, vous le savez Monsieur le Ministre, j'espère que vos chiffres sont justes et que les miens sont faux parce qu'on aura une réserve plus importante, plus rapidement. Je l'espère sincèrement. Mais, quoi qu'il arrive, attendre l'Annonciade 2, c'est-à-dire au minimum dix ans, voire douze ans ou quinze ans, afin de pouvoir sortir de cette problématique, cela n'est pas acceptable.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI de votre déclaration.

Je pense que je peux parler pour l'ensemble des collègues de la majorité, votre déclaration pleine de bons sens, de mesure et à laquelle je m'associe mot à mot.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'ai fait à la tribune lors de la campagne électorale afin d'affirmer l'évaluation d'un besoin rationnel de logements, je me livre une fois encore à un calcul. Alors, je sais, on ne veut plus trop entendre parler de chiffres mais moi, j'ai besoin de savoir si ce que je prétends, j'ai raison ou je n'ai pas raison. Je ne suis pas sûr d'avoir raison mais j'essaie d'avoir quelque chose de cohérent et je précise bien que cela n'engage que moi et pas les autres membres de la majorité.

Donc, à la suite des 422 demandes de la Commission d'Attribution de décembre 2013, 180 logements ont été attribués, il en manque 238 moins 75 logements de récupération qui vont être attribués. Il manquera donc, courant 2014, 163 logements. Suite à une nouvelle demande d'environ 70 familles en 2014, je précise que c'est le paramètre que je prends dans une première hypothèse dont nous sommes convaincus et suite à la livraison des 161 logements d'Odéon, et tenant compte d'une récupération, autre paramètre, 50 % si on y parvient. Etre plus objectif que cela, on ne peut pas. La demande à la fin 2014 serait satisfaite, comme vous le prévoyez, à condition que le montant des loyers à la Tour Odéon ne soit pas très éloigné de ceux des derniers logements – apparemment c'est ce que l'on nous indique – et qu'il y ait suffisamment de familles qui parviennent à assumer le montant des charges qui sera bien plus élevé qu'ailleurs.

Le problème survient entre 2015 et 2018, vous l'avez dit, nous sommes d'accord sur ce point et c'est donc là que le problème commence. A raison d'une demande toujours évaluée à 70 familles par an, la demande serait de 280 familles en quatre ans. A la suite d'une livraison de 110 logements à la Villa l'Engelin depuis 2019, (peut-être de 120, on va voir) mais pour l'instant ce qui est sûr, ce sont 110 logements, et d'une récupération toujours d'environ 50 %. Nous aurions un déficit de 172 logements au début 2019. Peut-être plus, mais au minimum, moi, je pense qu'on n'échappera pas aux 172. Or, toutes les demandes ne sont pas seulement des demandes d'amélioration mais il y a au moins cette évaluation subjective, mais 80 % de besoins réels. Cette situation inquiétante confirme la demande du Conseil National et espérons qu'il n'y ait pas plus de 70 nouvelles demandes ! Moi, je pense qu'il peut y en avoir beaucoup plus.

Alors, là aussi il y a souvent des débats et moi je pense que la différence entre l'évaluation de l'I.M.S.E.E. qui a fait une étude de grande qualité et celle du Conseil National, réside dans un paramètre

d'un besoin nouveau de 50 demandes par an pour l'I.M.S.E.E., c'est ce que l'on nous a annoncé, plus précisément 47, et de 70 logements nouveaux par an pour le Conseil National. Or, entre 2014 et 2019, cela représente une différence de 120 logements ! Elle est là notre divergence, déjà.

Je précise qu'en reprenant le paramètre de l'I.M.S.E.E. et de l'Union des Monégasques (je l'ai vu sur le journal), de 50 nouvelles par an et avec les mêmes calculs que précédemment, même avec 50 par an, je parviens quand même à un déficit d'une cinquantaine de logements environ. J'ai fait un tableau, je vous le donnerai, Monsieur le Président. Cela vaut ce que ça vaut, mais c'est une approche même si je ne suis pas un spécialiste. Et, espérons qu'il y ait à chaque fois 50 % de logements de récupération car tous les demandeurs ne proviennent pas du secteur domanial...

(Sonnerie).

... j'ai presque fini. Espérons aussi qu'il n'y ait pas davantage de problèmes d'éclatement de famille, de mariage, etc...

Alors, je crois, en conclusion, que la seule divergence aujourd'hui, après les réponses que vous nous avez faites, Monsieur le Ministre, la seule divergence entre le Conseil National et le Gouvernement est la suivante : le Gouvernement veut attendre la Commission d'Attribution d'Odéon pour faire le point et le Conseil National souhaite que vous recherchiez des solutions dès janvier. Nous ne sommes pas loin !

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON, de cette synthèse.

Vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre, on groupe la réponse ?

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, le logement est toujours la priorité d'une famille et c'est donc à juste titre que c'est aussi la priorité de la majorité.

L'intérêt de Monaco et des Monégasques est, bien évidemment, que tous nos compatriotes soient logés dans leur pays et aient aussi la possibilité d'acquérir

un bien afin de le transmettre leurs enfants de nationalité monégasque.

A titre liminaire d'ailleurs, force est de constater que l'évolution des logements domaniaux qui étaient à l'origine sociaux s'est poursuivie ces dernières années vers une attribution plus largement entendue pour s'adapter à la réalité du terrain.

En effet, tout le monde le sait, les prix du privé n'ont cessé de croître rendant impossible, pour la plupart des nationaux, l'acquisition d'un bien dans leur pays. Le secteur libre est devenu insécure et le secteur protégé insuffisant. C'est la raison pour laquelle la majorité de nos compatriotes aspirent pour la plupart, légitimement, au secteur domaniaux même s'ils n'entrent pas dans des critères à l'origine dits sociaux.

Cette évolution a conduit à la situation actuelle où force est de constater qu'un certain nombre de demandes estimées fondées ne sont pas satisfaites par les deux dernières commissions d'attributions. Je voudrais relier, l'intérêt de Monaco et des Monégasques avec l'opportunité que les nationaux puissent se loger dans leur pays, dans des conditions raisonnables, en tenant, bien évidemment compte de leurs besoins, et aussi de leurs possibilités de la réalité du terrain, de Monaco. Est-il besoin de rappeler qu'un Etat se compose d'une autorité, d'un territoire et d'une population qui, si possible, vit dans son pays.

L'évolution d'ailleurs a tenu compte de cette nécessité et c'est dans ces conditions qu'a été votée la loi concernant le contrat habitation/capitalisation qui préserve à la fois les intérêts de Monaco, en prévoyant la possibilité de transmission aux seuls héritiers de nationalité monégasque et qui permet à la plupart des nationaux de faire l'investissement de leur vie, c'est-à-dire l'achat d'un logement aux fins de transmission à leurs enfants.

Pour autant, et bien que cette évolution soit remarquable et ait été rendue possible grâce à un dialogue positif entre nos Institutions, force est de constater qu'à l'heure actuelle nous nous trouvons encore en manque face aux nouveaux besoins.

En effet, bien que l'étude de l'I.M.S.E.E. ait été réalisée avec un grand professionnalisme en tenant compte des nécessités et possibilités théoriques en évaluant qu'à l'horizon 2022 les besoins de logements domaniaux seraient d'environ 500, force est de constater que cette analyse théorique ne s'accorde pas avec la pratique. En pratique, nous le savons tous, les demandes formulées seront vraisemblablement très supérieures à celles mentionnées dans cette étude...

(Sonnerie).

... Il faudra tenir compte des réalités de notre temps, par exemple, les divorces sont de plus en plus nombreux, la garde alternée est à l'ordre du jour, les appartements attribués, nous le savons tous, ne sont pas restitués même en cas de diminution des besoins. Il semble donc, à ce stade, qu'un problème bien posé étant à moitié résolu, qu'il doit être envisagé de poser les règles d'un véritable « droit au logement » pour les nationaux tout en tenant compte, bien évidemment, des besoins, des possibilités de chacun et de notre territoire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

Sur le même thème, Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur la problématique de la Tour Odéon. Sur les 177 appartements une vingtaine, en raison de leur situation, a déjà été transformée en bureaux. Le restant devrait faire l'objet d'une attribution courant 2014, la dernière avant 2018 si tout va bien. Je crois qu'il ne faut pas se leurrer, ces appartements vont être une charge financière très lourde pour les finances de l'Etat. Une charge concernant le foncier au regard des charges de copropriété de l'immeuble, une charge également du fait que certaines d'entre elles, liées à la qualité de l'immeuble qui, par principe, sont à la discrétion des locataires devront être prises en charge par l'Etat sur le foncier comme cela se fait déjà pour certains immeubles où l'Etat est propriétaire, je veux citer en exemple les Terrasses du Port.

Lors de la réunion du 9 décembre dernier le Gouvernement a annoncé que les loyers seraient modérés au regard de l'ouvrage, voire alignés sur les loyers d'immeubles domaniaux récents type les Jardins d'Apolline au regard de prestations identiques. C'est sa décision.

A cela quelques observations. Proposer ces logements à fort loyer aurait pu, effectivement, dissuader les nationaux d'en faire la demande mais aussi encourager d'autres à avoir des logements dans un immeuble de prestige avec une A.N.L. maximale, comme l'a souligné dans son rapport M. Marc BURINI, d'où je suppose cette décision de proposer ces logements à des loyers modérés ce qui pour nous est

une erreur. Ce n'est pas du bon sens. Je m'explique. Comment, en effet, proposer un appartement dans cette Tour Odéon qui décidément n'en rate pas une, à un loyer légèrement supérieur, voire identique à un appartement de même surface dans un immeuble domanial classique. Monsieur le Ministre, je vous le dis, les Monégasques adorent ce genre d'inégalité. Il est clair que le but avoué de ces loyers que je qualifierai d'adaptés est de ne pas faire exploser l'article budgétaire concernant l'A.N.L. et surtout d'avoir des Monégasques intéressés par cet immeuble.

Pour autant, j'estime qu'il n'y a pas lieu de brader les loyers de cet immeuble et d'ailleurs de quelque immeuble que ce soit, chaque immeuble domanial doit avoir des revenus correspondant à sa situation, à sa qualité et à ses prestations, cela s'appelle le juste prix. D'ailleurs, ceux des appartements pour les Contrats Habitation/Capitalisation l'ont été dans ce sens. En ce qui me concerne, la Tour Odéon ne doit pas être une exception.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

La parole est à Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai adapté mon intervention parce que beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas recommencer. Alors, bien sûr, tout d'abord saluer l'intervention de mon collègue le Docteur CUCCHI, beaucoup de choses ont été dites. Moi, je voudrais profiter d'un point en particulier, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de M. BURINI, pour saluer votre volonté d'aider la mobilité dans le parc domanial. Effectivement, on est face à ce problème, tout le monde l'a dit et vous le savez nous sommes tous témoins de cela, il est vrai que c'est l'occasion, peut-être là, d'aller trouver quelque chose de plus, d'aller trouver une source supplémentaire, d'aller trouver des appartements qui sont disponibles, qu'on a mais que, aujourd'hui, faute de moyens suffisants pour aider cette mobilité, cela nous gêne. C'est le premier point. Cette position, je vous remercie de l'entendre. Tout ce qu'on pourra gagner ne sera que du positif.

Deuxième point, on s'était engagé aussi avec mon collègue CUCCHI à revoir les critères d'attributions des appartements domaniaux et j'ai envie de dire que malheureusement, faute d'appartements, les critères d'attributions, on n'aura pas beaucoup à les tester,

mais il n'empêche que ce travail doit être mené, ne serait-ce que dans l'éthique même du dossier du logement dans sa globalité.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste deux mots sur l'opération de la Villa l'Engelin. Tout d'abord on sera vigilant sur les délais. J'ai vu l'inscription qui a été faite cette année, c'est peu, j'espère qu'on arrivera à les tenir. Par ailleurs j'entends dire ça et là que cette opération était dans les tiroirs depuis 2003. Mais que je sache il fallait encore la sortir et aujourd'hui je crois que c'est grâce à l'effort conjoint du Gouvernement et de notre majorité que cette opération est là. Donc, on en avait absolument besoin et il est absolument hors de question qu'elle soit récupérée par quiconque, elle nous appartient.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI, c'était court, concis et précis.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste trois points. Le premier concerne la Villa l'Engelin. Avez-vous des choses à nous dire de plus concernant la possibilité de rehausser et de faire plus d'étages tout en restant en-dessous de la limite des immeubles de grande hauteur ?

Le deuxième point concerne le Testimonio 2. Il y a une inscription de 14 M€, je pense que cela concerne des études, ou peut-être plus que des études ? J'aimerais aussi connaître les délais.

Ensuite, vous avez répondu partiellement, il y a un coût qui va s'élever entre 0 et 100 M€, je voulais savoir si la différence entre les deux sommes allait changer la répartition entre le privé et le public et combien d'appartements peut-on envisager dans les deux options ?

Enfin, je voulais terminer sur la nécessité d'une nouvelle opération puisque la pénurie est là. Nous

attendons, Monsieur le Ministre, un engagement pour nous proposer une autre opération d'envergure publique ou mixte, voire des petites opérations et pas un engagement d'y réfléchir. Les délais de construction nous obligent à agir vite, évitons de réagir lorsqu'il sera trop tard.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat je pense que mes collègues ont parfaitement résumé l'essentiel de nos préoccupations, ont posé l'essentiel des questions, je pense qu'ils sont allés jusqu'au fond de notre pensée alors j'ai cherché au fond de la mienne ce qui pouvait encore rester à dire qui m'est très personnel.

Dans la Rome antique la clef de la paix sociale était souvent assimilée à la capacité du pouvoir à fournir en quantité suffisante aux citoyens deux éléments : du pain et des jeux. A notre époque le pain manque moins en occident et à Monaco en particulier, la place importante faite aux jeux est tout simplement historique. Mais l'observation de toutes les campagnes électorales des dernières décades, tout comme la lecture attentive des débats du Conseil National durant la même longue période, tend à une conclusion : Dans notre pays, la capacité du Gouvernement et celle du Conseil National, dans le rôle de la mouche du coche, à donner à nos compatriotes sur le territoire une possibilité de logements accessibles financièrement, confortables et stables dans le temps est un des paramètres majeur de l'équilibre social de notre pays. Des générations politiques, tous partis confondus, ne peuvent pas avoir été aussi unanimes et s'être toutes trompées.

En redevenant plus grave dans mes réflexions, j'estime que tant que ceci reste budgétairement et techniquement possible et ne dépend que de problèmes d'arbitrage au niveau de la politique d'équipement et d'investissement, loger nos compatriotes est un devoir prioritaire, un devoir solidaire et, on l'évoque trop rarement, une garantie de pérennité de notre exemplaire paix sociale. Et, si le Conseil National se tient à la disposition du Gouvernement pour réfléchir dès maintenant, à des solutions au problème complexe que cette question du logement ne manquera pas de poser à long terme, il est primordial d'éviter qu'une pénurie

ne survienne à moyen terme pour une simple raison de mauvais choix ou de prévisions erronées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur le Ministre, avant de vous donner la parole, je vais donner la parole aux membres de la minorité et vous dire que je m'associe pleinement aux interventions, il y en a eu je crois sept, qui sont toutes différentes, complémentaires et qui traduisent très exactement une analyse synthétique de la situation et qui posent le débat en terme apaisés avec des inquiétudes, des questions dont vous avez commencé à nous parler et à nous répondre au travers de votre réponse au rapport de M. BURINI. Nous allons être très attentifs aux propos que vous allez tenir et aux engagements que vous avez déjà commencé à prendre dans votre démarche très pragmatique. Je donne la parole à M. ROBILLON et M. PASQUIER.

M. Jean-François ROBILLON.- Au risque de rajouter deux minutes de plus, je voulais faire le compte. Je voulais remercier le Ministre d'Etat de sa réponse l'autre jour, c'est vrai qu'on a reproché à ma majorité de ne pas avoir suffisamment prévu la construction domaniale en Principauté, je m'inscris en faux totalement, bien sûr. De toute façon vous n'êtes pas d'accord mais cela n'est pas grave, ce qu'il faut bien voir c'est que cela fait plus de onze ans maintenant que même avec quelques-uns d'entre vous, on travaille pour la construction domaniale des Monégasques, on ne peut pas le gommer d'un revers de la main. Je crois qu'on a tous travaillé dans ce sens-là, certains d'entre vous l'ont dit, depuis onze ans actuellement, donc on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé jusqu'à maintenant.

Pour ce qui est de ma responsabilité en tant qu'ancien Président du Conseil National, le Ministre d'Etat a en partie répondu à ce que je voulais dire mais je vais répéter ses chiffres, ce n'est pas moi qui les ai sortis, c'est le Ministre d'Etat : 610 appartements auront été attribués entre 2012, 2013 et 2014, plus les appartements de récupération qui vont être récupérés là-dessus, on va arriver jusqu'en 2017/2018, où je vous le rappelle, parce qu'à part certaines personnes qui l'ont rapporté incidemment, je dirai, et en particulier M. BURINI qui l'a fait remarquer sur les lignes budgétaires, on a 14 M€ qui sont budgétés pour Testimonio II, c'est une opération qui était tombée en désuétude ou en oubli, et qui a été réinscrite dès le

budget 2013 pour qu'une construction soit faite à l'horizon – peut-être que Monsieur le Ministre se rappelle exactement – ce doit être 2018/2019. Donc un délai qui est très proche de la Villa l'Engelin. Je ne voudrais pas qu'on oublie non plus qu'il y a eu du travail qui a été fait.

Je vais même vous renvoyer l'ascenseur puisque c'est moi-même qui l'avais dit, M. CLERISSI l'a dit de manière un peu agressive mais je vais tempérer un peu, je sais qu'effectivement et c'est moi qui l'ai dit, l'opération de la Villa l'Engelin était prévue et avait été présentée par M. BADIA en 2004/2005. Je suis très content que vous ayez réussi à faire exhumer des archives du Gouvernement et remettre au goût du jour cette procédure et je vous en remercie parce que je crois que c'est vraiment très important. Donc, vous voyez jusqu'où je peux aller, soyez au moins honnêtes pour dire qu'il n'y a pas rien qui a été fait auparavant. Du travail a été fait, en coopération avec le Gouvernement, ne dites pas « nous sommes arrivés, nous avons tout solutionné » parce que vous venez tous de le dire. On n'a en fait rien solutionné, chaque fois chaque année, chaque deux ou trois ans on se repose le même problème. Pour avoir siégé dans les commissions d'attributions, c'est horrible de choisir entre une femme qui va être enceinte et une femme qui a déjà accouché. Je pense que ce sont des problèmes que certains d'entre vous ne connaissent pas, mais que moi je connais personnellement depuis plus de dix ans, donc, arrêtez s'il vous plaît. M. BARILARO tout à l'heure disait on n'est pas dans un champ de bataille, on est des latins donc on a besoin...

(Sonnerie).

... Excusez-moi, quelques secondes de plus.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.-... Nous sommes latins, nous avons besoin de parler de temps en temps, le champ de bataille n'est pas du tout pour sortir les couteaux mais pour parler fort et montrer nos positions. Soyez au moins honnêtes et dites véritablement que des choses ont été faites, moi je reconnais volontiers que la solution de la Villa l'Engelin est une bonne solution, même si malheureusement on aurait peut-être pu la sortir plus tôt.

Donc, essayez de mettre, après le repas, un petit peu d'eau dans votre vin et essayons d'avancer comme cela.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER voulait la parole.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, bien sûr qu'il y a un problème de logements à Monaco, comme l'a dit Mme LAVAGNA, c'est une question de souveraineté. Sans Monégasques habitant à Monaco, il n'y a pas de Monaco. Donc, en fin de compte il n'y a personne qui est contre créer pour loger des Monégasques à Monaco. Mais, comme la discussion le montre bien ici, définir les besoins légitimes ce n'est pas une mince affaire, c'est une affaire qui est très compliquée. Je crois que M. STEINER a posé la bonne question hier, il a dit « *est-ce que c'est un programme social ou est-ce que c'est un droit, le logement ?* » et ça c'est la question la plus fondamentale à laquelle il faut répondre. Moi, je suis persuadé que c'est un droit, le logement, donc je pense qu'il faut trouver un moyen afin que tous les Monégasques soient logés. Maintenant, logé cela veut dire quoi ? Combien de mètres carrés par personne ? 20, 30, 40, 50, 200 mètres carrés ? Parce que moi je vais quand même vous rappeler quelque chose, il y a une loi économique qui s'appelle la théorie de l'offre. La théorie de l'offre dit que plus on met de choses sur le marché, plus il va y avoir de demandes. Alors certains disent, M. CHIAPPORI a essayé de le démontrer, à son avis, à l'avis de l'I.M.S.E.E., il a dit 50 appartements, vous Monsieur CUCCHI, vous dites 70 appartements, moi ce que je vous dis c'est que si vous mettez 100 appartements sur les marchés tous les ans, ils s'en vont ! Vous en mettez 150 ils s'en vont aussi, donc il faut bien que l'on trouve un juste milieu. Moi, je voudrais m'arrêter là, mais c'est le « truc » de dire : moi je suis contre le logement, toi tu es pour le logement, cela n'a aucun sens, il faut mettre un prix là-dessus, il faut savoir combien on veut dépenser pour le logement et il faut construire ces logements mais il faut arrêter de dire : « tous ceux qui veulent un logement peuvent avoir le logement qu'ils veulent », parce que moi aussi je veux une couverture aux Jardins d'Apolline, tout le monde la veut si elle est là, je la veux, alors comment fait-on ?

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Intervention imprévue mais M. ROBILLON a parlé pendant la deuxième partie « d'honnêteté intellectuelle et de rétablir la vérité », je trouve que c'est assez étonnant après la première partie où il revendique un bilan sur dix ans, je crois que l'histoire monégasque retiendra que sur les dix ans il y a une période de sept ans et il y a une deuxième période de trois ans et que dans la deuxième période il y a juste les Tamaris.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Je ne vais pas polémiquer. La programmation des constructions domaniales vous l'avez tous dit et vous le savez, il faut quatre à cinq ans pour construire un immeuble. Je vous souhaite véritablement, je nous souhaite et je souhaite aux Monégasques que la Villa l'Engelin soit construite dans les quatre ans qui viennent, je vous le souhaite et véritablement je suis sincère là-dessus parce qu'on aura avancé et je pense qu'il n'y a pas vraiment d'histoire politique ou politicienne là-dessous, mais vous ne pouvez pas dire cela. Ce que j'essaie de dire c'est que je suis très content que vous ayez la Villa l'Engelin mais reconnaissez le travail qui a été fourni. Je suis désolé les sept ans qui sont passés avant, j'étais dans la majorité, certains d'entre vous aussi étaient dans la majorité, certains d'entre eux étaient dans la majorité, donc, ce qu'il faut bien voir c'est que ce n'est pas sur trois ans, sur deux ans que l'on arrive à construire quelque chose, des programmes ont été construits sur les trois ans qui viennent de passer... ce n'est pas pour me dédouaner, ce n'est pas la question, je discute simplement et je vous dis, arrêtez de faire du sectaire. On a l'impression que parce que vous êtes arrivés vous avez réinventé l'eau chaude ou l'eau tiède. Je suis en train de vous dire bravo pour la Villa l'Engelin, elle n'est pas construite non plus, et vous êtes en train de me dire : « on a gagné la Villa l'Engelin. Je ne suis vraiment pas sûr, sans être méchant, qu'on puisse l'avoir en 2018 et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de monde dans cet hémicycle qui puisse dire, « oui, on l'aura sûrement », même s'il y a un engagement formel. Donc, il faut être honnête, il y a un procès-verbal qui sortira dans quelques mois, donc ce n'est pas la question. Soyons honnêtes, arrêtez de nous faire des procès d'intention. Comme l'a dit Bernard PASQUIER, nous sommes tous d'accord pour faire du logement, donc arrêtons, et essayons de trouver les meilleures solutions, essayons de trouver les objectifs, Christophe et Bernard ont, je pense, une moyenne mesure. Plutôt que de dire, il

faut, il faut, il ne faut pas, je crois que c'est une manière d'apprécier ce que M. CHIAPPORI a essayé de faire et je crois qu'il faut essayer mais s'il vous plaît, arrêtez de répéter que l'on n'a rien fait pendant trois ans, zut !

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président avait demandé la parole. Monsieur STEINER, je vous en prie.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je trouve, peut-être à tort ou à raison, que le débat est en train de s'égarer. On dirait qu'on est passé du logement à un débat sur les lois mémorielles ou sur une recherche en paternité. Qui a fait quoi, quand ? C'est quelque chose qui existe depuis 2003. 2003, la majorité nouvelle a reproché à la majorité ancienne de ne pas avoir fait, il y a eu la continuité, il y a un changement, on arrive, on est toujours en train de reprocher à une majorité ou l'autre un manque de ci ou un manque de ça. Il y a des moyens, il y a des volontés, il y a des choses qui sont mises en place, on essaie d'avancer comme on peut mais il y a aussi des impératifs qui sont premièrement le foncier et deuxièmement les finances de l'Etat.

Avançons à pas mesurés, je l'ai dit hier et je le redis, le logement est un problème, il faut essayer de le résoudre mais ce n'est pas en essayant de trouver des solutions électoralistes que l'on arrivera à trouver la bonne solution. Il est vrai que j'ai demandé à ce qu'il y ait un débat qui s'instaure, je pense que cela est absolument nécessaire parce que si on ne regarde rien que la courbe démographique au niveau de l'accroissement de la population des Monégasques – et je parle de nationalité monégasque – sur quinze ans, on arrive à un taux d'augmentation de 30 à 40 %. Quel est le pays au monde qui a un taux de croissance, que ce soit par nationalité, par naissance, par naturalisation ou par autre moyen d'acquisition de la nationalité ? Quel autre pays au monde arrive à un taux de croissance pareil ? Je crois que même dans les pays Africains où justement la richesse des pays pauvres est leurs enfants, on n'arrive pas à un taux pareil. Donc, à un moment il faudrait essayer, peut-être pas sous une formule mathématique parce qu'il y a des considérations humaines à prendre en compte, mais de bien poser le problème et essayer de trouver des solutions adéquates.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

Moi, je voudrais juste dire un mot, et vous dire que ce n'est pas notre style – et je parle à la minorité – de ramener la couverture. Sur ce sujet-là, on sait qu'il faut faire preuve d'humilité. Je vous vois rire, Monsieur ROBILLO, mais ce n'est pas grave... Mais je pense qu'en revanche, la majorité élue en février dernier, y compris dans ses propositions pendant la campagne électorale a, pour la première fois, porté un message qui est sorti de l'ordinaire, c'est-à-dire un message qui ne s'est pas uniquement basé sur une approche numérique, quantitative.

Nous avons cherché, nous avons passé de nombreuses réunions entre nous, à nous creuser la tête en nous disant qu'il fallait absolument que l'on mette tout sur la table et, aujourd'hui, neuf mois après, dans le cadre du Budget Primitif, certes ce n'est pas parfait, mais l'avantage de ce débat ce soir que je trouve très constructif et très calme, en face du Gouvernement et à ses côtés aussi, parce que finalement on veut tous réussir à loger nos compatriotes. Aujourd'hui, ce débat je dirai qu'il est presque complet. Certes il y a trois années sans qu'il y ait de livraisons prévues, elles vont être longues, elles vont être difficiles, mais par l'intermédiaire des critères d'attribution, du fond à la mobilité, Monsieur le Ministre va nous répondre, de l'aménagement en amont des futurs appartements et par une accélération des appartements de restitution qui a été mise en place par un haut fonctionnaire qui en établit la liaison, je crois que toutes ces solutions conjuguées vont, également, nous donner un peu d'oxygène.

Voilà, c'est tout ce que je veux dire, c'est tout ce que la majorité veut dire, personne n'écrit la messe dans ce domaine. Nous, nous avons quand même eu l'avantage d'avancer des solutions y compris et notamment d'avoir le courage et la responsabilité politique de dire que l'attribution de la Tour Odéon allait être difficile et je salue l'intervention de mon collègue M. FICINI.

Effectivement, le juste prix. Bien sûr qu'il faut que les loyers soient raisonnables mais il ne faut pas non plus qu'ils soient bradés parce que l'Etat investit près de 400 M€ dans cette opération, il a garanti l'opération qui était une opération privée et qu'il n'y a aucune raison, comme le disait M. CUCCHI, que cela soit amorti sur 90 ans.

Monsieur le Ministre, je vous donne la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Je voudrais d'abord m'associer à ce que vous venez de dire, le Gouvernement apprécie que ce sujet essentiel soit abordé de manière constructive, je dirais apaisé si ce terme ne risquait pas d'être pris de manière mauvaise ou inappropriée. Donc, je vous remercie. Je partage beaucoup d'interventions faites sur l'importance vitale de ce sujet pour un pays.

Oui Madame LAVAGNA, un pays existe si ses nationaux habitent le pays, si les nationaux du pays n'habitent pas le pays, c'est déjà quelque chose qui n'est pas conforme à la tradition et la nécessité juridique.

Oui, Monsieur CUCCHI, le Gouvernement est d'accord avec vous pour ne pas s'arrêter à la logique quantitative, le logement concerne la vie personnelle des Monégasques et donc au besoin d'être logé. Ces besoins ne se réduisent pas à des chiffres.

Oui, le Gouvernement est prêt à une approche qualitative du sujet. Donc je voudrais très rapidement, avant de passer la parole à M. CASTELLINI et ensuite à Mme GRAMAGLIA, pour répondre plus précisément à vos interventions, rappeler ce que j'ai dit hier.

Oui, à la mobilité.

Oui, à une formule, pourquoi pas un fonds, permettant d'accélérer la mobilité.

Oui, vous le savez, au raccourcissement des délais de restitution, c'est tout l'enjeu de la mission Mosar, confiée à ce fonctionnaire qui va, à une date qui est déjà fixée, le 29 janvier, qui va vous dire où il en est du rapprochement Habitat/Domaines pour raccourcir ces délais.

Oui, pour revoir les critères d'attribution avec vous. Je l'ai dit et je le redis.

Oui, pour une réserve foncière.

Alors, oui à 100 % pour l'Annonciade 2.

Oui à un pourcentage à examiner pour voir si on peut trouver avant une réserve foncière ailleurs, aujourd'hui nous n'avons pas la solution.

Voilà ce que je voulais rappeler. Peut-être dire aussi que si le Gouvernement est soucieux de ce sujet, qui est au cœur de sa politique nationale en quelque sorte, il a montré assez vite, après l'installation de la nouvelle majorité, combien il était prêt à partager avec vous ce sujet.

Je me permets de rappeler que le Gouvernement a accepté, sans discuter, d'examiner la situation des logements inaptes à la location. Donc, le Gouvernement ne s'est pas accroché à une théorie quantitative parce qu'évidemment en acceptant cela je savais bien, forcément que par la suite il en manquerait, mais nous avons accepté parce que je crois et les visites sur le terrain ont montré que, finalement, c'était une bonne décision, qu'un certain nombre de logements n'étaient pas acceptables pour loger des Monégasques.

Je voudrais rappeler aussi qu'après cette décision, après celle concernant le bloc des Tamaris, le Gouvernement a proposé l'opération de la Villa l'Engelin qui était certes, peut-être dans les cartons mais qui n'était pas prévue ni budgétée, que cette opération de la Villa l'Engelin nous sommes – Mme GRAMAGLIA vous en dira un peu plus – très près de pouvoir annoncer une surélévation jusqu'à la limite de l'immeuble de grande hauteur et que cette opération, finalement l'accord que nous avons trouvé Conseil National/Gouvernement sur cette opération, même si elle ne règle pas toutes les questions, est le signe que nous pouvons travailler ensemble sur ce dossier. C'est pourquoi, avant de passer la parole à M. CASTELLINI, je rappelle que je vous ai proposé que dès que les candidatures à la Tour Odéon seraient déposées, nous fassions ensemble le point pour voir si entre 2016/2015 on aura les restitutions d'Odéon, mais 2016/2017 c'est vrai que là il n'y a aucun programme nouveau. Donc, je vous ai dit de bonne foi et engageant le Gouvernement, que nous étions prêts à examiner avec vous la possibilité de programmes, mesurés bien sûr, complémentaires pour essayer de passer ces deux ou trois années qui vont être difficiles. Le Gouvernement n'a pas la possibilité aujourd'hui de s'engager sur ce sujet, mais je pense que c'est raisonnable de vous proposer de regarder l'état des demandes à la Tour Odéon pour, ensuite, voir comment on peut faire face aux trois années qui suivent.

Je vous propose maintenant de passer la parole à Monsieur CASTELLINI et ensuite à Madame GRAMAGLIA.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vous en prie, Monsieur CASTELLINI, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci Monsieur le Ministre. En fait je vais surtout compléter certains des points que vous venez d'évoquer.

Premièrement, alors je ne sais pas trop quel est le terme que l'on peut employer, mais vous avez parlé de la requalification, je dirai, des logements, de certains logements en bureaux. Je ne me souviens plus lequel d'entre vous hier avait dit, « on a réussi à vous convaincre ». Très honnêtement, je vous réponds non, parce que moi j'en étais convaincu, et cela, beaucoup d'entre vous le savent. Ce qui ne m'avait pas convaincu – mais la méthode que nous avons employée, ensuite, elle, m'a tellement convaincu – c'était la question de la déqualification des logements, parce que s'il faut requalifier des logements en bureaux, il faut déqualifier des logements et je ne me serais pas permis de prendre une telle décision. Nous avons évoqué Tamaris et à quel point cette décision-là est justifiée, mais c'est tellement difficile de se dire on va sacrifier, 5, logements, 10 logements ou 20 logements, ce qui m'a semblé nécessiter une démarche commune et cette démarche nous l'avons mise en œuvre ensemble. Je ne peux que me réjouir des premières avancées dans ce domaine, je m'étais engagé à l'issue de la première commission à ce qu'une seconde commission soit tenue avant fin 2013 et cette commission, vous le savez, elle a eu lieu jeudi dernier. Donc, c'est une avancée que je tenais à souligner parce que pour moi elle va clairement dans le bon sens, là-aussi dans le sens de l'attractivité. On rejoint quelque part ce qu'a dit le Docteur CUCCHI sur l'attractivité, sur la possibilité qu'à ce moment-là un certain nombre d'autres types de logements dans le privé soit disponible pour des résidents actuels ou des nouveaux résidents en Principauté. Aussi, pour de nouvelles activités qui viendraient se créer, des locaux aujourd'hui occupés dans le privé deviennent libres parce que des Monégasques peuvent avoir accès et installer leur bureau, leur activité professionnelle dans du domanial. Cela est, je pense, une belle première réussite commune.

Ensuite, sur la Tour Odéon, sans entrer dans les détails, on va tout faire pour que ce ne soit pas le cas, mais c'est un exercice délicat, pour que la Tour Odéon ne soit pas une exception. Lorsque l'on dit que le loyer s'approchera ou sera comparable à celui des Jardins d'Apolline ou de l'Ilot Canton ou l'Hélios, c'est parce que dans une grande mesure, on a pu s'en rendre compte en allant sur place ou en discutant entre nous et avec les promoteurs, les prestations des Jardins d'Apolline et de l'Ilot Canton sont d'un tel niveau que celles de la Tour Odéon ne seront pas significativement différentes. Alors, lorsqu'on dit que le loyer s'approchera du loyer des Jardins d'Apolline ou de l'Ilot Canton c'est, évidemment, avant application des coefficients habituels de pondération. Donc, il est possible que vu l'élévation de certains de ces

appartements, les loyers, en toute logique, seront plus élevés. Mais aujourd'hui, un 8^{ème} étage à l'Hélios avec une belle vue sur Fontvieille et une terrasse tout à fait correcte, cela se paie. Donc, on essaiera de trouver un juste milieu entre cette nécessité du juste prix et je rejoins, évidemment, le discours de M. FICINI sur ce point, mais en même temps d'une « comparabilité » – si le mot existe et je sais qu'il n'existe pas – entre les prestations qui sont proposées aujourd'hui dans des immeubles de grande qualité, mais j'y reviendrai tout à l'heure avant de passer la parole à Mme GRAMAGLIA, comme le sont les Jardins d'Apolline ou le sera l'Hélios et puis ce qui sera proposé pour la Tour Odéon.

Lorsque le Ministre parle, c'est mon troisième point, de cette période intermédiaire de jachère réelle, elle n'est pas relative, elle est réelle, des années 2015 à 2018 *grosso modo*, sachez et je sais que cela a été salué par certains lors de la Commission de Placement des Fonds et c'est pour cela que je me permets de le souligner aujourd'hui, le Gouvernement est très attaché à poursuivre sa politique de préemption. C'est notre droit mais c'est aussi notre devoir. Mais je reviendrai dans un instant pour conclure mon propos sur les droits et les devoirs de chacun et c'est pour cela que nous avons besoin d'avoir une démarche commune sur la question du logement. Dans le domaine des préemptions, on s'aperçoit bien que dans certains quartiers où nous avons d'ores et déjà accéléré cette procédure, ou nous l'avons intensifiée l'année dernière, nous pourrions envisager des opérations qui ne seront peut-être pas des opérations de grande hauteur ou d'envergure – mais peut-être là-aussi pour préserver la qualité de vie et améliorer le vivre ensemble en Principauté – d'avoir dans trois ou quatre quartiers des opérations intermédiaires, 20 logements, 30 logements, 40 logements, avec des coûts qui seront sans doute moindres parce que l'on pourra se permettre, une fois encore, de le faire de manière sélective. Sachez que l'optique que nous retenons au Gouvernement lorsque nous effectuons ces préemptions, est essentiellement, bien sûr, dans un premier temps sociale, parfois pour permettre à des gens qui habitent aujourd'hui dans ces immeubles de 100 appartements et des personnes âgées de pouvoir continuer à y habiter mais aussi, bien sûr, dans des optiques de remembrement. On a évoqué la question de la Villa Ida tout à l'heure mais peut-être sur des programmes, encore une fois, de plus petites envergures, les Services de Mme GRAMAGLIA et du Département des Finances et de l'Economie ont regardé d'ores et déjà en Principauté, et on peut trouver un certain nombre d'opérations sur lesquelles, si nous pouvons faire les remembrements nécessaires avec des

coûts raisonnables, nous arriverons à combler, parce qu'en plus les opérations de petites envergures peuvent être plus rapides à construire et à livrer, et mitiger je l'espère ce « trou d'air » significatif des années 2015/2018.

Il y a un point et je tiens à l'aborder, je l'ai évoqué brièvement pendant le dîner, mais c'est parce que je pense que c'est dans l'intérêt de tous et, notamment, de ce que j'appelle le « vivre ensemble ». Cette idée du pas l'un vers l'autre et de cette coopération, nous avons besoin de vous, de la même manière que si vous voulez c'est une citation qui a été tellement utilisée cette année, j'hésite presque à en parler avec les cinquante ans de la mort du Président KENNEDY « *Ne te demande pas ce que ton pays peut faire pour toi mais demande-toi aussi ce que tu peux faire pour ton pays* ».

Je vous entends, Monsieur RIT, parler de notre exemplaire « paix sociale ». Pour moi, notre exemplaire paix sociale demande un vivre ensemble qui soit compris et respecté par tous. Et, lorsque M. PASQUIER et Mme LAVAGNA parlent du droit au logement j'ai envie, sans polémiquer aussi, de manière apaisée et consensuelle, d'évoquer les devoirs des logés.

J'ai ici, du Cabinet VALDA au sujet des Jardins d'Apolline, un certain nombre de notes qui, lorsque je les regarde, ne me remplissent pas de joie parce que nous avons créé un ensemble de tout premier plan et cet appel au civisme, il doit être partagé par tous : « Nous vous rappelons, en date du 29 mai, que pour des raisons d'hygiène, toutes les ordures ménagères doivent être emballées dans des sacs fermés et déposés dans les containers dans le local vide-ordures prévu à cet effet » et, de par mes discussions au dîner, tout à l'heure, je crois m'apercevoir que ces problématiques ne concernent pas seulement les Jardins d'Apolline. Le 22 mai, nous informons que les frais de la S.M.A. pour les enlèvements des cartons en encombrants, dans le local vide-ordures, seront imputés dans les charges locatives. Les charges locatives c'est important, mais à la Tour Odéon on ne va pas prendre ses sacs poubelle et les jeter du 27^{ème} étage, simplement parce que les charges locatives sont élevées, il va falloir faire attention et tout faire pour que les charges locatives ne soient pas excessives. Je vous passe les notes du 25 février et du 18 juin sur nos amis à quatre pattes qui prennent souvent les parties communes et les ascenseurs des immeubles pour des lieux d'aisance et où l'on rappelle l'arrêté municipal du 23 février 2005. Plus inquiétant, je vous rappelle, en date du 10 juin qu'il est interdit d'installer claustres, armoires, etc... sur les terrasses. En effet, il en va de l'esthétique et

de l'harmonie de votre immeuble neuf, dans un quartier nouvellement réhabilité... le vivre ensemble c'est cela et le vivre ensemble c'est aussi le fait qu'il est strictement interdit d'installer des équipements ménagers, notamment, des machines à laver branchées sur les évacuations pluviales générant des encrassements des dites colonnes et des engorgements. Donc, il y a des engagements à prendre et à tenir et le Cabinet VALDA conclut cette note : « comptant sur le civisme de chacun ».

Donc, je profite de l'occasion qui nous est donnée de dialoguer ce soir et d'avancer ensemble ce soir vers justement des solutions, pour vous dire que nous aurons besoin de vous, nous avons besoin de tous les compatriotes, nous avons besoin de l'ensemble, également nous avons tenu des réunions. Le Ministre évoquait ce premier rendu avec M. BRUNO dans le cadre de cette mission qui lui a été confiée, pour rapprocher les problématiques de l'Habitat et des Domaines et pour mieux traiter les demandes et mieux réhabiliter et plus vite les logements. Nous avons eu aussi, dans le cadre de l'inspection, mission de l'Inspection Générale de l'Administration, une réunion avec les syndicats. Les syndicats sont des gens qui sont confrontés au quotidien. Les syndicats doivent être aidés, nous devons être responsables et responsabiliser tous les bénéficiaires des logements.

Donc, oui, c'est un droit, mais ce droit il appelle aussi des devoirs. Je pense que dans les années qui viennent, l'on a intérêt d'avoir, peut-être, des opérations ici ou là en Principauté, pas toutes concentrées au même endroit ou sur un même immeuble ou sur un même quartier, parce que cela crée justement ce risque d'excès et d'absence de civisme. Si nous arrivons, ensemble, à trouver des solutions pour que ces opérations voient le jour en fonction des demandes et des besoins tels qu'ils sont réellement exprimés, je pense que ces exagérations, ces comportements inciviques seront minimisés et on ne peut que le souhaiter.

Je tenais à m'exprimer sur ce point avant de passer la parole à Madame GRAMAGLIA.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Avant d'écouter Mme GRAMAGLIA, si vous permettez nous allons entendre Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Monsieur le Conseiller, au demeurant nous sommes un certain nombre de

Monégasques dans cette salle, dont vous faites partie. Je vous avoue que je suis un petit peu peinée d'entendre les Monégasques traités comme une horde de gueux qui n'auraient de cesse de jeter par les fenêtres leurs ordures et autres joyeusetés tout en louant la suractivité des syndicats qui feraient leur métier à titre bénévole.

Je pense qu'il faut là aussi ramener les choses à leur juste proportion. Un droit, et je suis bien placée pour le savoir pour en avoir fait dès mon plus jeune âge, bien sûr cela entraîne des devoirs, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on ne vit pas en société sans qu'il y ait un Code civil et même un Code pénal parce que sinon cela ne pourrait pas durer très longtemps. En ce qui concerne le Contrat Habitation/Capitalisation : il y a des droits, il y a aussi des devoirs, il y a une obligation de paiement lorsque quelqu'un souscrit le crédit, il y a aussi parfois certains flous juridiques qui peuvent être délétères comme par exemple, vous ne verrez jamais une banque accorder un prêt à quelqu'un sans qu'il y ait une assurance, ou c'est le cas de l'Administration des Domaines, ce qui est un petit peu curieux. Par conséquent, nous devons tous prendre conscience que le fait d'être de nationalité monégasque ne pourrait être assimilé à certains comportements qui peuvent être abusifs. Je crois qu'il ne faut pas généraliser. Ce n'est ni l'intérêt de Monaco ni des Monégasques, de faire cet amalgame.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne généralise pas je ne traite personne de gueux, je dis simplement que si nous voulons préserver, privilégier la qualité de vie dans ces ensembles que nous sommes en train de construire, que nous venons de construire, que nous allons livrer dans les prochaines semaines ou les prochains mois, il y a des règles de bon sens. On parlait tout à l'heure de bon sens, le bon sens s'applique à tous les niveaux. C'est simplement parce que cela me semble important de mettre en avant le fait que les prestations, on parlait de la Tour Odéon, on parlait des Jardins d'Apolline, on parlait d'Hélios, ce sont des prestations de qualité, on est loin de ce que l'on appelait le « logement social » et si justement, ce logement, comme nous le souhaitons tous je pense, devient un droit, eh bien il faut qu'une fois encore ce droit appelle une responsabilisation de chacun au quotidien, parce que ce type de comportement, s'il se tient dans le privé, vous le savez comme moi, vous

ne tiendrez pas longtemps dans un immeuble, vous ferez l'objet d'une expulsion ou d'une remise en cause de votre bail. Il faut aujourd'hui rappeler malgré tout qu'il y a des règles pour que ce vivre ensemble harmonieux soit respecté et partagé par tous.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. CUCCHI et ensuite M. BOERI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- J'aurais préféré attendre l'intervention de Mme GRAMAGLIA.

M. le Président.- D'accord. Alors, Monsieur BOERI, nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne prévoyais pas d'intervenir à ce moment, mais il est vrai que l'exemple des Jardins d'Apolline me paraît particulièrement mal choisi. Je n'y habite pas je vous le dis tout de suite, mais les réclamations que j'ai, les mails sur mon blog, dénoncent : il fait froid, à cause du HQE on ne doit pas régler le chauffage, il faut s'équiper d'appareils complémentaires pour avoir du chauffage, mieux, les plus malins ouvrent leur porte d'entrée pour bénéficier de la chaleur des couloirs des parties communes qui sont trop chauffés. Alors, bien sûr, il faut faire du vivre ensemble, je le comprends, mais dans ce cas particulier je tiens à souligner, ne serait-ce pour ceux qui me téléphonent et qui m'envoient des mails et qui écoutent ce soir ce qui est dit, alors ce ne sont peut-être pas pour 100 % des Jardins d'Apolline, mais pour ceux qui sont en face du Lycée Technique, qu'ils souffrent beaucoup et qu'on leur interdit de régler les chauffages. Ils ont en effet, c'est ce qu'on leur a dit, signé un contrat pour une température à 23°. Mais malheureusement du côté nord, il ne fait que 19° même lorsqu'il est écrit 23°.

C'était juste une parenthèse, je n'avais pas prévu d'intervenir.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais de vivre ensemble c'est aussi le prévoir ensemble et c'est tout le sens des démarches qui ont été évoquées ces derniers mois et ces dernières semaines pour que dans les nouvelles constructions, et on y reviendra notamment lors que Mme GRAMAGLIA parlera de la Villa l'Engelin,

les prestations, la taille des appartements, la manière dont les appartements sont disposés, etc... si vous voulez, j'ai été le premier à demander, notamment, au niveau de l'attribution des locaux commerciaux, que l'on fasse un post mortem parce que nous nous sommes rendu compte au moment où on a livré les locaux commerciaux des Jardins d'Apolline, qu'il manquait un certain nombre de choses, qu'il y avait un certain nombre de choses aberrantes qui n'avaient peut-être pas été prévues et qui devraient l'être dans le cas où nous livrerions de nouveaux immeubles qui comportent des locaux commerciaux. Et je reviens notamment sur des points qui ont été évoqués soit par la presse, soit dans l'hémicycle par le Docteur CUCCHI, que les nouveaux appartements soient des appartements qui fassent du sens. Que l'on ne fasse pas là-aussi, c'est le sens de ce que disait Monsieur le Ministre, uniquement du quantitatif, qu'on ne soit pas là juste pour produire un nombre d'appartements qui répondent à une démarche uniquement numérique ou quantitative mais que ces appartements soient plus intelligemment conçus et répondent véritablement aux besoins, tels qu'ils s'expriment, des familles et, notamment, des familles qui se recomposent, des besoins qu'il y ait le père d'un côté, la mère de l'autre avec les enfants en visite, et ainsi de suite. Donc, cela nous l'avons bien entendu et Mme GRAMAGLIA va revenir là-dessus dans le cadre de sa description de la Villa l'Engelin.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Avec la permission de Madame GRAMAGLIA, uniquement deux élus parlent, pas plus. MM. CLERISSI et BARILARO et ensuite je donne la parole à Madame le Conseiller.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Une de mes interventions d'hier portait justement sur des appartements impropres à la location et donc transformés en appartements/bureaux.

Je suis persuadé que vous étiez absolument convaincus de la nécessité de le faire, le problème c'est que vous n'étiez pas là et nous, avec le Président, cela fait six ans qu'on le demande. Donc, vous comprenez que c'est une bouffée d'air pour nous, mais c'est incroyable parce qu'on va pouvoir résoudre ces quelques cinquante cas de Monégasques qui demandent des bureaux pour une installation. Donc, voilà, c'est une question de bon sens et je regrette que cela n'ait pas été fait avant, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais voler au secours de M. CASTELLINI, parce que je pense que ce qu'il vient d'évoquer sur l'incivisme des logements domaniaux...

M. le Président.- ... De certains, ultra-minoritaires...

M. Christian BARILARO.-... C'est juste quelque chose qui fait partie de la société d'aujourd'hui, ce n'est pas propre aux logements domaniaux ni aux Monégasques, je pense que c'est un problème d'incivisme et d'éducation à grande échelle et malheureusement ceux d'entre nous qui habitent dans certains immeubles domaniaux ne peuvent que constater que c'est la réalité. Je ne pense pas que c'était un procès d'intention que voulait faire Monsieur le Conseiller et je crois que c'est quelque chose dont on doit tenir compte, nous, Conseiller Nationaux, lorsqu'on se bat pour obtenir des logements pour nos compatriotes et on se battra ici, jusqu'à la fin de notre mandature pour le faire à vos côtés, je l'espère. En revanche, il est vrai qu'il y a certains de nos compatriotes qui ne se rendent pas compte, on ne parle pas de droit, mais juste de la chance qu'ils ont d'être logés, par rapport à ceux d'entre nous qui ne le sont pas, et devraient respecter ce droit qu'on leur a donné.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Madame GRAMAGLIA, vous avez la parole, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

Testimonio, très rapidement parce qu'en ce qui concerne le prix, j'en ai parlé tout à l'heure. Nous sommes en train d'analyser les résultats des appels d'offres des trois groupements qui ont répondu à cet appel d'offre. Je vous propose, puisque nous nous réunissons le 13 janvier, de faire un point précis à ce

moment-là pour ne pas dénaturer là le résultat des études qui ne sont pas entièrement finalisées.

En ce qui concerne l'opération l'Engelin, effectivement il y a eu une étude pour pouvoir augmenter la hauteur de l'immeuble, nous pouvons rajouter trois étages supplémentaires et on obtiendrait ainsi la cote 188,90 NGM ce qui ferait qu'on pourrait atteindre 24 niveaux sans que cela devienne un immeuble IGH ce qui nous permettrait de réaliser 135 logements, donc 20 appartements domaniaux en plus...

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA pour cette information.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ...Pour le timing, la mise au point du contrat d'architectes est en cours et nous devrions signer ce contrat à la fin décembre.

Le marché, les sondages préliminaires ont été réalisés, et la consultation pour l'étude d'impact et l'assistance HQE est en préparation. On a établi avec mes services un planning très très serré et nous devrions – alors que je ne vous l'avais jamais annoncé jusqu'à présent parce que je n'avais pas envie de vous annoncer un projet dans lequel je ne croyais pas – pouvoir livrer cette opération avec ces 20 appartements supplémentaires et son étage supplémentaire de parkings, dans le deuxième semestre 2018.

Le planning a été très soigneusement étudié. Contrat d'architectes 55 jours, du 22/10/2013 au 6/01/2014, le contrat avec le bureau de contrôle du 6/01/2013 au 10/01/2014, enfin, nous arrivons, entre les différents contrats d'assistances, certifications, études préliminaires, le dossier de permis de construire pour 70 jours qui serait déposé le 15/09/2014, travaux de terrassement – je saute des étapes – 380 jours qui commenceraient en 2015 pour se terminer à la fin 2016, et ensuite le lancement des travaux tous corps d'état 710 jours, on arriverait en 2018.

M. le Président.- ... Et si jamais il faut une rallonge au rectificatif ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Une rallonge il y en aura besoin, effectivement, puisque nous avons estimé le coût total

de cette opération à 105 M€ T.T.C. et il faudra rajouter 7,5 M€ soit une estimation totale de 112,5 M€ pour cette opération l'Engelin.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller de ces informations précises, fiables et je peux être l'interprète de l'ensemble de l'Assemblée, c'est mon rôle, et vous dire que nous apprécions votre délicatesse de nous avoir donné ces informations ce soir et je crois que c'est très important.

Mes chers collègues, s'il n'y a plus d'autres... Monsieur CUCCHI, je vous en prie, je m'imaginai bien que....

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vais essayer de répondre rapidement aux deux Conseillers. Tout d'abord, je voulais remercier Madame GRAMAGLIA et surtout ses services pour leur diligence à mener ces études. Je sais que c'est compliqué, que cela leur a demandé beaucoup de travail supplémentaire et vraiment je la remercie, surtout de nous apprendre que, sauf aléas, et je retiens ce que vous avez dit, l'opération l'Engelin devrait être livrée, « devrait », deuxième semestre 2018 avec 135 logements.

Je suis d'autant plus satisfait, et cela me permet de faire la transition avec les réflexions que m'ont inspirées les remarques de Monsieur CASTELLINI, concernant la hauteur maximale. On y a pensé et c'est bien mieux, parce que le premier projet que vous nous aviez déposé, je tiens quand même à le dire, s'arrêtait à un niveau beaucoup plus bas. Donc, vous voyez, Monsieur le Ministre, le Conseil National de temps en temps il sert.

Je voudrais commencer mon propos sur ma réponse à M. CASTELLINI en citant quelques mots, lorsque vous dites, Monsieur CASTELLINI, que sur la requalification des immeubles d'habitation en surface de service et de bureaux, vous y avez pensé et vous voyez, ensemble vous et nous, nous l'avons fait. Mais, ce qui me gêne c'est que vous avez dit que vous aviez hésité à le proposer parce que vous ne vouliez pas sacrifier certains appartements et là, nous sommes dans le cœur du débat car moi non plus, je ne veux plus qu'on dise qu'on va « sacrifier ». Pour ne pas les sacrifier, on en revient toujours à la même chose : il faut avoir des appartements de plus et pas de moins, ni même de juste. J'y reviendrai.

Sur les remembrements, le Président l'a dit, vous avez le soutien de l'ensemble de la majorité et je pense de l'ensemble du Conseil National parce que

c'est la seule solution pour s'en sortir, et j'ai bien entendu, on y vient, que c'est maintenant des petites opérations et des opérations mixtes qui seront le complément pour résoudre les problèmes du logement. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus.

Sur le droit au logement qui est un vaste débat et le devoir des logés, je suis tout à fait d'accord avec vous et le Gouvernement représentant à juste titre l'exécutif. A lui de prendre les mesures qu'il faut pour que les gens respectent leur droit et leurs devoirs. Cela ne me pose aucun problème et je le dis publiquement. Par contre, je vais vous donner un exemple pour abonder également dans votre sens, lorsque vous parlez des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, eh bien, vous avez dit une phrase très juste, vous avez dit « quand », Monsieur le Ministre, lorsque vous êtes allez sur place et que vous avez vu les choses, vous avez changé d'avis. Mais nous, nous étions sur place...

(Sonnerie).

Si vous me permettez, je continue... mais vous savez pourquoi il y a ces problèmes ? Parce qu'il y a beaucoup de gens qui mettent le lave-linge et le sèche-linge dehors, sur le balcon parce qu'ils ne peuvent pas les mettre dedans du fait que dans la salle de bain ou la cuisine, les appareils ne rentrent pas. Donc, justement, il faut envisager de nouveaux appartements qui prévoient la place pour l'électroménager. Cela évitera de devoir les mettre sur le balcon, avec tous les problèmes que cela peut engendrer. C'est aussi bête que cela, ce sont aussi des problèmes pragmatiques.

Je passe maintenant à mon propos concernant vos remarques, Monsieur le Ministre, je les entends tout à fait et croyez bien que j'y suis sensible mais il y a toujours quelque chose que je ne comprends pas. Nous sommes d'accord, nous savons qu'il y a un certain délai et que, quoi qu'il arrive, nous aurons besoin de ces appartements supplémentaires, sachant que plus il y en aura rapidement, plus nous pourrions prendre les bonnes mesures, parce que la mobilité vous pouvez mettre toutes les primes que vous voulez si vous n'avez pas d'appartements, les gens ne peuvent pas bouger. Pourquoi perdre un an, pourquoi ne pas essayer d'aller plus vite ? Vous connaissez ma position, vous savez quelle était ma position sur ce budget avant le début des débats eh bien je vais vous montrer ma bonne volonté et faire un pas vers vous ; au lieu de voter contre cette ligne, je vais m'abstenir.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- J'ai une intervention sur les Acquisitions. Alors, je peux la faire parce qu'elles sont à la fois dans le 705 et le 709, elles sont éparpillées.

M. le Président.- Alors on va faire dans le 705, parce qu'on va passer le chapitre 5 et je vous donnerai la parole tout à l'heure pour le 709, d'accord ?

Je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire

Abstentions ? Huit abstentions.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Thierry POYET, Jacques RIT et
Christophe ROBINO s'abstiennent ;
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA,
Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).

Nous passons donc au chapitre 6.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.905 - Transfert serres Jardin Exotique	3.000.000
706.919 - Yacht Club	15.690.000
706.937 - Acquisitions d'œuvres d'art	220.000
706.960 - Grimaldi Forum	3.000.000
706.9601 - Grimaldi Forum Travaux décoration	2.000.000
706.970 - Décoration urbaine	60.000
706.975 - Reboisement	357.000
	<hr/> <hr/>
	24.327.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, après ce débat nécessaire et indispensable aux pesanteurs sociologiques pour notre pays, jusqu'à hier j'aurais pu dire qu'intervenir sur les équipements culturels eut été pusillanime, mais maintenant que nous savons que nous avons un plan culture on sait qu'on peut bâtir plus concrètement.

Alors, je voudrais parler du Yacht Club, d'abord pour annoncer une bonne nouvelle, même une très bonne nouvelle, mais je parle quand même sous votre contrôle, le 7 mai ...

M. le Président.- Excusez-Moi, Monsieur BOERI, de vous interrompre quelques secondes, concernant le Yacht Club, on est bien d'accord qu'on parle du budget d'équipement, on ne parle pas du budget de fonctionnement puisque nous allons le traiter aux interventions demain ?

M. Daniel BOERI.- Nous sommes bien d'accord, mais si vous me prenez du temps, je vais dépasser.

M. le Président.- Non, le chronomètre s'est arrêté, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Donc, le 7 mai j'avais demandé où étaient passés les 1.600 m² de salle d'exposition. Le 12 novembre j'ai demandé où sont passés les 1.600 m² de salle d'exposition. Donc le Président de la Commission de la Culture s'est transformé en inspecteur Colombo et il semblerait que je les aie trouvés. Ces 1.600 m² seraient devenus un practice de golf... pouvez-vous me le confirmer ? Cela est le premier sujet.

Deuxième sujet, je vais dire que j'espère que toute la population pourra en bénéficier et puis il y a quand même un moins bonne nouvelle, c'est que cela coûte 15 M€. Alors, je sais, nous avons parlé en séance privée de 35 ans pour amortir les travaux dans un hôtel qu'on connaît, on vient d'annoncer 90 ans pour amortir la partie de l'Odéon eh bien, en faisant les hypothèses suivantes : 20 € la demi-journée, si on met à 40 € la journée, on divisera par 2 ; 20 € pour les gens qui viennent le matin ou l'après-midi, et ceci pendant 360 jours, c'est-à-dire plus qu'un hôtel, 100 % de remplissage, nous mettrions 104 ans pour l'amortir. C'est je crois le record et si on passe à 40 € la demi-journée, multipliés évidemment par 10 personnes qui jouent ensemble sur le practice, sinon on n'y arriverait pas du tout, cela ferait 52 ans. Donc, je suis quand même perplexe mais peut-être est-ce le résultat d'une histoire.

Je voulais simplement faire un point sur ce sujet-là.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Je ne peux pas me prononcer sur le coût bien qu'étant golfeur moi-même, mais si mon handicap est bien supérieur à celui du Président et peut-être de certains autres d'entre vous, je ne suis pas un golfeur émérite. Mais non, je ne peux pas vous confirmer qu'il y a une décision qui a été prise dans ce sens, aujourd'hui, concernant la requalification d'espace

quel qu'il soit, en practice de golf et encore moins que le coût y afférent serait de 15 M€. Je regardais les notes qui m'avaient été fournies par le Yacht Club lorsque, à l'issue des séances privées j'avais demandé des éclaircissements et on sera en mesure demain d'aborder la question du fonctionnement, mais je n'ai rien de tel. Donc, en l'absence de confirmation, je ne peux que m'inscrire en faux contre cette rumeur, non pas contre ce que vous dites, mais contre le fait qu'il y ait eu une quelconque décision, un quelconque arbitrage qui aurait été rendu dans cette...

M. Daniel BOERI.- ... Puisque vous vous inscrivez en faux je ne pourrai évidemment pas citer mes sources parce que cela ne se fait pas mais je rappelle quand même que si le Yacht Club compte 9.450 m² cela revient à 9.945 € le m² et s'il compte avec les 1.600 m² d'exposition cela fait 11.534 € le m² avant d'autres dérapages.

Cela me paraît important de savoir si effectivement, la salle d'exposition ayant disparu ces mètres carrés soient dédiés à un practice de golf ou pas. Ce serait bien qu'on le sache.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Simplement, il y a une ligne de 16 M€ au budget 2014 pour, je pense, finir les travaux. J'aimerais savoir quel aura été le coût total des travaux.

M. le Président.- Merci de cette question. C'est la question de fin de soirée, Madame le Conseiller, mais vous pouvez nous répondre demain.

Le temps que Mme ROSABRUNETTO se plonge dans les comptes. Je voulais également poser une question, Monsieur le Ministre, et vous dire que comme nous sommes dans une période budgétaire relativement porteuse, je suis le premier à mettre en avant des économies budgétaires. Toutefois, je trouve que l'article 706.937 pour les acquisitions d'œuvres d'art est ridiculement bas par rapport aux ambitions d'un Musée National. Je m'exprime à titre personnel, je trouve que si vous pouviez, au Budget Rectificatif, rajouter un peu de sous pour pouvoir continuer cette politique d'acquisition qui est couplée aussi avec une politique de donation très importante. Je crois qu'il y a une structure associative et que la Princesse de Hanovre qui bien entendu et comme toujours donne énormément

de sa personne dans ce domaine, vraiment cela ne coûte pas énormément d'argent à l'Etat et c'est un investissement, notamment, sur les jeunes artistes.

Je tenais à vous le dire.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Excusez-moi, je ne sais pas si ce sera perçu comme une bonne nouvelle ou pas, mais en tout cas je tenais à vous dire que, dans le cadre de la politique qui avait été engagée par mon prédécesseur, donc on a évoqué hier le fait que je préférerais que la plupart des entreprises et, notamment, des établissements bancaires s'acquittent de l'impôt et que ce soit l'Etat qui décide comment ces sommes ensuite sont investies ou dépensées, plutôt que ce soient les établissements eux-mêmes qui, à travers des activités de sponsoring prennent les devants, toutefois on ne peut pas regretter que des institutions financières aujourd'hui sponsorisent la culture et l'une d'entre elles, pour laquelle je ne ferai pas de publicité ce soit, qui est déjà mécène du nouveau Musée, à hauteur je crois de 600.000 €, a pris l'engagement pour l'année 2014 à porter sa subvention, notamment dans cette optique, l'acquisition d'œuvres d'art, à 800.000 €. Donc, il y a quelque part une contribution du privée, je suis d'accord avec vous que la somme n'est pas extrêmement élevée, mais dans tous les cas de figure on peut se dire que, quelque part, elle est doublée de par cette intervention d'un établissement bancaire et nous verrons, effectivement, par rapport à ce que vous évoquez dans le cadre du Budget Rectificatif.

M. le Président.- Merci beaucoup, je suis sûr que M. BOERI s'associe également à ma demande.

M. Daniel BOERI.- Totalement.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* J'ai retrouvé l'information dans le document que je vous ai distribué relatif à la Commission des Grands Travaux. Vous avez le prix à valeur janvier 2014 de l'intégralité du coût du Yacht Club, nous sommes à 109,3 M€.

M. le Président.- Merci.

Je passe la parole à Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'avais déjà demandé dans mon intervention de politique générale, je voulais avoir la confirmation qu'il n'y aura pas de disparition de la salle de cinéma. Donc, j'aimerais savoir si c'est bien sûr qu'elle sera transférée dans la Salle du Ponant. Après la salle du Ponant – parce qu'apparemment c'est provisoire – où est-ce qu'elle ira ? Quand ? Combien y aura-t-il de places ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, elle sera bien transférée. Les travaux sont en cours. Salle du Ponant, il y aura deux salles de cinéma à titre transitoire, elle est prévue pour être transférée, lorsque nous procéderons à la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille. Dans le Centre Commercial de Fontvieille, il y avait un grand projet de plusieurs salles de cinéma et parallèlement il y a deux salles de cinéma qui devraient être créées normalement dans le Jardin des Spélugues, par la S.B.M., pour garder un cinéma central, vers la Place du Casino.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Les représentants de la S.B.M. ne nous ont pas parlé de ce projet lorsqu'ils sont venus, il n'y a pas longtemps, puisque j'ai posé la question à ce moment-là. Alors, est-ce que cela est confirmé ? Est-ce que vous avez justement un calendrier ? Combien d'années cela restera à la salle du Ponant et est-ce qu'il est bien sûr que Gaumont accepterait la diffusion de films même en ayant aussi peu de places de cinéma ?

M. le Ministre d'Etat.- On a évoqué, Madame AMORATTI-BLANC, cette question dans les séances privées. La réponse à vos questions dépend de plusieurs réponses à d'autres questions. La première, est-ce que la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille exige ou non un complexe cinématographique pour assurer la vie de ce Centre Commercial ? Vous savez qu'aujourd'hui, sous le contrôle de M. CLERISSI, la plupart des Centres Commerciaux ont des cinémas.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Tout à fait.

M. le Ministre d'Etat.- Parce que qui dit cinéma, dit restaurant, café, etc...

Donc, la première question n'est pas encore tranchée, Monsieur CLERISSI, même si beaucoup de choses sur Fontvieille ont été arrêtées ; ce point de savoir si on met ou non un cinéma à Fontvieille n'est pas tranché. Si on répond non, du coup il faudra trouver, après la salle du Ponant, une solution pérenne à Monte-Carlo.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc, pour la salle du Ponant, c'est sûr ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais la salle du Ponant est une solution provisoire. La salle du Ponant c'est l'application de l'obligation contractuelle qu'a la S.B.M. vis-à-vis de l'Exploitant du cinéma à qui il doit fournir une salle ou plusieurs salles. Donc, le Ponant, c'est la solution provisoire. Après, la solution définitive à savoir où au Centre Commercial de Fontvieille, où à Monte-Carlo, effectivement, une des possibilités c'est dans le virage en bas du Jardin de la Petite Afrique. Mais ce point n'est pas encore tranché aujourd'hui.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord, je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Permettez-moi de faire une remarque sur le mécénat : dans certains pays, pour les sociétés, le mécénat est déductible de l'impôt, ici, j'ai l'impression qu'il est libérateur...

(Rires).

... et cela me dérange aussi mais je pense qu'il faudrait aussi travailler sur cela.

M. le Président.- Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Le seul avantage lorsqu'il est libérateur c'est que vous touchez 100 % de la somme alors que lorsqu'il est déductible de l'impôt....

M. le Président.- ... Monsieur POYET c'est sur le cinéma ? On va aller rapidement sur le cinéma puisqu'en fait cela dépend aussi de ce que demandera la contrepartie que l'on abordera dans le cadre de la loi de désaffectation sur la S.B.M., une fois qu'on aura le projet.

M. Thierry POYET.- Est-ce que je peux poser la question ou bien est-ce que cela n'est pas utile ?

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Effectivement, on apprend sur le siège cette proposition, en tout cas, je n'étais pas au courant, dans la réunion avec la S.B.M. cela n'a pas été évoqué ou bien je ne m'en souviens pas...

(Plusieurs personnes parlent hors micro).

... Cela a été évoqué ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Lors des séances privées !

M. le Président.- ... Non, je pense pendant la réunion avec la S.B.M. en fait, ça a bifurqué sur le cinéma...

M. Thierry POYET.- ... Je devais être distrait à ce moment-là.

Peut-être à l'occasion d'une Commission des Grands Travaux, je ne vais pas m'attarder là-dessus, mais peut-être aussi sur le devenir des jardins du Casino puisque si d'un côté on a des boutiques éphémères et de l'autre côté on a le cinéma, etc... peut-être que les jardins aussi il faudra qu'on les oublie, je ne sais pas ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, on parle des Jardins de la Petite Afrique, c'est-à-dire le virage qui va au Fairmont.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Là où il y a l'entrée du parking du Métropole, où il y a la rue des Citronniers.

M. le Ministre d'Etat.- C'est au niveau de l'entrée basse de la Galerie du Métropole.

M. le Président.- Avec des jardins reconstitués au-dessus.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr, il ne s'agit pas de détruire les jardins.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et les jardins des Boulingrins vont être restitués puisque nous avons déjà validé un projet, et il est hors de question de ne pas recréer ce jardin lorsque les travaux seront terminés.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI et après je vais mettre ce chapitre aux voix.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Ecoutez, Monsieur le Président, je pense que je vais vous annoncer une bonne nouvelle, le fond de ma déclaration a été faite par M. POYET, donc je passe mon tour !

M. le Président.- Merci.

M. Daniel BOERI.- J'ai encore deux points à aborder !!!

Je rejoins ma collègue, il faut qu'on pense au cinéma, même si cela doit être provisoire parce que l'on ne peut pas laisser Monaco sans cinéma.

M. le Président.- Mais c'est réglé.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, si vous permettez que je vous interrompe, c'est une obligation légale de la S.B.M., bailleur de l'exploitant du cinéma. Donc, ce n'est pas un cadeau qu'on fait, c'est une obligation légale et le Gouvernement s'est préoccupé depuis de nombreux mois, je me souviens de M. Paul MASSERON qui répétait tous les mercredis : « *Et le cinéma ?* », donc, on a trouvé la solution provisoire du Ponant qui se fait d'ailleurs aux frais de la S.B.M..

M. Daniel BOERI.- Alors, Précisément, cela fait la liaison avec mon second point, la salle Ponant servait à l'école de scénographie de l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques. Donc, maintenant ils vont aller à Nice au Studio de la Victorine. Je crois qu'il serait sage de remettre l'ouvrage de l'étage supplémentaire avec toutes les conditions écologiques qui peuvent exister pour qu'on étudie cet étage supplémentaire à l'Ecole Bosio. C'est vraiment l'occasion de regarder.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA vient de dire qu'effectivement c'était à l'étude également.

M. Daniel BOERI.- Excusez-moi, je n'avais pas entendu.

M. le Ministre d'Etat.- Cela personne ne le sait, mais maintenant vous le savez.

M. le Président.- Il n'y a pratiquement personne, donc...

M. le Ministre d'Etat.- On a demandé au Service, avec Mme GRAMAGLIA, de ressortir le sujet...

M. le Président.- Vous avez encore un point, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- C'est le dernier et il n'est pas là non plus. On n'a fait allusion qu'à la Villa Paloma et moi je pense à la Villa Sauber. Je me demande si on ne devrait pas réfléchir à une entrée rendant la Villa Sauber plus visible, les gens qui participeraient au Grimaldi Forum pourraient aller plus facilement à la Villa Sauber alors qu'il y a une petite entrée qui est quand même réduite, il y a un gros panneau d'affichage « Nouveau Musée National » mais je pense que si on pouvait faire une étude d'amélioration de la visibilité, sans doute augmenterait-on le nombre de visites.

Pour ce soir, je m'arrête.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Je mets donc ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;

Sont absents de l'hémicycle :

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Jean-François ROBILLON et Pierre SVARA).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 - Stade Louis II	1.244.300
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	2.188.000
707.9146 - Gros travaux Stade Louis II.....	500.000
707.9243 - Aménagements terrain de football.....	1.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	200.000
707.994 - Extension quai Albert I ^{er}	12.950.000
	<u>17.083.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Je souhaiterais qu'au niveau des installations sportives et plus particulièrement des gymnases, soit fait un état des lieux, parce que nous avons la chance d'avoir des salles qui sont magnifiques, certaines sont toute neuves, j'en ai fait l'expérience ce week-end. Toutefois, il y a d'autres salles qui sont plus anciennes et je pense qu'il y a besoin de faire un petit rafraîchissement, peut-être les remettre aux normes, je pense notamment à celle de l'Annonciade qui n'est plus homologuée donc nous sommes à chaque fois obligé de demander une dérogation pour jouer dedans. Donc, je pense qu'il serait utile de s'en préoccuper. S'il faut augmenter la ligne budgétaire, on pourra le faire au rectificatif.

Ensuite, de nombreuses associations m'ont fait savoir que l'accès à ces gymnases est souvent compliqué. Donc, il faudrait réfléchir pour faciliter le système tout en respectant la sécurité sachant que souvent l'on se cache derrière.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* J'en prends bonne note ; nous allons l'étudier.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

Sont absents de l'hémicycle :

MM. Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,

Mme Sophie LAVAGNA et

M. Jean-François ROBILLON).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904	- Acquisition installation matériel informatique	260.000
708.9041	- Refonte Système Informatique Prop. Indus.	250.000
708.9042	- Mise en œuvre système inform.	1.500.000
708.905	- Réseau radio numérique de l'Administration	300.000
708.944	- Acquisition équipement Affaires Maritimes	350.000
708.945	- Acquisition équipement Pompiers	170.000
708.979	- Amélioration & extension bâtiments publics.	9.350.000
708.9792	- Travaux BD - Bâtiments publics.....	1.300.000
708.992	- Opération de la Visitation.....	650.000
		14.130.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Juste une remarque pour dire qu'on voit que la ligne « Amélioration et Extensions des Bâtiments Publics » augmente de façon substantielle puisqu'elle passe de 2,9 M€ à plus de 9 M€ et j'en suis heureux parce que ces dépenses méritaient de passer de la section 4 à la section 7, effectivement, en investissement pour la bonne image.

M. le Président.-

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté ;
Sont absents de l'hémicycle :
MM. Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,
Mme Sophie LAVAGNA et
M. Jean-François ROBILLON).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.997	- Nouveau CHPG.....	40.000.000
---------	---------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président. J'en reviens donc au chapitre 5 et au chapitre 9 qui ont tous les deux une ligne qui a trait aux acquisitions d'immeubles, pour un montant combiné de ces deux lignes de 5,7 M€. Ma remarque est la

suivante, ce sont des chiffres qui sont très faibles, historiquement le Gouvernement a dépensé pour des acquisitions, corrigez-moi Madame la Directrice, entre 20 M€ et 30 M€ par an pour des acquisitions d'immeubles en vue de remboursements, comme l'a dit le Conseiller pour les Finances et l'Economie, c'est une priorité et comme nous en avons parlé un peu plus tôt, l'idée de faire des petits immeubles plutôt que de grandes constructions pendant les trois ou quatre prochaines années, fera qu'il y aura plus de préemptions que dans le passé.

Donc, cette somme de 5,7 M€ qui d'ailleurs a déjà été, si je comprends bien, allouée à une acquisition, signifie qu'en fait il y a zéro. Il y a zéro dans le budget et ma question est la suivante. Cela signifie-t-il que vous allez continuer à financer ces acquisitions par des financements directement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ce qui, comme je vous le rappelle, va à l'encontre de notre Constitution ?

Alors, d'un côté je comprends aisément qu'il soit difficile de budgétiser des dépenses sans en connaître la teneur au préalable, donc je comprends aussi que ce soit compliqué. D'un autre côté, j'ai une confiance absolue dans la créativité comptable du Gouvernement puisque dans le cas Testimonio vous avez budgétisé 14 M€ alors que vous n'avez pas la moindre idée si cela va coûter zéro ou 100 M€ et, en ce qui concerne l'hôpital vous mettez 40 M€ joyeusement sur la table tous les ans. Mon point de vue est le suivant, si vous vouliez mettre 20 M€ ou 30 M€, qui serait une somme approximative mais qui permettrait probablement de financer une bonne partie de ces acquisitions, vous le feriez. Donc je voudrais simplement savoir pourquoi vous ne le faites pas, c'est tout.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller ?

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a pas de réponse.

M. le Président.- C'est une sujet que nous avons déjà abordé en Commission de Placement de Fonds.

Bien, je regrette qu'il n'y ait pas de réponse.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est, oui à la question de M. PASQUIER, parce que justement, on ne peut pas prévoir à chaque fois. On en discute avec la

Commission de Placement de Fonds et on consulte le Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Donc, cela se fait par le Fonds de Réserve Constitutionnel, et comme nous l'avons dit, nous sommes tout à fait d'accord pour utiliser ces préemptions afin que l'Etat puisse se placer dans différents endroits stratégiques. Je suis moins choqué que M. PASQUIER parce qu'en fait ce sont de petites sommes 2 M€ ou 3 M€ et parfois ce sont un ou deux appartements. Si par la suite l'on peut faire un remembrement en appartements domaniaux, cela passera dans le budget de l'Etat et on peut très bien racheter au Fonds de Réserve Constitutionnel ces appartements qui vont s'intégrer dans un programme de 50 M€ ou 100 M€. Donc, cela m'inquiète beaucoup moins que ce que l'on a déjà pu faire, on en a déjà parlé, sur la Tour Odéon où là, j'étais vraiment très choqué.

M. le Président.- Très bien.

Je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Louis GRINDA et Bernard PASQUIER votent contre.

Sont absents de l'hémicycle :

MM. Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Jean-François ROBILLO

et Christophe ROBINO).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.966	- Centre commercial Fontvieille	3.000.000
711.984	- Parking du quai Antoine 1 ^{er}	600.000
711.9845	- Immeubles quai Antoine 1 ^{er} - Extension	400.000
711.985	- Construction dépôt Carros.....	4.080.000
		8.080.00

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai appris, récemment, que les locaux du boulevard d'Italie qui appartiennent à l'Etat n'étaient plus à la vente. A un moment ils l'étaient et nous, nous avions demandé qu'ils ne le soient plus parce qu'on avait projeté d'y installer, sans doute, un supermarché haut de gamme, du style Monoprix, pour ne pas le nommer. Cela aurait été judicieux dans la mesure où nous avons l'opération Odéon et peut-être l'Annonciade 2, par la suite.

Cela est donc une bonne chose parce que nous avons la possibilité de redynamiser cette partie du quartier. Je n'oublie pas non plus que nous avons dans les tiroirs le réaménagement de la Place des Moulins, il faudrait le faire. Là aussi, ce serait une possibilité de prolonger, en quelque sorte, le boulevard des Moulins jusqu'à cette place. L'idée n'est pas de moi mais elle est intéressante. Bien avant le boulevard des Moulins, il faut le dire, peut-être pas très fort mais le dire quand même, il y a peut-être la possibilité de déplacer les bureaux de la Direction du Tourisme et de récupérer ce bâtiment pour le destiner à un multimarques, je ne vois pas pourquoi il serait absolument nécessaire de conserver tous les bureaux du tourisme dans ce bâtiment, on peut très bien les mettre ailleurs. C'est une idée qui a germé dans la tête d'un de nos compatriotes et je pense qu'elle est assez intéressante parce qu'elle pourrait faire le lien à la fois avec la Galerie du Park Palace, tous les futurs locaux commerciaux de la S.B.M. et le boulevard des Moulins. C'est une idée à prendre en compte.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

Et pour boucler la boucle, même si ce n'est plus d'actualité, il avait été envisagé si je me souviens bien, à une époque, que la Direction du Tourisme soit relogée aux Abeilles, mais là aussi le temps a passé et je pense que la logique économique d'un côté mais aussi d'animation du quartier s'impose.

Donc, je vous le confirme, c'est aussi une fois encore je crois, l'exemple de la bonne communication et des échanges que nous pouvons avoir ensemble depuis quelques mois. C'est aussi l'avantage d'une

situation budgétaire la plus assainie possible qui fait que nous ne sommes pas obligés de nous séparer de cet actif immobilier important que sont les locaux des Abeilles. Alors, je ne peux pas vous confirmer aujourd'hui l'implantation d'une enseigne plutôt qu'une autre mais je peux vous confirmer qu'en revanche, nous sommes en discussion avec trois ou quatre d'entre elles, dont celle que vous évoquez qui prendrait la forme, dans un premier temps, évidemment, d'une location, après on pourrait voir dans quelle mesure ils se développent, mais c'est effectivement créateur d'emplois, créateur de T.V.A., avec une animation du quartier qui est indéniable, que n'aurait pas causée de la même manière la transformation de ces locaux en bureaux ou l'acquisition par des promoteurs.

Donc, nous allons consacrer à nouveau un peu de temps en ce début d'année et il ne faut pas oublier que pendant très longtemps on n'avait pas du tout eu d'offre d'achat. Donc, nous étions dans une situation assez étale et puis les choses se sont un peu précipitées et nous n'avons pas souhaité donner suite à ces offres pour les raisons d'animation que j'évoque. Donc, nous allons nous y consacrer dans les mois qui viennent et le projet que vous mentionnez s'agissant de la Direction du Tourisme, je sais qu'il avait été évoqué par le passé, c'est une villa d'exception, un emplacement assez rare en Principauté, alors devrait se poser, évidemment, ensuite la question du relogement d'une cinquantaine de personnes qui travaillent à la Direction du Tourisme. Au vu de la transformation de tout ce quartier, avec justement le projet du Sporting d'Hiver, et, effectivement, par rapport à la logique commerciale et aux réflexions constantes sur le boulevard des Moulins, ce serait un moyen de marquer le coup. On est au tout début de ce boulevard, on est au cœur du Carré d'Or et puis, là, débute la promenade qui nous mène à la Place des Moulins, au boulevard d'Italie et ainsi de suite.

Donc, cela vaut certainement la peine d'examiner s'il y a un projet. Pour autant, aujourd'hui, je ne sais pas où je mets les cinquante fonctionnaires de la Direction du Tourisme.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets ce chapitre 11 aux voix.

Oui, Monsieur BOISSON ?

Mes chers collègues, je veux juste vous rappeler qu'on termine à minuit et demi...

M. Claude BOISSON.-... Je suis désolé, Monsieur le Président, mais lorsque le budget sera terminé...

M. le Président.- Non, mais je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- ... des gens vont venir vers moi dans la rue et me dire : « Monsieur, vous avez posé la question de ce qui est prévu en plancher industriel » et je vais répondre qu'on n'a pas eu le temps...

M. le Président.- Allez-y, allez-y...

M. Claude BOISSON.- Je leur dirai plutôt, on m'a répondu ce qu'on répond depuis dix ans, sur les délaissés, « dans quelques années ». Mais je me dois de vous poser cette question en matière de plancher industriel : quelles sont les perspectives et quand ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*

... Et puis aussi l'approche qualitative de la mobilité que nous privilégions dans le domaine du logement domanial, dans le domaine des bureaux que nous requalifions, là encore. L'année 2013 a été marquée par un certain nombre d'opérations où l'on s'aperçoit que des entreprises dans le quartier de Fontvieille, pour des raisons économiques, industrielles et ainsi de suite, peuvent vouloir se séparer de certains planchers ou rationaliser là où ils sont installés et que d'autres en bénéficient et qu'à ce moment-là, les surfaces qui étaient occupées par certains peut-être dans des immeubles avec des loyers plus importants, ou qui étaient éclatés sur plusieurs sites, peuvent se retrouver implantés sur le même site et par là-même libérer des locaux, etc...

Donc, en l'absence de réponse à court terme sur de réelles nouvelles surfaces, nous continuerons de privilégier, comme nous l'avons fait tout au long de cette année, la mobilité et nous avons réussi quelques opérations assez sympathiques où, à chaque fois, plusieurs centaines de mètres carrés, voire plus d'un millier de mètres carrés peuvent se voir attribués à l'un ou à l'autre et permettre, là encore, le développement de l'activité, la création des emplois, la génération de T.V.A. ou d'impôts sur les sociétés. Donc là encore, une sorte de démarche vertueuse que cette « haute couture ». En effet, là aussi, c'est une attention des services de tous les instants où l'on regarde les besoins des uns et des autres et l'on cherche à voir, avant peut-être d'attribuer hâtivement, celui qui peut développer. On a évoqué les Abeilles à l'instant, créer des emplois, créer de l'animation, générer de la valeur et c'est ce qu'on va continuer de faire.

M. le Président.- Bien. Je mets ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

La section 7 est terminée. Je vous demande mes chers collègues un petit peu d'attention encore, on retourne à la page 10, à la section 3 – Moyens des Services, on va faire quelques pages pour s'arrêter juste avant les Relations Extérieures, il n'y en a pas pour longtemps.

Je vous en prie, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES****A) Ministère d'Etat****Ch. 1 – Ministère d'Etat et Secrétariat Général****SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES***A) MINISTERE D'ETAT***CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL**

301.111	- Traitements titulaires.....	1.640.100
301.211	- Traitements non-titulaires	632.600
301.213	- Personnel Hôtel particulier.....	477.400
301.261	- Frais de représentation	68.000
301.010	- Frais de personnel.....	2.818.100
301.251	- Missions & études.....	150.000
301.2511	- Commission de spoliation.....	5.000
301.020	- Frais d'Etudes & Formation	155.000
301.262	- Déplacements.....	75.000
301.264	- Réceptions.....	155.000
301.2641	- Relations publiques.....	388.000
301.323	- Frais d'Administration	112.000
301.030	- Frais de fonctionnement.....	730.000
301.350	- Entretien matériel.....	34.000
301.351	- Achat matériel.....	20.000
301.040	- Achat & Entretien matériel.....	54.000
		3.757.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de cette inscription, et à cet endroit-là du budget, pour évoquer ce soir le projet de loi sur le statut des fonctionnaires. Ce projet de loi est, bien sûr, d'une grande importance pour l'Assemblée parce qu'il régit d'abord le fonctionnement même de la Fonction Publique qui est le premier employeur de Monaco, que ce statut s'adresse aussi à un grand nombre de nos compatriotes qui ont choisi de faire carrière dans l'Administration et par l'ambition portée par ce texte. Non pas de rafraîchir les statuts actuels mais bien de moderniser le fonctionnement même de la Fonction Publique, trente ans après l'actuel statut.

Alors que 50 % des emplois de la Fonction Publique sont occupés par des agents contractuels, comment ne

pas évoquer, ici, la volonté affirmée par la majorité de la priorité nationale. La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a commencé l'étude de ce projet de loi dans l'intervalle des réponses aux questions posées sur le handicap, ce n'est qu'un début, nous avons aussi commencé quelques consultations. Nous allons reprendre cette étude dès le début de l'année prochaine et nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Je profite également de votre déclaration, Monsieur le Ministre, concernant l'évolution du régime des retraites de la Fonction Publique. Nous accueillons favorablement votre demande d'être associé à la réflexion et, ainsi, de pouvoir partager avec vous et en amont, les différentes solutions qui se présentent.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Ministre, je vous propose d'aborder ce sujet à la rentrée et d'évoquer avec vous ce que pourrait être le planning de ce dossier et ainsi définir ensemble les modalités pratiques.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- C'est d'accord, Monsieur POYET, merci pour ce que vous venez de dire sur cette ouverture de dossier sur les retraites et merci de ce que vous avez dit aussi sur le projet de loi. Le Gouvernement tient beaucoup à ce projet de loi. Ce projet de loi est une grande avancée et le Gouvernement espère que le Conseil National votera ce texte qui, pour la première fois, réserve la qualité de « fonctionnaire » aux Monégasques. Parallèlement, vous le savez, le Gouvernement prépare et a préparé déjà une Ordonnance Souveraine pour régler la situation des agents de l'Etat avec dans ce texte dont vous avez eu les grandes lignes, des avancées très importantes puisqu'enfin le C.D.I., le Contrat à Durée Indéterminée est reconnu aux agents de l'Etat. Donc, cet équilibre, évidemment le Gouvernement est prêt à discuter avec vous du contenu, mais cet équilibre réalise je crois une modernisation très importante de notre Fonction Publique et merci donc Monsieur POYET de ce que vous avez dit.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais deux interventions, une sur la retraite des fonctionnaires et l'autre sur la Fonction Publique, j'espérais franchement pouvoir les faire demain mais puisque vous avez décidé de continuer, on va y aller.

M. le Président.- De toute façon, Monsieur PASQUIER, vous pouvez réaborder le sujet demain dans les Dépenses Ordinaires.

M. Bernard PASQUIER.- Alors, je n'en fais qu'une, la deuxième sur la Fonction Publique je la garde pour demain.

M. le Président.- Voilà.

M. Bernard PASQUIER.- Donc, elle sera courte puisque je suis tout à fait d'accord avec Monsieur POYET, et je veux simplement souligner que les retraites représentent aujourd'hui 36 % du coût des traitements

et plus de 66 % des coûts des charges sociales. Ces dépenses représentent d'ores et déjà environ 6 % des dépenses totales du pays.

Au vu de l'évolution démographique, cette tendance ne fera que se renforcer dans les années qui viennent, puisque d'un côté l'espérance de vie augmente et de l'autre, les fonctionnaires semblent prendre leur retraite de plus en plus tôt.

Donc, Monsieur le Ministre, je serais très content d'être associé à cette étude qui, je le crois, est très importante.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Bien entendu, Monsieur PASQUIER, mais tout le Conseil National d'ailleurs, ce que j'ai dit et je rappelle mes propos, c'était de partager l'étude. C'est un dossier compliqué, j'ajouterais que ce n'est pas le premier dossier de retraites dont je m'occupe et je sais qu'il faut suivre une démarche prudente et commencer à faire le diagnostic, partager le diagnostic et, ensuite, on voit comment on peut améliorer les choses. Il ne s'agit pas de réforme pour l'instant, c'est clair, il n'y a pas de calendrier, c'est clair, il y a la volonté du Gouvernement et je me réjouis que le Conseil National le partage, de faire un état des lieux, une sorte de livre blanc.

Merci, Monsieur PASQUIER.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur BARILARO et ensuite le Vice-Président.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, si c'était à ce moment-là que je devais intervenir sur l'état de négociation avec l'Union Européenne...

M. le Président.- Non, non, c'est sur les Affaires Extérieures, ce sera à la page 15, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- D'accord, c'est parfait.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste revenir sur l'histoire des retraites avant que cela devienne la « retraite de Russie »...

Monsieur le Ministre, il y a deux ou trois ans je crois, je ne sais plus quand, on avait évoqué en Séance Publique les études des actuaires sur les retraites du privé et je vous avais demandé à l'époque si le Conseil National pouvait être associé à la réflexion. A l'époque vous m'aviez répondu que non, disant que c'était une affaire qui regardait uniquement le Gouvernement. Je pense que dans le cadre de la retraite des fonctionnaires, c'est aussi un sujet qui regarde uniquement le Gouvernement, et le Conseil National attendra donc les propositions que vous voudrez bien lui faire.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Mais je maintiens ce que je viens de dire. Je pense que le constat doit être partagé entre le Gouvernement et le Conseil National. La retraite du privé se passe de manière très différente. La retraite du privé c'est d'abord un sujet qui concerne les cotisants, employeurs et salariés et le Gouvernement garantit, évidemment, l'équité et la préservation du régime de retraite. La retraite du privé cela a d'abord

été une affaire entre cotisants, employeurs et salariés. C'est vrai que M. VALERI et le Gouvernement ont eu un rôle actif parce que l'accord entre les partenaires n'était pas évident à trouver. Donc, le sujet est vraiment très différent du sujet de la retraite des fonctionnaires. Je le répète, il ne s'agit pas d'engager la réforme, il n'y a pas de calendrier, il n'y a pas d'urgence mais simplement je pense qu'il est de notre devoir partagé de faire le constat de ce sujet et de voir quelles mesures seraient possibles pour essayer de remédier à terme à cette situation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Nous avons découvert votre proposition lundi dans le rapport, notre réponse se fera par écrit au début de l'année et cela nécessite également un débat en interne, du Conseil National entre tous les élus. Nous aurons ce débat et je vous écrirai à partir de mi-janvier sur ce sujet très précis.

Je mets donc ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

303.010 - Frais de personnel.....	310.300
303.030 - Frais de fonctionnement.....	3.500
	<hr/>
	313.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-**Ch. 4 – Centre de Presse : €**

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.....	1.084.200
304.030 - Frais de fonctionnement.....	422.800
304.060 - Frais propres activité service.....	2.580.000
	<u>4.087.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-**Ch. 5 – Service des Affaires Contentieuses : 954.700 €**

CH. 5 - SERVICE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

305.010 - Frais de personnel.....	314.700
305.020 - Frais Etudes & Formation.....	20.000
305.030 - Frais de fonctionnement.....	620.000
	<u>954.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 - Frais de personnel.....	671.900
306.030 - Frais de fonctionnement.....	10.000
	<u>681.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 - Frais de personnel.....	3.444.000
307.020 - Frais Etude & Formation.....	1.000.000
307.030 - Frais de fonctionnement.....	46.000
307.040 - Achat & Entretien matériel.....	2.500
	<u>4.492.500</u>

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Je pense que tous les élus pourraient prendre la parole pour dire qu'on apprécie l'initiative du Gouvernement qui nous a d'ailleurs devancés pour nous annoncer une indexation des salaires de la Fonction Publique au 1^{er} janvier.

Alors, moi personnellement, je ne suis jamais satisfait parce que je n'ai jamais compris pourquoi le SMIC provoque, dans le secteur privé, dans toutes les grilles, un avancement qui est toujours supérieur aux agents de la Fonction Publique. Toutefois, la Fonction Publique, je le sais, a d'autres avantages, Monsieur le Ministre, que je comprends très bien, donc je crois qu'à ce stade, le 0,50 permet de maintenir le pouvoir

d'achat. Je pense que je me fais le porte-parole de tous les élus en ce sens. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 9 - SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC. ADMINISTRATIVE

309.010 - Frais de personnel.....	225.200
309.030 - Frais de fonctionnement.....	30.000
	<u>255.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles.....	991.500
---	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 11 - DIRECTION INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel.....	1.604.100
311.030 - Frais de fonctionnement.....	6.000
311.040 - Achat & Entretien matériel	550.000
	<u>2.160.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 12 - DIRECTION ADMINISTRATION ELECTRONIQUE ET DE L'INFORMATION AUX USAGERS

312.010 - Frais de personnel.....	380.500
312.030 - Frais de fonctionnement.....	12.000
	392.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 13 - INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

313.010 - Frais de personnel.....	348.900
313.030 - Frais de fonctionnement.....	45.000
	393.900

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de voter ce chapitre.

M. le Président.- Donc, je vais mettre ce chapitre 13 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 14 - SERVICE DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 - Frais de personnel.....	995.400
314.030 - Frais de fonctionnement.....	214.000
314.040 - Achat & Entretien matériel	1.500
	<u>1.210.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 14 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-François ROBILLON
a quitté l'hémicycle).*

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain. si vous en êtes d'accord, avec le Gouvernement et je voudrais remercier Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Monsieur COLLE, Madame ROSABRUNETTO et vous dire que ce soir, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Famille Princièrè a un nouveau membre, un garçon qui est né dans la soirée, le petit-fils de la Princesse Caroline, le fils de Madame CASIRAGHI, donc, nous pouvons nous réjouir.

Je vous remercie, la séance est levée.

(La séance est levée à 00 heure 25).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

